

POA « HABITAT »

Programme d'Orientations et d'Actions « Habitat »



SOMMAIRE

LES ORIENTATIONS COMMUNAUTAIRES	4
ORIENTATION 1 . Maintenir la population et accueillir de nouveaux habitants en suivant une logique territoriale cohérente.....	5
Action 1.1 : Définir une stratégie foncière basée sur la reconquête urbaine et l'ouverture à l'urbanisation raisonnée	11
Action 1.2 : Accroître l'offre en logements du parc social public et privé	14
Action 1.3 : Développer l'attractivité économique du territoire	17
ORIENTATION 2 . Renforcer les efforts de revitalisation urbaine et d'amélioration du parc de logements.....	19
Action 2.1 : Améliorer les espaces publics dont l'accessibilité des équipements de proximité et des transports, pour garantir une meilleure équité territoriale	23
Action 2.2 : Lutter contre les logements vacants, indignes et dégradés en accompagnant leur remise sur le marché	25
Action 2.3 : Reconvertir les friches et les délaissés urbains.....	28
Action 2.4 : Encourager l'écoconstruction et l'efficacité énergétique des logements.....	30
ORIENTATION 3 . Adapter l'offre de logements en tenant compte de la diversité des besoins, des ressources et des aspirations de tous les ménages.....	32
Action 3.1 : Agir en faveur d'une offre de logements adaptée aux parcours de vie	35
Action 3.2 : Elargir l'offre en hébergement pour les personnes défavorisées et/ou en rupture sociale	37
Action 3.3 : Œuvrer en faveur de projets novateurs sur les formes d'habitat	39
ORIENTATION 4 . Définir des modalités de gouvernance et organisationnelles spécifiques à l'habitat.....	41
Action 4.1 : « Faire vivre » le programme en s'appuyant sur un portage communautaire fort et la mobilisation de ressources	45
Action 4.2 : Animer et communiquer sur la politique de l'habitat.....	47
Action 4.3 : Mettre en œuvre l'observatoire communautaire de l'habitat et du foncier	49
Action 4.4 : Gérer la demande et les attributions des logements locatifs sociaux	50
LES FICHES TERRITORIALES.....	52
La fiche communautaire.....	55
Les fiches de l'unité territoriale de Quillan et de ses communes.....	56
Les fiches de l'unité territoriale de Chalabre et de ses communes.....	71
Les fiches de l'unité territoriale du Pays de Sault et de ses communes.....	85
Les fiches de l'unité territoriale d'Axat et de ses communes.....	103

PRÉAMBULE

La Communauté de Communes des Pyrénées Audoises s'est engagée volontairement dans l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal tenant lieu de Programme Local de l'Habitat (PLH).

Cette démarche d'intégration d'un volet « Habitat » tenant lieu de PLH au PLU intercommunal traduit la volonté de la Communauté de Communes de construire une politique spécifique de l'habitat, en lien direct avec les dispositions « plus classiques » du PLU intercommunal. Ces deux démarches imbriquées assurent une articulation efficace entre planification territoriale et programmation de l'habitat. Le volet « Habitat » est ainsi l'occasion de définir et de mettre en œuvre une politique de l'habitat commune, partagée et cohérente à l'échelle de l'intercommunalité.

La Communauté de Communes compte parmi ses compétences optionnelles la « politique du logement et du cadre de vie » ; elle a déjà pu entreprendre quelques actions dans le domaine de l'habitat, en partenariat avec les acteurs du territoire :

- La mise en place de programmes d'amélioration de l'habitat, dans le cadre de la convention signée avec le Pays de la Haute Vallée de l'Aude (Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat, Programme d'Intérêt Général) ;
- Le soutien financier au Conseil d'Architecture, de l'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) de l'Aude, qui inclut notamment la mise en place d'espaces Info-Energie sur le territoire ;
- La mobilisation des acteurs techniques et politiques de l'habitat durant l'élaboration du PLU intercommunal, en plus des autres instances que sont le Conseil Communautaire, le Comité de pilotage, la Conférence des maires ainsi que des groupes de travail thématiques ou géographiques.

Le volet « Habitat » du PLU intercommunal a pour vocation de poursuivre les dynamiques enclenchées en bâtissant une politique de l'habitat adaptée au contexte local, notamment au regard des dynamiques démographiques, sociales et économiques de ce territoire rural et montagnard. Il s'agit aussi de structurer l'outil intercommunal pour répondre à l'importance des enjeux en matière d'habitat. Le volet « Habitat » fixe la politique de l'EPCI et de ses communes membres pour une durée de six ans.

En respect du code de l'Urbanisme (article R.151-54), le PLU intercommunal tenant lieu de PLH intègre les contenus spécifiques du PLH mentionnés au code de la construction et de l'habitation au sein du rapport de présentation, du projet d'aménagement et de développement durables (PADD) et du présent programme d'orientations et d'actions (POA).

Le POA constitue la pièce maîtresse qui donne au PLH sa portée opérationnelle. Il s'inscrit en cohérence avec le PADD (véritable clé de voûte de l'ensemble de la démarche de PLU intercommunal définissant le projet de territoire pour les 15 ans à venir), et s'attache à répondre au mieux aux besoins et enjeux qui ressortent du diagnostic territorial, essentiellement des diagnostics socio-économique et de l'habitat (cahiers 1, 4 et annexe 1

du rapport de présentation). Son contenu est encadré par l'article R.151-54 du code de l'Urbanisme :

« [...] Le programme d'orientations et d'actions comprend notamment les moyens à mettre en œuvre pour satisfaire les besoins en logements et en places d'hébergement, ainsi que le programme d'actions défini au IV de l'article L. 302-1 et à l'article R. 302-1-3 du code de la construction et de l'habitation. Il indique également les conditions de mise en place des dispositifs d'observation de l'habitat et du foncier prévus au III de l'article L. 302-1 du code de la construction et de l'habitation et dont les missions sont définies à l'article R. 302-1-4 du même code ».

De plus, les orientations d'aménagement et de programmation (OAP) et le règlement écrit et graphique du PLU intercommunal s'inscrivent en cohérence avec le contenu du POA.

Le présent document se compose de deux chapitres distincts :

- Les **orientations communautaires** qui complètent, précisent et détaillent les ambitions et les orientations du PADD. Elles exposent les principes et les objectifs de la politique communautaire en matière d'habitat ainsi que les **actions** à mettre en œuvre sur le territoire au cours des six prochaines années ; chaque action étant rattachée à l'orientation y correspondant ;
- Les **fiches territoriales** qui précisent les objectifs et les actions à mettre en œuvre à l'échelle de l'intercommunalité, des quatre Unités Territoriales (UT), et de chaque commune de la Communauté de Communes.

LES ORIENTATIONS COMMUNAUTAIRES

L'ambition communautaire se traduit par la définition de quatre grandes orientations qui s'intéressent à l'ensemble des problématiques locales de l'habitat et qui visent à apporter une réponse aux besoins identifiés sur le territoire.

Elles exposent la manière dont la collectivité souhaite s'engager, dans le respect du développement durable, pour notamment retrouver une attractivité démographique, améliorer les conditions d'habitabilité, adapter l'offre en logements, tant sur le plan quantitatif que qualitatif, préserver la qualité du cadre de vie, réinvestir les centres anciens et satisfaire les besoins des personnes âgées, des jeunes et des publics spécifiques.

- **Orientation 1 : Maintenir la population et accueillir de nouveaux habitants en suivant une logique territoriale cohérente.**
- **Orientation 2 : Renforcer les efforts de revitalisation urbaine et d'amélioration du parc de logements.**
- **Orientation 3 : Adapter l'offre de logements en tenant compte de la diversité des besoins, des ressources et des aspirations de tous les ménages.**
- **Orientation 4 : Définir des modalités de gouvernance et organisationnelles spécifiques à l'habitat.**

Chaque orientation comprend plusieurs actions. Celles-ci correspondent au volet opérationnel et permettent de mettre en œuvre l'orientation dans laquelle elles s'inscrivent.

L'intérêt de cette articulation orientations/actions est de présenter la philosophie générale (orientation) et ensuite de fournir les objectifs à atteindre et la « boîte à outils » pour y parvenir (actions). Les outils présentés dans chaque action ne sont pas obligatoirement mobilisables ; le choix de leur utilisation ou non doit être fait par la Communauté de Communes selon les situations et en concertation avec les structures compétentes en la matière.

De plus, certaines actions présentent un caractère transversal. Leur réalisation peut ainsi participer à la mise en œuvre de plusieurs orientations concomitamment.

ORIENTATION 1 . MAINTENIR LA POPULATION ET ACCUEILLIR DE NOUVEAUX HABITANTS EN SUIVANT UNE LOGIQUE TERRITORIALE COHERENTE

La présente orientation s'inscrit en cohérence avec le Projet d'Aménagement et de Développement Durables, particulièrement avec les orientations générales suivantes :

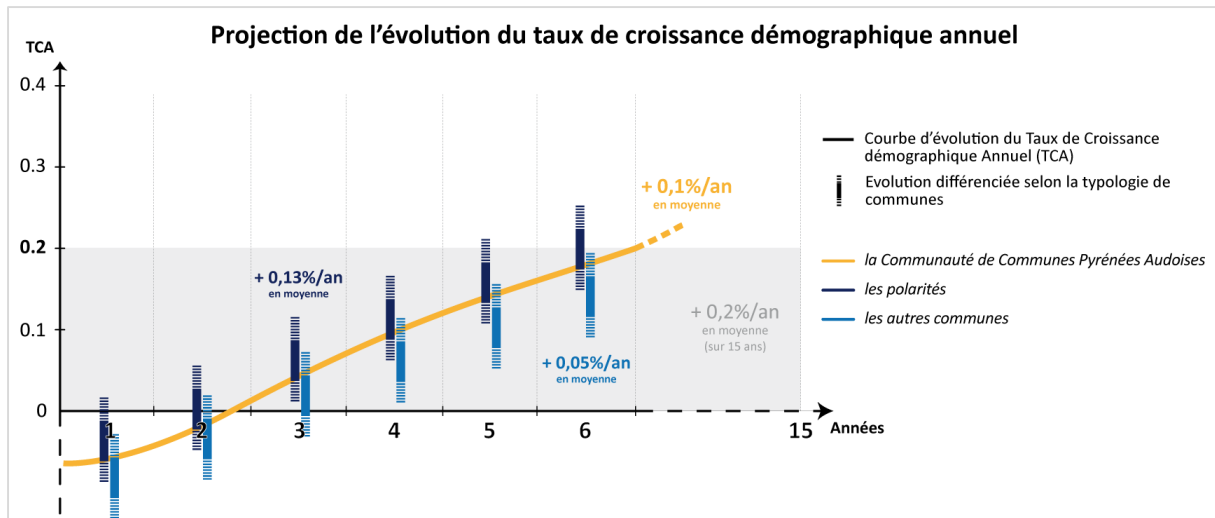
- A1-O2 : Sauvegarder et valoriser l'architecture et les formes urbaines traditionnelles et le petit patrimoine rural et montagnard
- A1-O5 : Mieux maîtriser la consommation de l'espace
- A1-O6 : Favoriser et encadrer le développement des énergies renouvelables
- A1-O7 : Promouvoir une urbanisation plus performante sur le plan environnemental et énergétique
- A2-O2 : Retrouver une dynamique démographique positive en s'appuyant notamment sur le développement de l'emploi
- A2-O3 : Adapter l'offre de nouveaux logements aux besoins
- A2-O4 : Réinvestir les centres bourgs et de villages
- A2-O5 : Prévoir un développement urbain harmonieux
- A2-O6 : Préserver et renforcer les équipements et services
- A2-O11 : Améliorer l'accessibilité du territoire

REPARTIR L'OFFRE EN LOGEMENTS SELON UNE LOGIQUE TERRITORIALE COHERENTE ET RESPECTUEUSE DE L'ARMATURE TERRITORIALE

Le développement de l'attractivité des Pyrénées Audoises constitue une des deux ambitions majeures sur lesquelles repose le projet de territoire porté par les élus communautaires. Dans le cadre du PADD, les élus ont ainsi retenu un scénario d'évolution démographique et de production de logements qui vise à retrouver une dynamique démographique positive, avec une croissance projetée de l'ordre de +0,2% par an, et à produire 1400 logements (incluant les besoins liés à la diminution de la taille des ménages, l'accueil de nouveaux habitants, la pression en résidences secondaires et la mobilisation du parc vacant) au cours des 15 prochaines années (constructions neuves, mutations, mobilisation de logements vacants...). Cette attractivité retrouvée passe notamment par le développement de l'emploi, principalement dans le domaine du tourisme et de l'agriculture.

Si ce scénario démographique semble relativement ambitieux mais réaliste sur une période de 15 ans, il faut considérer qu'une inversion aussi nette des tendances démographiques ne peut se réaliser dès l'approbation du PLU intercommunal. Cette évolution démographique se fera en effet de manière progressive (en lien essentiellement avec les actions entreprises par la Communauté pour retrouver de l'attractivité), notamment au cours des 6 premières années.

En ce sens, le POA vise une croissance démographique annuelle moyenne de l'ordre de +0,1% au cours des 6 prochaines années, en s'appuyant sur une croissance différenciée selon la typologie des communes (de l'ordre de +0,13% par an sur les polarités et de +0,05% par an sur les autres communes). Il fixe par ailleurs l'objectif de produire 520 logements durant cette période (6ans).



Projection de la croissance démographique attendue au cours des 6 prochaines années, en lien avec l'objectif retenu à 15 ans (à titre illustratif et informatif).

En cohérence avec le PADD, la production de 520 logements comprend la construction neuve en extension urbaine et en reconquête urbaine ainsi que la mobilisation de bâtiments existants pour la création de nouveaux logements (mutation, réhabilitation, vacance de longue durée).

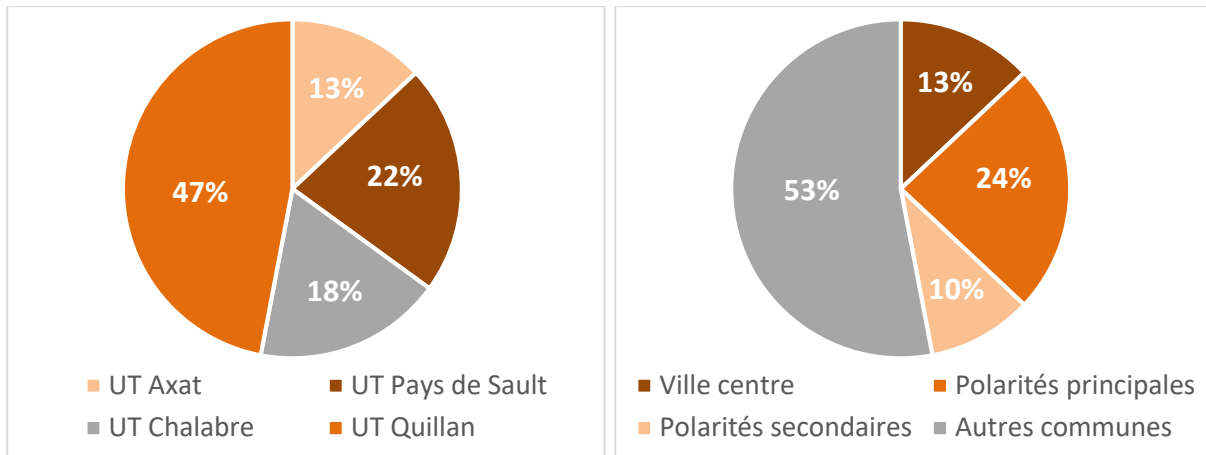
Cette production doit permettre de répondre :

- Aux besoins des ménages déjà présents sur le territoire, en prenant notamment en compte les évolutions des structures familiales et la baisse régulière de la taille moyenne des ménages ;
- Aux besoins liés à l'accueil de nouveaux habitants, à même de restaurer une croissance démographique positive ;
- A la demande en résidences secondaires ; participant notamment au développement de l'économie touristique, ciblée comme un vecteur majeur de développement de l'emploi sur le territoire.

Reposant sur l'armature territoriale définie, l'orientation spatiale de la production de logements suit une logique qui vise à limiter l'isolement et les déplacements des habitants et à privilégier le développement de l'habitat sur les secteurs proches des principaux axes de communication, disposant d'aménités urbaines, d'équipements, d'emplois, de commerces et de services, et préférentiellement desservis par les transports collectifs. Les caractéristiques, la capacité d'accueil et le rayonnement des différentes communes sont aussi considérés.

En ce sens et en lien avec la croissance démographique envisagée, cette production est répartie par unités territoriales et elle est essentiellement orientée sur les polarités du territoire, à savoir la ville-centre de Quillan, les polarités principales et historiques (Chalabre, Espéraz, Axat et le trinôme Belcaire-Roquefeuil-Espezel) et dans une moindre mesure les six polarités secondaires qui rayonnent à l'échelle de micro-territoires. L'ensemble de ces polarités (soit 13 communes) concentre 47% de la production de logements attendue.

Au regard des éléments cités précédemment, la production de logements est aussi renforcée sur les communes de Val-du-Faby, Ginoles et Campagne-sur-Aude notamment ; des communes localisées en périphérie immédiate des polarités de Quillan et Espéraz et présentant une attractivité plus soutenue.



Répartition des objectifs de production de logements (520 logements sur 6 ans), par unité territoriale et par type de communes.

S'ORIENTER VERS UNE MAÎTRISE DE LA PRODUCTION DE LOGEMENTS ET UNE MIXITE URBAINE

Un des constats fait dans les Pyrénées Audoises, est une production de logements au gré des opportunités, en dehors d'une réflexion d'ensemble et d'une programmation intercommunale. L'ambition à travers ce premier programme est d'infléchir la tendance et de s'orienter vers une maîtrise de la production de logements, en :

- S'engageant dans une stratégie foncière à l'échelle de la Communauté de Communes, tout en développant la veille, la négociation et l'acquisition. Cette stratégie doit viser une production de logements diversifiés adaptée à l'hétérogénéité des demandes et des ménages ;
- Mobilisant les outils pertinents en fonction des situations de chaque commune. Il s'agit notamment de favoriser l'émergence d'opérations d'aménagement portées par les collectivités, particulièrement dans les polarités, et de chercher à encadrer les opérations, qui sont généralement de faible ampleur et portées par des particuliers, sur le reste du territoire.

L'ensemble de ces principes doivent se décliner de manière cohérente sur le territoire.

Dans les unités territoriales de Quillan et Chalabre, principaux secteurs sur le plan démographique, de concentration d'actifs, de jeunes et d'emplois, l'objectif est d'élargir préférentiellement la gamme de logements (en termes de produits et d'accessibilité financière) pour satisfaire les besoins du plus grand nombre de ménages.

Au niveau des polarités et des communes périphériques dynamiques présentes sur ces deux unités territoriales mais aussi des autres polarités principales des unités d'Ayat et du Pays de Sault, l'objectif consiste notamment à constituer des réserves pour le locatif social, mais également à faire émerger des opérations d'aménagement sous maîtrise publique. Les outils tels que le droit de préemption et les emplacements réservés peuvent être mobilisés en fonction des projets et avec l'appui de l'Etablissement Public Foncier d'Occitanie.

Concernant les polarités secondaires et les autres communes plus rurales et montagnardes, il convient prioritairement de limiter l'étalement urbain et la vacance du parc existant en privilégiant la reconquête du tissu existant et l'extension raisonnée de l'urbanisation.

Cette orientation s'inscrit aussi dans les engagements pris en faveur d'un développement urbain moins consommateur d'espaces et tendant vers une densité de logements globalement plus élevée que celle enregistrée sur le territoire par le passé. Cette volonté se traduit notamment par les objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace (10% de réduction de la consommation de l'espace) et de reconquête urbaine (25% de la production de logements en reconquête urbaine) et il est essentiellement mis en œuvre à travers les orientations d'aménagement et de programmation (OAP) sectorielles et le règlement du PLU intercommunal.

La mixité doit aussi être assurée par la diversification de la typologie de logements à produire, aussi bien en terme d'accessibilité financière que de taille.

Concernant la répartition entre propriétaires et locataires, il s'agit à l'horizon de deux « PLH » (soit 12 ans) de se rapprocher de la répartition existante à l'échelle départementale (63% de propriétaires et 35% de locataires).

En matière d'accession sociale, le Plan Départemental de l'Habitat (PDH) souligne qu'il s'agit d'un produit à envisager, même s'il semble peu adapté aux territoires ruraux. En ce sens, l'objectif poursuivi est d'assurer 1% de la production en accession à la propriété.

Au sujet de la taille des logements, le diagnostic met en exergue des besoins importants en « petits » logements sur le territoire. Pour répondre de manière optimale à ces besoins, la production de logements à venir devrait être largement majoritaire en T1-T2 et T3. Toutefois, ces objectifs ne semblent pas réalistes à court ou moyen terme sur un territoire où depuis plusieurs décennies la production de logements de grande taille est largement majoritaire (voire quasi-exclusive par endroits). Ce changement radical ne peut se faire que sur une période plus longue. En ce sens, il convient de tendre au mieux vers ces objectifs « optimaux » en privilégiant la production de logements de petite taille, notamment en reconquête urbaine.

CONSTRUIRE UNE POLITIQUE DE MIXITE SOCIALE

De sorte à accroître l'offre en logements sociaux, il convient d'intervenir sur l'offre publique et privée, aussi bien sur la construction neuve, le renouvellement urbain que par l'acquisition-amélioration.

Au sujet du parc public, il convient d'instaurer une collaboration régulière entre les bailleurs sociaux du territoire et la Communauté de Communes et ses communes membres. Le rôle de la Communauté de Communes est de s'affirmer, au travers de sa compétence « politique du logement et cadre de vie », comme étant la structure référente en matière d'ingénierie auprès des communes pour les assister dans la production de logements sociaux et dans sa territorialisation.

Le travail des bailleurs sociaux doit être facilité par un portage politique et financier renforcé. Une collaboration étroite entre les professionnels du logement social et les acteurs politiques du territoire est ainsi essentielle à la réussite et à la mise en œuvre de projet cohérents.

Au sujet du parc privé, le conventionnement avec l'ANAH est encouragé sur l'ensemble du territoire dans le but de soulager les bailleurs sociaux et de développer la réhabilitation des logements anciens. Ce conventionnement est un outil qui permet, d'une part d'encourager les propriétaires bailleurs à réhabiliter leur logement ancien (ce qui peut participer à la

revitalisation des centres anciens), et d'autre part de venir compléter l'offre locative sociale sur le territoire.

Le territoire compte près de 150 logements conventionnés durant la période 1982-2016, ce qui permet au parc privé social de représenter 25% du parc social global. L'objectif du POA s'inscrit dans cette tendance en visant le conventionnement de 24 logements au cours des 6 prochaines années (voir Action 1.2).

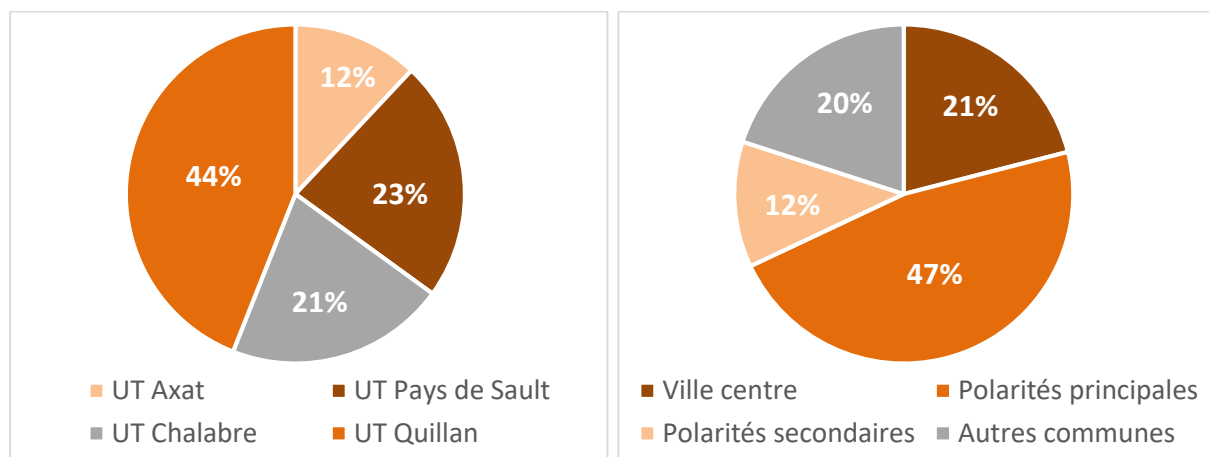
Leviers possibles sur le parc privé :

Le conventionnement avec l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat (ANAH), offre à un propriétaire bailleur deux possibilités :

- *Réaliser des travaux de réhabilitation dans son logement en échange de quoi il bénéficie d'aides octroyées par l'ANAH. Il doit alors plafonner son loyer et respecter des conditions d'attribution à des locataires dont les ressources n'excèdent pas certains plafonds. Le conventionnement se déroule sur une période minimale de 9 ans, et le bien à réhabiliter doit avoir plus de 15 ans.*
- *Bénéficier de déductions fiscales en échange du conventionnement de son logement. Le bailleur s'engage à louer son bien à des ménages dont les ressources sont inférieures à certains seuils fixés par l'ANAH. Le conventionnement doit avoir une durée minimale de 6 ans.*

Dans la lignée du Plan Départemental de l'Habitat (PDH) qui préconise la construction de 54 logements sur une période de 6 ans sur le territoire intercommunal, et en prenant en compte la dynamique de production de logements locatifs sociaux (LLS) depuis 2010, l'objectif visé consiste à produire 66 logements locatifs sociaux (publics + privés) au cours des 6 années à venir (en se basant sur les objectifs du PDH, sur la production passée et la demande sociale). L'offre locative sociale à produire sur la période 2020-2025 se répartit de la manière suivante : 64% pour le parc public et 36% pour le parc privé.

L'analyse croisée de la capacité de production des bailleurs sociaux et de la demande sociale conjuguée à la volonté de rééquilibrer l'offre sur le territoire permet de territorialiser cette production. En effet, ces logements devront majoritairement prendre place au sein de la ville-centre et dans les centralités principales voire secondaires ; de sorte à rapprocher les logements sociaux et leurs habitants des lieux équipés et desservis (services, commerces, administrations, emplois, axes de communication principaux).



Répartition des objectifs de production de logements locatifs sociaux (66 logements sur 6 ans), par unité territoriale et par type de communes.

Enfin, en matière de logements locatifs sociaux, le diagnostic met en exergue que les financements permettant de créer des logements sociaux dédiés aux ménages avec peu de ressources (logements dit « très sociaux ») sont insuffisamment représentés sur le territoire par rapport aux revenus et à la situation sociale des demandeurs. Ainsi, la Communauté de Communes souhaite aussi rééquilibrer cette offre. Cette prise en considération passe par une augmentation de la part des Prêts Locatifs Aidés d'Insertion (PLAI) par rapport aux années précédentes, tout en conservant sur les six années une représentation dominante des Prêts Locatifs à Usage Social (PLUS). La répartition projetée est la suivante : 60% de PLUS, 30% de PLAİ, dont une marge de 10% pour l'ajustement des programmes des bailleurs sociaux.

Cette orientation comprend les actions suivantes :

- Action 1.1 : Définir une stratégie foncière basée sur la reconquête urbaine et l'ouverture à l'urbanisation raisonnée.
- Action 1.2 : Accroître l'offre en logements du parc social public et privé.
- Action 1.3 : Développer l'attractivité économique du territoire.

Action 1.1 : Définir une stratégie foncière basée sur la reconquête urbaine et l'ouverture à l'urbanisation raisonnée

CONTEXTE

L'objectif de production de 520 logements en 6 ans, repose en grande partie sur les capacités de la Communauté de Communes des Pyrénées-Audoises à mettre en œuvre une politique foncière intercommunale par l'accompagnement technique aux communes. Cette stratégie à l'échelle communautaire sera garante d'un développement urbain réfléchi et respectueux de l'environnement, tout en donnant les clés à l'EPCI de mieux anticiper et maîtriser son urbanisation.

Le fil conducteur de cette stratégie foncière est le renouvellement urbain, de sorte à être en adéquation avec l'objectif défini visant à produire 25% de nouveaux logements en reconquête urbaine.

OBJECTIFS

- 1) Soutenir les projets en cours en lien avec les communes (délivrés ou en cours de réalisation), en veillant à leur qualité urbaine et à leur durabilité, dans le but d'atteindre l'objectif quantitatif fixé.
- 2) Enclencher le basculement d'une stratégie foncière communale à une stratégie intercommunale, par la mise en synergie des communes autour de la Communauté de Communes. L'EPCI s'affirme alors comme étant le relais et l'acteur majeur de la gestion foncière sur le territoire, à travers son expertise et l'accompagnement aux communes membres.
- 3) Recentrer la production de logements en fonction des typologies de communes, et notamment sur les polarités du territoire par la mise en œuvre de modalités dédiées.

Pour assurer cette démarche les éléments mobilisables sont :

- Le diagnostic du PLUi et du Volet Habitat, qui recense les caractéristiques du parc de logements dont la vacance et l'habitat dégradé,
- Cibler une action de l'EPF sur les communes dont le parc (vacant et dégradé) nécessite une action majeure en terme de renouvellement urbain, de densification (dent creuse). Vu les objectifs de production majorés sur les polarités, c'est d'abord cette typologie de communes qui est ciblée pour l'action de l'EPF.

Plus globalement, l'objectif de 25% de reconquête urbaine, se détaille en 76 logements à récupérer par le biais des mutations, de la densification des dents creuses et en division parcellaire (BIMBY), et en 54 logements à reconquérir dans le parc vacant.

OUTILS & MISE EN OEUVRE

1) Engager un partenariat avec l'EPF Occitanie :

- La mise en œuvre d'un partenariat entre la Communauté de Communes et l'EPF Occitanie devra être contractualisée au travers d'une convention cadre permettant de définir les engagements respectifs de la Communauté de Communes et de l'EPF en vue d'atteindre les objectifs de production de logements, notamment en reconquête urbaine fixés par le Volet Habitat du PLUi.
- L'intervention de l'EPF devra se faire prioritairement sur les centralités du territoire où les quotas de production en logements sont plus élevés

que les autres typologies de communes. Si besoin la convention avec l'EPF pourra se voir modifiée pour ajouter ou retirer des communes sur lesquelles intervenir.

- Une veille foncière sera à programmer sur les centres-bourgs communaux de sorte à prioriser les secteurs d'intervention. Cette veille devra permettre aux communes de pouvoir améliorer l'aménagement de leurs espaces publics (curetage d'îlot, déplacement/ réimplantation de places de stationnement...), et de programmer du logement social en centralité, participant ainsi à l'effort global de production en LLS (voir Action 1.2).
- Pour les sites retenus comme prioritaires après résultats de la veille foncière et de par les priorités/contraintes locales, une convention opérationnelle pourra être passée entre l'EPF, la Communauté de Communes et la commune concernée pour ledit projet. Cette convention opérationnelle permet de mettre en œuvre des projets sur le court et le moyen terme, grâce :
 - à l'appui technique de l'EPF (outils fonciers et réglementaires, études),
 - acquisitions foncières nécessaires au projet d'aménagement (utilisation du droit de préemption, ou de l'expropriation),
 - travaux nécessaires à la fourniture d'un foncier adéquat à la construction d'un logement (remembrement foncier, travail à l'îlot...).

De son côté la Communauté de Communes s'engage à :

- Coordonner les avancées foncières de l'EPF avec l'intervention des bailleurs sociaux pour la production de LLS en centres anciens,
- A tenir informé l'EPF sur l'avancement des projets communaux.

2) Interventions hors secteurs EPF :

- Une veille foncière menée par la Communauté de Communes grâce à la collaboration étroite des communes, pourra être mise en place en plus de celle de l'EPF (hors secteur déjà concernés). Cette veille peut permettre de préempter ou de négocier une acquisition, pouvant notamment servir à la création de logements sociaux.
- Recensement et mise en œuvre de procédures de récupération des biens sans maître présents dans les communes membres, pouvant constituer des réserves foncières et bâties pour la réalisation de programmes sociaux et/ou la création d'espaces publics en centralité, et ainsi participer à l'effort de production en logements et au réinvestissement des centres anciens. (L.1123-2 du code général de la propriété des personnes publiques et L.2243-1 du code général des collectivités territoriales).

Dans cette optique la collectivité s'engage à :

- Procéder à des décotes foncières sur le foncier maîtrisé et à encourager les communes membres à le faire pour favoriser des projets portés par des bailleurs sociaux, dans le but de mieux rentabiliser leur opération. Cette décote foncière sera privilégiée pour les projets situés au sein des centralités ou à proximité de ces dernières.

- Déléguer son Droit de Préemption Urbain (DPU) à un bailleur social, dans le but de réaliser une opération d'habitat social préalablement définie entre l'EPCI, la commune concernée et le bailleur social.
- Promouvoir le BIMBY auprès des dépositaires d'autorisations d'urbanisme, voire aux habitants dans leur ensemble (communication dédiée) pour encourager à la densification des zones bâties. Cette promotion devra se faire en parallèle d'une réflexion qualitative sur les formes urbaines de sorte à ne pas dénaturer le cadre de vie et son aspect qualitatif.
- Rendre ses projets lisibles à travers la mise en place d'Emplacements Réservés, dont ceux réservés au Logement (ERL), permettant ainsi d'exposer clairement sa volonté d'acquisition d'un bien.

ESTIMATIONS FINANCIERES

- Coûts internes, enveloppe à définir pour la préemption.

DELAIS MISE EN OEUVRE

- 1) Le partenariat avec l'EPF est à engager dès le début du Volet Habitat.
- 2) Actions permanentes.

PARTENAIRES

- EPF Occitanie, bailleurs sociaux, aménageurs et professionnels de l'immobilier, services de l'Etat.

INDICATEURS DE SUIVI

- **Partenariat avec l'EPF** : une fois contractualisé, suivre les opérations réalisées avec l'intervention de l'EPF et comptabiliser le nombre de logements produits, et/ou les espaces publics créés. De sorte à avoir une vision plus claire des projets possibles grâce au soutien technique et financier de l'EPF.
- **Hors secteur EPF** : consigner les éventuelles récupérations de biens sans maître et en évaluer le temps de traitement en interne. Recenser les opérations BIMBY pour avoir une vision sur le phénomène et quantifier la densification qui en est issue.
- **Globalement** : il s'agira de caractériser la part de renouvellement urbain dans la production de logements, et de mesurer la part de la reconquête urbaine menée suite au différents outils mis en œuvre.

ARTICULATION

Action transversale à la grande majorité des autres actions développées dans ce POA.

Action 1.2 : Accroître l'offre en logements du parc social public et privé

CONTEXTE

Le territoire de la Communauté de Communes des Pyrénées-Audoises concentre une population avec peu de revenus et parfois en situation de précarité. Avec 61,5% de foyers non imposables (54,2% dans l'Aude) et un taux de pauvreté atteignant 27,4% en 2013 (contre 21,4% dans l'Aude), le niveau de revenus des habitants peut être qualifié de modeste. Cette situation économique se traduit par un besoin en logements sociaux à repartir de façon cohérente. Théoriquement, 80% des Audois peuvent prétendre, de par leurs ressources, à un logement social. Vu la situation d'autant plus précaire du territoire d'étude, ce pourcentage est probablement plus élevé localement.

Un rééquilibrage de l'offre sociale, mais aussi en terme de typologie de logements est à opérer pour s'adapter aux disparités observées dans le diagnostic.

OBJECTIFS

- Permettre la réalisation des objectifs du Volet Habitat du PLUi en produisant 66 Logements Locatifs Sociaux (LLS-en lien avec objectifs du PDH, production passée et demande sociale) en 6 ans (soit 12.7% du parc habitable), correspondant aux caractéristiques du territoire soit :
 - Orienter cette production vers des logements de plus petites tailles pour mieux adapter l'offre à la demande. Tendre vers une production majoritaire en logements allant du T1 au T3 sur la période du Volet Habitat.
 - Accroître l'offre en logements dédiés aux plus modestes, avec un rééquilibrage du financement au minimum de l'ordre de 30% de PLAI et 60% de PLUS.
- Utiliser le logement social comme un des levier de réhabilitation du logement en centre ancien, de sorte à enclencher une redynamisation des centralités du territoire. L'objectif est le conventionnement de 36% de logements sociaux auprès de l'ANAH (soit 24 logements).
- Concentrer une partie de l'offre en Logements Locatifs Sociaux (LLS) sur les polarités territoriales, pour plus de cohérence et une meilleure qualité de vie (accès aux services, équipements...).

OUTILS & MISE EN OEUVRE

- **Accompagner les bailleurs sociaux dans la production de LLS :**
 - 1) Sur les polarités du territoire, cibler à travers la convention à signer avec l'EPF (décrite à l'Action 1.1) les emprises foncières propices à l'accueil de LLS.
 - 2) Sur le foncier propriété des collectivités locales (selon les volontés locales), opérer une décote foncière pour la création de LLS en faveur des bailleurs sociaux parties prenantes du projet.
- **Promouvoir le conventionnement ANAH :**
 - 1) Communiquer auprès des propriétaires privés sur la possibilité de conventionner leur logement en échange de travaux de réhabilitation :

- Mettre en forme un document de communication de type « plaquette explicative » sur le conventionnement ANAH, et l'envoyer aux propriétaires de logements situés (en priorité) en centre-bourg.
- Collaborer avec l'ANAH pour mettre en place des permanences pour les habitants au sein de la « Maison de l'Habitat » (voir Action 4.2), dans le but de faire connaître le dispositif.

- **Développer le Logement Communal :**

Repérer avec la collaboration des communes membres les logements appartenant à leur domaine public ou privé, qui pourraient être loués à un ménage. Le logement peut être conventionné auprès de l'état pour être « social » et donc venir alimenter les objectifs de production en LLS.

- 1) Communiquer auprès des Maires des communes membres pour leur faire connaître ces possibilités d'accroissement du parc de LLS.
- 2) La Communauté de Communes peut apporter assistance à maîtrise d'ouvrage dans la gestion du parc locatif des communes membres. La « Maison de l'Habitat » peut être un relais de l'offre (Action 4.2).

ESTIMATIONS FINANCIERES

- **Accompagner les bailleurs sociaux dans la production de LLS :**

- 1) Coût interne/EPF.
- 2) Coût interne.

- **Promouvoir le conventionnement ANAH :**

- 1) Partenariat avec l'ANAH qui réalise des documents de communication sur le sujet, et publication sur le site internet intercommunal et/ou la gazette locale – coût interne.

- **Développer le Logement Communal :**

- 1) et 2) Coût interne en fonction des opportunités à affiner.

DELAIS MISE EN OEUVRE

- **Accompagner les bailleurs sociaux dans la production de LLS :**

- 1) Dès le lancement du Volet Habitat.
- 2) Dès le lancement du Volet Habitat.

- **Promouvoir le conventionnement ANAH :**

- 1) Dès le début du PLUi-H.

- **Développer le Logement Communal :**

- 1) Le repérage des logements débutera dès l'opposabilité du PLUi-H, et les éventuelles mise en location pourront suivre.

PARTENAIRES

- EPF Occitanie, bailleurs sociaux, Caisse des dépôts et consignations, CD 11, l'ANAH, services de l'Etat.

INDICATEURS DE SUIVI

- Evaluation triennale à mi-parcours, permettant de rendre compte du suivi des objectifs quantitatifs fixés. En fonction des conclusions de l'évaluation, les objectifs de production en logements et particulièrement en logements sociaux pourront être ajustés.
- Suivi des conventions sur le parc privé et sur la production dans le parc public. Le suivi du taux d'occupation et de la demande sociale seront également des paramètres essentiels à l'évaluation du document et au

suivi territorial de la production (collaboration avec les bailleurs sociaux pour la récupération des données).

ARTICULATION

Action 1.1, Action 4.2.

Action 1.3 : Développer l'attractivité économique du territoire

CONTEXTE

Cette fiche action a pour ambition de proposer des leviers à l'attractivité économique du territoire de sorte à être en cohérence avec la volonté d'accueillir de nouveaux habitants. Les élus communautaires ont conscience du lien étroit entre activité économique et attractivité du territoire, d'où une volonté d'agir en faveur et en lien avec la ruralité.

OBJECTIFS

- Dans le cadre de la ZRR, promouvoir les avantages fiscaux du territoire pour créer l'attractivité économique auprès des entreprises et porteurs de projets.
- Encourager à la création d'entreprises, notamment dans les domaines de l'artisanat et du commerce de proximité, de sorte à répondre aux besoins de la population locale et à participer à l'effort de redynamisation des centres anciens.
- Agir en faveur de projets en lien avec les ressources territoriales, l'agriculture, la filière forestière, mais aussi le tourisme.
- Innover en faveur des projets novateurs pour permettre aux actifs de rester sur le territoire communautaire.

OUTILS & MISE EN OEUVRE

- 1) Réaliser une campagne de communication pour promouvoir les avantages fiscaux de la Zone de Revitalisation Rurale (ZRR) à destination des entreprises :
 - Communication visuelle sur le territoire au niveau des locaux commerciaux libres et/ou sur les lots en zone économique et/ou artisanale encore disponibles (panneaux de publicité qui fait valoir les avantages fiscaux).
 - Lancer un partenariat avec la CCI de l'Aude (antenne de Limoux) pour qu'elle soit le relais des avantages présents sur le territoire mais aussi des espaces économiques et commerciaux disponibles auprès des porteurs de projets.
 - Accompagner les porteurs de projets dans leur démarche d'installation (assistance pour trouver le lieu/local, par exemple), mais aussi pour les informer des différentes exonérations dont ils peuvent profiter (Impôts sur les bénéfices, CFE et CVAE).
- 2) Mettre en avant les qualités et ressources environnementales du territoire, de sorte à favoriser la filière agricole et forestière :
 - Mettre en place une veille sur le Réseau Rural d'Occitanie qui doit être prochainement opérationnel, en lien avec le Réseau Rural Français. Le réseau permet de mettre en avant certains projets exemplaires dans le milieu rural et d'y prendre part. Il offre également la possibilité de mobiliser des fonds FEADER.
- 3) Poursuivre la réflexion déjà en cours avec les territoires voisins et les communes membres, sur la création d'un espace de « Coworking » intercommunal, et une veille sur le choix du lieu (ancien bâtiment public aménagé en conséquence, ou local acquis pour l'occasion soit par la collectivité ou par un porteur de projet identifié). Cette démarche permet de garder sur le territoire certains actifs travaillant loin, des

indépendants à la recherche d'un local professionnel, ou encore certains employés en situation de télétravail quelques jours par semaine

ESTIMATIONS FINANCIERES

- 1) Coût interne lié à la compétence « Développement économique » de l'intercommunalité.
- 2) Coût interne.
- 3) Coût interne.

***Piste de financements :** suivre la sortie du nouveau programme européen Leader en 2020 pour une éventuelle aide au financement des projets.*

DELAIS MISE EN OEUVRE

- 1) et 2) actions permanentes.
- 3) engager la réflexion sur les espaces de Coworking dès 2021 ou 2022 au plus tard.

PARTENAIRES

CCI de l'Aude (antenne de Limoux), Région Occitanie, PETR Vallée de l'Aude.

INDICATEURS DE SUIVI

- 1) Observer les retombées de la communication mise en œuvre sur les exonérations en étudiant/comparant le nombre d'installations d'entreprises sur le territoire avant/après.
- 4) Suivre l'avancement des projets et leur éventuelle concrétisation.

ARTICULATION

Action 1.1, Action 4.1.

ORIENTATION 2 . RENFORCER LES EFFORTS DE REVITALISATION URBAINE ET D'AMÉLIORATION DU PARC DE LOGEMENTS

La présente orientation s'inscrit en cohérence avec le Projet d'Aménagement et de Développement Durables, particulièrement avec les orientations générales suivantes :

- A1-O2 : Sauvegarder et valoriser l'architecture et les formes urbaines traditionnelles et le petit patrimoine rural et montagnard
- A1-O5 : Mieux maîtriser la consommation de l'espace
- A1-O7 : Promouvoir une urbanisation plus performante sur le plan environnemental et énergétique
- A2-O2 : Retrouver une dynamique démographique positive en s'appuyant notamment sur le développement de l'emploi
- A2-O3 : Adapter l'offre de nouveaux logements aux besoins
- A2-O4 : Réinvestir les centres bourgs et de villages
- A2-O6 : Préserver et renforcer les équipements et services
- A2-O11 : Améliorer l'accessibilité du territoire

En cohérence avec les orientations du PADD, la remise sur le marché et l'amélioration des logements doivent tenir compte d'un ensemble d'enjeux interdépendants liés à la qualité du cadre de vie et aux modes de vie actuels (permettre l'adaptation du bâti, l'aération des tissus urbains, répondre aux besoins de stationnement, etc). Aussi, il s'agit de préserver la qualité et la richesse patrimoniale des bourgs et villages en faisant de la valeur architecturale et historique du bâti, un support d'attractivité. L'ensemble de ces attentes et volontés doit permettre d'enclencher la revitalisation des centres anciens, objectif principal de cette deuxième orientation avec l'amélioration de l'habitat.

PROMOUVOIR UNE DYNAMIQUE GLOBALE DE REVITALISATION DES CENTRES ANCIENS

Outre la production de logements orientée dans les tissus urbains existants et l'amélioration du parc de logements existants, la revitalisation des centres anciens passe par une approche plus globale.

Cette ambition passe essentiellement par une bonne articulation entre le traitement du domaine privé - qui doit bien souvent être amélioré pour retrouver de l'attractivité (luminosité, espace extérieur...) - et du domaine public : amélioration de la qualité des espaces publics et des espaces de rencontre et de convivialité, amélioration des conditions de stationnement... L'amplification de ce phénomène peut aussi se traduire par la transformation de la trame bâtie, notamment à l'échelle d'un îlot.

Le maintien voire le développement de l'emploi et des services, commerces de proximité et équipements constitue aussi un gage de réussite, principalement dans les polarités. Cette ambition s'inscrit en complémentarité de l'engagement de certaines de ces communes (Quillan, Axat, Espéras, Chalabre) dans le programme de revitalisation « Bourgs-centres » de la Région Occitanie.

ASSURER 25% DE LA PRODUCTION DE LOGEMENTS EN RECONQUETE URBAINE

Comme évoqué précédemment, la production de logements constitue un des principaux leviers actionnés pour s'engager dans la revitalisation des centres anciens, tant au niveau des polarités que sur les autres communes.

En ce sens, la Communauté de Communes entend favoriser et faciliter la reconquête des tissus urbains existants, notamment des centres, en y orientant une part de la production de logements prévue pour les 6 ans à venir.

L'objectif affiché est de produire 25% des logements projetés en reconquête urbaine, soit 130 logements en 6 ans. Cette production de logements en reconquête urbaine comprend principalement la densification via la mobilisation de « dents creuses » et la division parcellaire, la mutation de bâtiments existants (c'est-à-dire la transformation en logements de bâtiments autrefois occupés par des activités) et la remise sur le marché de logements vacants de longue durée.

Les capacités du territoire en matière de division parcellaire, de dents creuses et de mutation de bâtiments doivent permettre d'atteindre 58% de l'objectif de reconquête urbaine visé. La production restante doit être satisfaite par la remobilisation du parc vacant.

AGIR SUR LES PROBLEMATIQUES DE LOGEMENTS VACANTS, DEGRADES ET INDIGNES

En premier lieu, la Communauté de Communes vise une réduction de 10% du parc de logements vacants de longue durée à horizon 15 ans, ce qui correspond à la mobilisation de 150 logements. L'atteinte de cet objectif se traduit par la mobilisation de 54 logements au cours des 6 prochaines années, ce qui doit permettre de satisfaire 42% de l'objectif de reconquête urbaine visé.

Plus globalement, cette orientation consiste à endiguer les phénomènes souvent cumulatifs de vacance, d'habitat dégradé et de précarité énergétique, ainsi qu'à prévenir leur aggravation. Dans une optique de diminution de la vacance structurelle et d'amélioration du parc existant, cela implique d'améliorer la connaissance des situations locales, d'identifier et de mener des interventions pertinentes et de veiller à leur évaluation. Pour ce faire, il apparaît nécessaire de :

- Développer le suivi et le repérage dans le cadre de l'observatoire communautaire de l'habitat ;
- Former et coordonner les acteurs locaux à la prise en charge de ces problématiques ;
- Poursuivre le soutien aux dispositifs à l'œuvre sur le territoire (OPAH, PIG, MOUS, outils de lutte contre l'habitat indigne, Espace Info-Energie, etc.). La mise en œuvre des dispositifs que sont les OPAH et les PIG a connu un succès non négligeable sur le territoire avec environ 1270 logements réhabilités entre 2001 et 2015 (OPAH 2001-2005, PIG 2006-2009, PIG 2012-2015), soit 91 logements réhabilités par an. Il convient ainsi de poursuivre cette dynamique pour les 6 années du PLH. Cela passe essentiellement par la mise en place de nouveaux dispositifs incitatifs sur le territoire ;
- Développer des partenariats pour conduire des projets d'aménagement opérationnels combinant des actions incitatives, coercitives, de coordination et de communication/sensibilisation.

La cible principale de cette orientation sont les centres anciens où se rencontrent les problématiques de vacance et de dégradation les plus fortes. Ainsi, bien que l'ensemble des villages et hameaux peut être concerné, l'intervention publique doit être préférentiellement orientée sur les polarités principales et toujours menée dans un souci de revitalisation globale (accessibilité, aménités urbaines, services...).

De manière plus localisée et ciblée, il convient de :

- Définir des stratégies globales de revitalisation et orienter les actions d'envergure au niveau de Quillan et des polarités principales qui jouent un rôle de centralités à l'échelle de leur bassin de vie ;
- Évaluer les potentialités et la faisabilité du réinvestissement sur les espaces urbains délaissés et en friche (notamment à Espéraza, Ste-Colombe sur l'Hers ou Quillan). La stratégie foncière définie préalablement à l'action 1.1 peut notamment être activée pour faciliter la réalisation de ces projets ;
- Engager au cas par cas (en fonction notamment des volontés communales, de leurs potentialités d'action, de la faisabilité des opérations et de leur cohérence avec le projet de territoire) des interventions publiques plus ponctuelles au niveau des polarités secondaires et des autres communes ;
- Plus globalement, soutenir l'initiative privée en accompagnant les ménages vers l'accès à un logement décent, et les propriétaires dans les choix de réhabilitation de leur bien.

AMELIORER L'EFFICACITE ENERGETIQUE DES LOGEMENTS ET DEVELOPPER LES METHODES D'ECOCONSTRUCTION

L'amélioration de l'efficacité énergétique est un aspect essentiel du confort des logements. Cette problématique est d'autant plus prégnante dans les centres anciens, où les logements sont globalement peu performants sur le plan énergétique et où souvent les ménages les plus précaires logent. La population des Pyrénées Audoises est composée de ménages aux revenus globalement faibles. Ceci est notamment symbolisé par une part de seulement 28% de ménages imposables et des revenus mensuels moyens (1356 €) plus faibles qu'à l'échelle départementale (1716 € en moyenne). L'ensemble de ces éléments cumulés à un logement énergivore laisse peu de marge de manœuvre aux occupants une fois les factures énergétiques payées. C'est dans le but de réduire les dépenses énergétiques, mais aussi dans une optique de réduction des consommations énergétiques et d'adaptation au changement climatique, que la Communauté de Communes veut agir en faveur de l'efficacité énergétique des logements.

Cet objectif d'amélioration des performances énergétiques concerne aussi bien le parc existant privé, public et social que l'ensemble des nouvelles constructions. Il passe par la diminution des consommations énergétiques, l'utilisation de matériaux et systèmes de construction plus performants et le développement de la production des énergies renouvelables.

Pour les logements sociaux, les bailleurs sociaux doivent prendre la responsabilité de réhabiliter au besoin les logements anciens non performants sur le plan énergétique. Concernant les logements neufs, les réglementations en vigueur doivent à minima être respectées. En collaboration avec la Communauté de Communes, la réalisation d'opérations exemplaires ou plus vertueuses doit aussi être étudiée.

Concernant les logements privés, la collectivité dispose de peu de moyens d'actions. L'intercommunalité doit toutefois s'attacher, notamment à travers sa communication et en lien avec ses partenaires, à jouer un rôle :

- De « relais » concernant les aides existantes pour les particuliers en faveur de la rénovation énergétique (ANAH, crédits d'impôts de l'Etat, espace Info-Energie...) ;
- De sensibilisation de la population aux éco-gestes du quotidien, dans un souci d'éducation environnementale plus globale (énergie, eau, déchets, etc) ;
- De conseil sur les actualités, les ressources mobilisables, les techniques de construction et les matériaux en lien avec les projets de nouvelles constructions (bio-climatisme, éco-construction, élément producteur d'énergie, matériaux biosourcés, etc).

Par ailleurs, en lien avec les ressources naturelles du territoire, les élus des Pyrénées Audoises souhaitent insuffler une nouvelle dynamique à la filière bois locale, tant en matière de bois-construction que de bois-énergie (cf. OAP « Forêt et filière bois »). En ce sens, en lien notamment avec la charte forestière et la structuration de ces filières, la communication doit être largement développée et l'exemplarité des collectivités publiques recherchée. Le développement des réseaux de chaleur pouvant alimenter plusieurs logements ou bâtiments (équipements publics, locaux administratifs, entreprises...) apparaît par exemple comme un des leviers intéressants.

Cette orientation comprend les actions suivantes :

- Action 2.1 : Améliorer les espaces publics dont l'accessibilité des équipements de proximité et des transports, pour garantir une meilleure équité territoriale.
- Action 2.2 : Lutter contre les logements vacants, indignes et dégradés en accompagnant leur remise sur le marché.
- Action 2.3 : Reconvertir les friches et les délaissés urbains.
- Action 2.4 : Encourager l'écoconstruction et l'efficacité énergétique des logements.

Action 2.1 : Améliorer les espaces publics dont l'accessibilité des équipements de proximité et des transports, pour garantir une meilleure équité territoriale

CONTEXTE

La volonté de renforcer l'accessibilité des espaces publics en effectuant un travail qualitatif à leur égard, est un des leviers choisis par la Communauté de Communes des Pyrénées-Audoises pour redonner un nouvel élan à ses centres anciens. En lien notamment avec l'OAP « Patrimoine », cette volonté présente un double avantage pour le territoire, embellir et rendre attractives ses centralités en réalisant des opérations d'aménagement urbain, tout en améliorant l'accessibilité du domaine public en faveur des Personnes à Mobilité Réduite (PMR). Avec 40% de personnes ayant plus de 60 ans (29,8% dans l'Aude), le territoire de l'EPCI est confronté au vieillissement et y sera de plus en plus au fil des années.

OBJECTIFS

- Créer l'attractivité des centres bourgs et améliorer la qualité de vie en réaménageant et en mettant en valeur les espaces publics. Plus globalement, activer la mise en valeur du domaine public et assurer par son intermédiaire la valorisation des éléments architecturaux et patrimoniaux des centralités.
- Accentuer les efforts en termes d'accessibilité dans les centres anciens, pour offrir une meilleure déambulation aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR), personnes âgées, ou encore aux parents avec de jeunes enfants (poussettes).
- Inciter à la mise en valeur du domaine public par un travail sur les façades des habitations (cohérence avec le réaménagement des espaces publics).

Ces objectifs s'inscrivent directement en cohérence avec ceux poursuivis par l'OAP « Patrimoine ».

OUTILS & MISE EN OEUVRE

- 1) Engager une réflexion transversale avec les communes membres à propos d'un document cadre (Exemple : Charte d'Aménagement des Espaces Publics intercommunale), permettant d'énoncer des grandes intentions d'aménagement selon différents secteurs définis au préalable (*exemple : Centres-Bourgs, entrée des Centres-bourgs, extensions urbaines, zone d'activités...*) de sorte à avoir de l'homogénéité et une continuité en lien avec les grands principes du PLUi-H. Le document peut avoir vocation à proposer des intentions plus ou moins précises à propos de plusieurs axes (cf. OAP « Patrimoine »), par exemple :
 - Traitement des rues (à plat, trottoirs...),
 - Utilisation de matériaux en lien avec les ressources du territoire et son patrimoine (bardage bois, pierre...),
 - Rues passées en espace partagé (zone de rencontre, zone 30),
 - Restructurer et mieux matérialiser le stationnement (meilleure lisibilité et meilleur agencement pouvant faire gagner de la place...).
 - (...)

Mettre l'accent sur l'accessibilité du domaine public dans la Charte en rappelant les normes et bonnes pratiques en la matière (pentes, abaissés de trottoirs, largeur des trottoirs, mobilier urbain...).

2) Collaborer étroitement avec les communes membres pour inciter à la valorisation des espaces publics des centralités, en réinventant des lieux de sociabilité (place du marché, boudodrome, espaces de repos, aire de jeux...) et/ou en réaménageant de façon simple le domaine public, par exemple :

- Encadrement du stationnement par des plantations,
- Utilisation de matériaux qualitatifs et lien avec la richesse patrimoniale des centralités (pierres, couleurs...),
- Mettre à contribution les ressources territoriales et les savoir-faire locaux (utilisation du bois notamment : bardage, mobilier urbain...),
- Aménager en espaces publics des endroits du domaine public inutilisés.
- (...)

Une articulation étroite avec les OAP du PLUi sera à rechercher.

ESTIMATIONS FINANCIERES

- 1) Coût interne.
- 2) Coût interne, et budgets communaux.

***Piste de financements :** La Région Occitanie subventionne des projets « d'aménagements et de qualification des espaces publics » à hauteur de 25% des dépenses éligibles, pour les communes de moins de 3000 habitants.*

DELAIS MISE EN OEUVRE

- 1) Réunir les différentes instances décisionnaires (élus communaux référents) sur la question dès 2022.
- 2) Action permanente.

PARTENAIRES

- CAUE, PETR de la Vallée de l'Aude, CD 11, Région Occitanie, EPF Occitanie.

INDICATEURS DE SUIVI

- Suivre la progression de la collaboration intercommunale en la matière.
- Recenser les projets et réalisations concernant le traitement des espaces publics. .

ARTICULATION

Action 1.1, Action 2.1, OAP du PLUi.

Action 2.2 : Lutter contre les logements vacants, indignes et dégradés en accompagnant leur remise sur le marché

CONTEXTE

62% du parc de logements (résidences principales) de la Communauté de Communes a été construit avant 1971. A l'ancienneté du parc viennent s'ajouter les phénomènes de vacance structurelle (10.7% du parc), d'habitat dégradé et d'insalubrité. Le diagnostic de l'habitat a permis de mettre en lumière une corrélation entre logements anciens et ménages précaires. Vu la présence sur le territoire d'une population modeste souvent dans l'incapacité de réhabiliter son logement seule, la Communauté de Communes a fait le choix de mener une politique volontariste destinée à réinvestir les logements vacants et dégradés, notamment en centres anciens, en collaboration étroite avec les communes.

OBJECTIFS

- 1) **S'entourer des bons interlocuteurs pour agir :**
 - Solliciter les services de l'Etat compétents en matière d'habitat dégradé et/ou insalubre pour bénéficier de leur accompagnement et de leur expertise dans le domaine, voire de financements (ANAH, DDTM),
 - S'entourer de l'EPF Occitanie concernant les projets d'acquisition foncière en centralité, pour limiter les coûts et travailler à la bonne échelle (îlot),
 - Demander l'appui technique des services de l'UDAP lorsqu'un bâti présente un intérêt architectural et qu'il nécessite une intervention (réhabilitation voire démolition).
- 2) **Redynamiser les centres anciens par le traitement de l'habitat ancien :**
 - Engager une politique de résorption de la vacance structurelle, avec un minimum de 60 logements remis sur le marché en 6 ans,
 - Mettre en œuvre des actions durables de traitement de l'insalubrité et de la dégradation de certains logements, en traitant à minima une trentaine de logements indignes et/ou dégradés en 6 ans.
- 3) **Communiquer sur les outils et financements à disposition en matière de traitement de l'habitat :**
 - Auprès des habitants (mesures incitatives disponibles),
 - Auprès des élus (police du Maire, outils coercitifs).

OUTILS & MISE EN ŒUVRE

- 1) **Activer les partenariats et les entretenir tout au long des projets.**
 - Mobiliser les acteurs concernés dès la phase d'études. L'intercommunalité doit orienter vers le bon interlocuteur si nécessaire.
- 2) **Redynamiser les centres anciens par le traitement de l'habitat ancien :**
 - Lutter contre la vacance :

- Engager des procédures de récupération des biens sans-maître à l'échelle de chaque commune avec revente de ces derniers à prix minoré contre réhabilitation,
 - Lutter contre l'habitat dégradé, insalubre, indigne :
 - Inciter les élus communaux à utiliser les pouvoirs de police du Maire pour prendre les arrêtés nécessaires en cas d'habitat dangereux et saisir les partenaires compétents (Etat),
 - Mobiliser les outils de RHI/THIRORI : des études de faisabilité pourront être lancées sur les secteurs les plus dégradés où des suspicions d'indignité et/ou de péril sont fortes. La collectivité peut bénéficier d'aides de l'ANAH, d'une part pour l'étude de faisabilité, et d'autre part pour le financement du déficit de l'opération.
 - Outil incitatif face aux différentes problématiques soulevées :
 - Lancer une évaluation préalable à la mise en œuvre d'une OPAH Revitalisation Rurale sur le territoire ou à une échelle élargie (Haute Vallée de l'Aude). Inclure dans cette préfiguration les problématiques de vacance, d'habitat dégradé, d'adaptation à l'âge, d'attractivité commerciale et d'aménager des espaces publics.
- 3) Communiquer sur les outils et financements à disposition en matière de traitement de l'habitat :**
- Communiquer auprès de la population par le biais de la structure « Maison de l'Habitat » (voir Action 4.1) sur les aides et dispositifs incitatifs à la réhabilitation :
 - Prêt à Taux Zéro (PTZ) dans l'ancien et prime accession ancien,
 - Promouvoir les programmes en cours permettant l'obtention de financements (PIG, OPAH...),
 - Présenter la possibilité du conventionnement en logement social contre des aides à la réhabilitation de l'ANAH aux propriétaires non occupants.
 - Informer et accompagner les Maires et élus du territoire, au travers des partenariats avec les techniciens compétents, et par l'intermédiaire de l'agent « Chargé de l'habitat » de la Communauté de Communes à recruter (voir Action 4.2).

ESTIMATIONS FINANCIERES

- 1) Coût interne.
- 2) Déterminer un budget plus précis au fil des projets identifiés soit à échelle communale ou intercommunale (d'une année sur l'autre) pour traiter l'habitat dégradé. Pour l'éventuelle OPAH, budgétiser le coût une fois l'évaluation réalisée, prévoir une fourchette entre 0.80€ et 1€/habitant (sur la base rehaussée de la dernière OPAH dont la MOA appartenait au PETR).
- 3) Communication incluse dans le budget de l'Action 4.2.

***Piste de financements :** accompagnement de l'ANAH sur les programmations type OPAH, et outils RHI/THIRORI, ainsi que les collectivités territoriales d'appartenance.*

DELAIS MISE EN OEUVRE

- 1) Action permanente.
- 2) Récupération des biens sans maître : dès 2020 (procédures longues)
 - THLV à Quillan : discussion à débiter dès 2021, après structuration de la gouvernance du Volet Habitat.
 - Utilisation du pouvoir de police du Maire (prise d'arrêtés nécessaires) : dès 2020.
 - RHI/THIRORI : lancement des études de faisabilité éventuelles dès 2021.
 - Evaluation pour une OPAH RR : dès 2021 également pour coordonner les actions d'une part incitatives et d'autres part coercitives.
- 3) Action permanente, dès la mise en œuvre de la structure « Maison de l'Habitat » (voir Action 4.2).

PARTENAIRES

- ANAH, CD 11, Région Occitanie, EPF Occitanie, DDTM, EPCI voisines et PETR, UDAP.

INDICATEURS DE SUIVI

- Bilan annuel des opérations/actions dédiées au traitement de l'habitat dégradé, insalubre, et vacant.
- Si une OPAH RR est lancée, un bilan annuel de l'opération sera à tirer, mais aussi en fin de programmation.
- Tenir une comptabilité (avec l'aide des communes) de la récupération des biens sans maître et de leur remise sur le marché après réhabilitation.
- Mobiliser l'ensemble des données statistiques en matière d'habitat lors de l'évaluation triennale et à la fin du Volet Habitat

ARTICULATION

Action 1.1, Action 1.2, Action 2.1, Action 4.2.

Action 2.3 : Reconvertir les friches et les délaissés urbains

CONTEXTE

Le territoire a hérité de son passé industriel de certains espaces qui ne sont aujourd'hui plus utilisés et/ou laissés à l'abandon. Ces espaces peuvent prendre la forme de parcelles ou de bâtiments qui sont laissés vides de toutes activités et d'entretien. L'aspect historique, et la place dans la mémoire collective que ces friches peuvent revêtir, présente un intérêt à leur réhabilitation. La reconversion des espaces laissés à l'abandon (de toute nature), permet de donner une nouvelle image d'un lieu auparavant symbole d'activité et d'attractivité. Le domaine public peut aussi se révéler porteur d'espaces délaissés, n'ayant aucune utilité et qui pourraient constitués des potentiels mutables pour les villes.

OBJECTIFS

- Favoriser le renouvellement urbain ou la réhabilitation des friches présentent en zone bâtie ou en frange, et mettre à contribution ce potentiel foncier délaissé.
- Mettre en valeur le patrimoine architectural et historique des zones concernées.
- Recenser puis engager des actions sur les espaces urbains délaissés.
- Envisager pour certains lieux une renaturation de sorte à valoriser les paysages, aménités environnementales, ou encore le tourisme vert du territoire.

OUTILS & MISE EN OEUVRE

- 1) Réaliser un recensement intercommunal (avec l'appui des communes) des friches et délaissés urbains présents sur le territoire. Ensuite, créer un tableau/planning pour prioriser les interventions souhaitées sur ces friches en se basant sur :
 - Les projets en cours,
 - Les volontés d'actions locales sur le lieu,
 - L'utilité foncière/bâtie de la zone identifiée,
 - Les contraintes liées à leur réhabilitation (pollution, cession, coût...).
- 2) Mobiliser les partenaires essentiels à l'avancée du/des projet(s) en fonction de sa/leur nature.
- 3) Veiller aux appels à projets concernant la reconversion des friches :
 - Appel à Manifestation de la Région Occitanie « Reconquête des friches en Occitanie », pour y soumettre un projet si l'appel à manifestation est reconduit sur la période du Volet Habitat, et bénéficier de compétences techniques et de financements dédiés,
 - Appel à projets de l'ADEME pour « Travaux de dépollution pour la reconversion des friches polluées », à suivre son éventuelle reconduction sur la période du Volet Habitat (appuis technique et financier).

ESTIMATIONS FINANCIERES

- 1) Coût interne (recensement et priorisation), projet(s) à budgétiser une fois définis.
- 2) Coût interne.
- 3) Coût interne.

DELAIS MISE EN OEUVRE

- 1) Recensement : dès 2021, et à mi-parcours du Volet Habitat : lancement des premiers projets identifiés.
- 2) Action permanente conjointe au projet de reconversion.
- 3) A coordonner à la volonté de lancer un/des projet(s) de reconversion (entre 2021 et la fin du Volet H).

PARTENAIRES

- ADEME, Région Occitanie, EPF Occitanie, Bailleurs Sociaux.

INDICATEURS DE SUIVI

- Suivre l'avancée des projets de reconversion.

ARTICULATION

Action 1.1.

Action 2.4 : Encourager l'écoconstruction et l'efficacité énergétique des logements

CONTEXTE

Dans les Pyrénées-Audoises, la précarité énergétique touche 9,4% des ménages, contre 4,6% dans le département de l'Aude. Cette part importante révèle une difficulté pour ces ménages à subvenir à leurs dépenses quotidiennes, dont celles en énergie. Pour preuve, le taux d'effort énergétique dédié au logement (fourniture en énergie du logement) impacte de 7% les revenus des ménages du territoire, contre 5% des revenus des ménages de l'Aude. Cette précarité et ces dépenses énergétiques élevées s'expliquent en partie par l'ancienneté et la vétusté du parc de logements.

Le but poursuivi par le PLUi-H est d'offrir un habitat moins consommateur d'énergie, plus économique pour les ménages, mais aussi plus respectueux de l'environnement.

OBJECTIFS

- Inciter les propriétaires privés à engager des travaux de rénovation énergétique dans leur logement,
- Former les habitants des logements privés et publics à adopter des comportements plus durables dans l'utilisation des énergies et ressources,
- Orienter les projets de construction (publics et privés) et le cas échéant les opérations d'ensemble, à adopter des procédés de construction et formes urbaines plus durables,
- Valoriser autant que possible dans les projets de construction, d'aménagement et de production d'énergie, la filière bois-énergie et la construction bois.

OUTILS & MISE EN OEUVRE

- 1) Communiquer sur les aides existantes sur le territoire (programme Habiter Mieux de l'ANAH, prêt à Taux Zéro, autres programmes tels que les PIG/OPAH...), par l'intermédiaire d'une campagne d'informations (flyers, réunions, ...) organisée avec les acteurs concernés (par l'intermédiaire de la « Maison de l'Habitat », cf. Action 4.2) En parallèle la Communauté de Communes est le relais d'informations auprès des communes membres en interne.
- 2) Mettre en œuvre des cessions d'informations et/ou de formation aux « éco-gestes » destinées aux habitants par l'intermédiaire des permanences effectuées à la « Maison de l'Habitat ».
- 3) Etudier la possibilité (selon opportunité) sur un secteur à vocation d'habitat la possibilité de mettre en œuvre un éco-quartier. Ce dernier peut prendre place en centre ancien, en support d'une opération de renouvellement urbain.
- 4) Etudier au fil des opportunités la pertinence de la création d'un réseau de chaleur urbain et/ou d'une installation de production de chaleur (qui utiliserait le bois) sur un secteur donné.

ESTIMATIONS FINANCIERES

- 1) Coût inclus dans l'Action 4.2.
- 2) Coût interne.

- 3) A budgétiser si un projet se dessine. Le Ministère de la Cohésion des Territoires et des Relations avec les Collectivités Territoriales accompagne les études.
- 4) A budgétiser en fonction de l'intérêt pour un projet. Financement ADEME « Fond Chaleur ».

DELAIS MISE EN OEUVRE

- 1) Action permanente, dès le début du Volet Habitat.
- 2) Action permanente, dès la structuration de la « Maison de l'Habitat » (Action 4.2).
- 3) Au gré des opportunités à partir de 2021.
- 4) Au gré des opportunités à partir de 2021.

PARTENAIRES

- ADEME, CAUE, PETR Vallée de l'Aude, ANAH, services de l'Etat, CD 11 et Région Occitanie.

INDICATEURS DE SUIVI

- Suivi des performances énergétiques du parc de logement social via les données RPLS, qui permet de connaître le classement énergétique des logements (DPE énergétique).
- Comptabiliser et suivre l'évolution du nombre de logements ayant bénéficié de travaux de rénovation énergétique sur le territoire des Pyrénées-Audoises.
- Tirer le bilan des mesures incitatives mises en œuvre sur le territoire.
- Recenser les opérations labellisées : éco-quartiers, HQE...

ARTICULATION

Action 1.1, Action 1.2, Action 4.2. .

ORIENTATION 3 . ADAPTER L'OFFRE DE LOGEMENTS EN TENANT COMPTE DE LA DIVERSITE DES BESOINS, DES RESSOURCES ET DES ASPIRATIONS DE TOUS LES MENAGES

La présente orientation s'inscrit en cohérence avec le Projet d'Aménagement et de Développement Durables, particulièrement avec les orientations générales suivantes :

- A1-O5 : Mieux maîtriser la consommation de l'espace
- A2-O2 : Retrouver une dynamique démographique positive en s'appuyant notamment sur le développement de l'emploi
- A2-O3 : Adapter l'offre de logements aux nouveaux besoins
- A2-O4 : Réinvestir les Centres-Bourgs et de villages
- A2-O5 : Prévoir un développement urbain harmonieux
- A2-O6 : Préserver et renforcer les équipements et services
- A2-O11 : Améliorer l'accessibilité du territoire

Pour l'ensemble des publics spécifiques, ce programme a pour rôle d'améliorer la connaissance des besoins et de contribuer à la coordination de la multitude d'acteurs en présence.

ANTICIPER ET REpondre AUX BESOINS EN LOGEMENTS ET EN HEBERGEMENTS DES PERSONNES AGEES, HANDICAPEES, EN PERTE D'AUTONOMIE

En lien avec le PADD, il s'agira de répondre aux besoins actuels des personnes âgées, dépendantes ou non et d'anticiper la dynamique de vieillissement de la population.

Dans le parc existant, une attention particulière doit être portée sur le maintien à domicile des personnes âgées ; passant par l'adaptation des logements à la vieillesse mais aussi par une offre de services à la personne cohérente.

L'offre nouvelle n'est pas à exclure, notamment lorsque le logement familial est situé en centre ancien avec un bâti dense et resserré offrant des habitations sur plusieurs étages, peu larges et donc peu adaptées au vieillissement. Cette offre devra, dans une logique urbaine raisonnée mais aussi pour bénéficier de la proximité des services (soins, besoins journaliers, mobilités...) et de la vie sociale, se situer préférentiellement au cœur des bourgs et villages ou à proximité immédiate.

Il s'agit d'un double enjeu, d'une part offrir aux personnes âgées un cadre de vie actif, proche des commodités et non isolé, et d'autre part d'éviter la dévitalisation des centralités urbaines ou villageoises. Enfin, une veille active à la diversification des besoins en fonction des ressources et des situations de dépendance est à conduire.

En fonction du parc privé ou public, plusieurs leviers d'actions peuvent être envisagés.

Leviers possibles sur le parc privé :

- Promouvoir les dispositifs d'adaptation des logements existants ;

- *Coordonner les multiples acteurs afin de favoriser la mise en relation des offres et des demandes de logements adaptés ;*
- *Etudier les opportunités pour le développement d'une offre nouvelle de logements et d'hébergements adaptés en fonction des projets des communes de leur localisation et des besoins des ménages, notamment dans un objectif de mixité sociale et intergénérationnelle.*

Leviers possibles sur le parc public :

- *Evaluer les besoins et la qualité des réponses aux besoins des seniors et des personnes handicapées ;*
- *Adapter une partie de l'offre sociale publique au vieillissement (logement en RDC, accessibilité, sanitaires adaptés...),*
- *Etudier avec les bailleurs sociaux les éventuels besoins supplémentaires en structures spécialisées sur le territoire.*

REPENDRE AUX BESOINS SPECIFIQUES DES JEUNES, EN TENANT COMPTE DE LA DIVERSITE DES SITUATIONS

Face à la diversité des situations et des profils des jeunes à la recherche d'un logement, les pistes d'actions peuvent être multiples. Globalement, agir en faveur du logement des jeunes requiert la mobilisation des acteurs concernés de sorte à mieux comprendre leurs besoins et leur profil socio-économique. La Communauté de Communes constitue la structure animatrice de ce jeu d'acteurs, permettant ainsi l'émergence de projets adaptés.

La première étape du développement de l'offre destinée aux jeunes, est de mieux comprendre les besoins et les attentes de cette population sur le territoire. En effet, localement les besoins de ce public sont relativement limités, mais surtout peu connus des acteurs politiques. En premier ressort, il conviendra de constituer un réseau rassemblant les acteurs du logement des jeunes, pour ensuite mieux hiérarchiser les besoins et structurer une offre en conséquence.

Plusieurs profils sont à prendre en compte sur le territoire, l'enjeu étant d'adapter l'offre à leurs attentes parfois divergentes :

- Jeunes étudiants, en formation : il s'agit ici de développer la prospection en lien avec les organismes de formation présents sur le territoire des Pyrénées Audoises et éventuellement plus largement dans la Haute Vallée s'il y a un intérêt ;
- Jeunes en début de parcours professionnels : il convient de favoriser l'installation et le maintien, notamment pour les agriculteurs (en lien avec la SAFER) ;
- Jeunes en difficulté/en situation de rupture : des pistes de prise en charge, en lien avec les acteurs du territoire et les structures existantes, devront être déterminées.

PRENDRE EN COMPTE LES BESOINS EN LOGEMENTS ET EN HEBERGEMENTS DES PERSONNES MAL LOGEES, DEFAVORISEES OU PRESENTANT DES DIFFICULTES PARTICULIERES

Les Pyrénées Audoises sont peu concernées par ce type de problématiques, mais compte sur son territoire des personnes dans le besoin.

Avec moins de 15 000 habitants, l'EPCI n'est pas concernée par l'obligation d'un minimum de places d'hébergement d'urgence imposé par la Loi MOLLE de 2009 (EPCI de plus de 50000 habitants = 1 place d'hébergement pour 2 000 habitants), et elle ne possède pas aujourd'hui de places dédiées. Pour autant, la collectivité souhaite proposer des axes en faveur des personnes défavorisées et notamment en faveur de leur insertion, en s'inscrivant dans la continuité du plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD).

De plus, avec aucune commune de plus de 5 000 habitants, le territoire n'a pas l'obligation de proposer une aire d'accueil pour les gens du voyage. Malgré les non-obligations que la Communauté de Communes cumule du fait de son caractère rural, elle est susceptible d'être confrontée à une telle demande, elle a donc souhaité faire émerger des solutions face à une éventuelle situation de ce type.

Autre phénomène plus représenté sur le territoire, la cabanisation est un problème que la Communauté de Communes souhaite prendre en charge pour l'enrayer. Des possibilités d'actions/d'interventions dans le domaine sont proposées, dont notamment la sensibilisation des élus locaux, ou encore l'adhésion à la charte départementale de lutte contre la cabanisation.

Cette orientation comprend les actions suivantes :

- Action 3.1 : Agir en faveur d'une offre de logements adaptée aux parcours de vie.
- Action 3.2 : Elargir l'offre en hébergements pour les personnes défavorisées et/ou en rupture sociale.
- Action 3.3 : Œuvrer en faveur de projets novateurs sur les formes d'habitat.

Action 3.1 : Agir en faveur d'une offre de logements adaptée aux parcours de vie

CONTEXTE

La Communauté de Communes compte sur son territoire une part importante de logements individuels (95% des constructions) et de grande taille (les T4 et plus représentent 74% des résidences principales). De plus, l'EPCI compte une part importante de personnes âgées (40% de plus de 60 ans), mais compte également une part importante de personnes entre 40 et 59 ans (29%), ce qui implique une prise en compte de la vieillesse dans l'urbanisation et les politiques qui y sont liées. D'autre part, le territoire est peu attractif pour les jeunes, ces derniers ont tendance à le quitter et ont du mal à s'y loger de par une offre mal adaptée à leurs besoins.

OBJECTIFS

- Favoriser les parcours résidentiels en diversifiant l'offre en logements, de sorte à l'adapter aux différents moments de la vie.
- Améliorer les logements à la perte d'autonomie en poursuivant l'objectif de 147 adaptations en 6 ans (en prenant comme référence les adaptations réalisées dans le passé avec les aides ANAH), et étudier d'éventuels ajouts de places en hébergements spécialisés pour personnes âgées.
- Concernant le logement des jeunes : il convient au travers de ce premier PLH de mieux comprendre leurs besoins et d'engager la production d'un habitat plus adapté à leurs attentes.
- Encourager à la production de logements de plus petite taille, de type T1-T2 et T3 pour combler le manque recensé sur le territoire.

OUTILS & MISE EN OEUVRE

1) Adapter le parc de logements aux besoins des personnes âgées :

- Communiquer sur les aides de l'ANAH dédiées à l'adaptation des logements à la perte d'autonomie.
- Développer la production de logements adaptés en rez-de-chaussée ou avec ascenseur.
- Tendre vers une production plus importante de T1-T2 et T3.
- Promouvoir le BIMBY pour la création d'un logement adapté proche des aidants familiaux.
- Favoriser le développement d'une offre alternative (résidence autonomie, habitat intergénérationnel...) entre le maintien à domicile et le placement en structure spécialisée. Les collectivités peuvent soutenir les projets par leur appui mais aussi par des cessions foncières attractives aux porteurs de projets (bailleurs sociaux).

2) Mieux accompagner les jeunes dans leur besoin en logements :

- Affiner la connaissance locale sur les besoins des jeunes en créant des partenariats resserrés avec les acteurs locaux (MLI, FJT, associations...).
- Faciliter leur accès au parc locatif social par la production de plus petits logements T1-T2 et T3 (en lien avec les bailleurs).
- Une fois les besoins mieux identifier, étudier la possibilité de créer des places délocaliser à Quillan du FJT de Limoux.

- Identifier une structure d'accompagnement pour les jeunes recherchant un logement, et garantir une réponse adéquate à leurs besoins.

ESTIMATIONS FINANCIERES

- 1) Adapter le parc de logements aux besoins des personnes âgées :
 - Communication : budget de l'Action 4.2. Promotion du BIMBY : coût interne.
 - Agir sur le parc de logements : coût interne (décote foncière), budget dédié à des aides de financement en fonction des besoins.
- 2) Mieux accompagner les jeunes dans leur besoin en logements :
 - Coût interne (études et recherche structure d'accompagnement)
 - Budget à étudier pour des financements complémentaires en plus de la décote foncière possible sur le foncier maîtrisé (coût interne).

DELAIS MISE EN OEUVRE

- 1) Adapter le parc de logements aux besoins des personnes âgées :
 - Action permanente (communication et BIMBY).
 - Dès 2021 (agir sur le parc).
- 2) Mieux accompagner les jeunes dans leur besoin en logements :
 - Action permanente.
 - Action permanente.
 - A étudier après analyse triennale du Volet Habitat.
 - Dès 2021.

PARTENAIRES

- ANAH, associations, Mission Locales d'Insertion et Foyer des Jeunes Travailleurs de Limoux, ANAH, CD 11, Agence d'Urbanisme Catalane (études complémentaires).

INDICATEURS DE SUIVI

- Se servir de l'observatoire du logement pour observer la construction de logements de plus petite taille, de sorte à opérer un rééquilibrage de l'offre sur le territoire.
- Créer un indicateur ou une étude dédiée au logement des jeunes de sorte à mieux saisir leurs besoins et à mieux évaluer la prise en compte de ces derniers sur le terrain.

ARTICULATION

Action 1.1, Action 2.1, Action 4.2.

Action 3.2 : Elargir l'offre en hébergement pour les personnes défavorisées et/ou en rupture sociale

CONTEXTE

Le territoire des Pyrénées-Audoises par sa situation géographique est moins concerné que le département de l'Aude par les problématiques liées à l'hébergement des personnes défavorisées (concentration sur Quillan de par son statut de ville centre) et au mode de vie nomade, toutefois la Communauté de Communes doit offrir une réponse aux quelques cas qu'elle rencontre sur son territoire.

D'un point de vue l'égal, la Communauté de Communes n'est pas concernée par les obligations concernant les places d'hébergement d'urgence (Loi Molle), ni par l'obligation de créer des aires pour l'accueil des gens du voyage (communes de moins de 5000 habitants).

OBJECTIFS

- Structurer l'accompagnement des personnes en situation d'urgence et offrir une réponse adaptée aux besoins en hébergement.
- Anticiper les phénomènes de sédentarisation (cabanisation), pour prévenir les risques qui y sont liés (occupation illégale, risque sanitaire et environnementaux, manque à gagner pour les collectivités locales, problème sécuritaire...).

OUTILS & MISE EN OEUVRE

- **Accompagner les personnes en situation d'urgence :**
 - 1) Créer un réseau de collaboration intercommunal autour de l'association « Quill'abri » (Quillan) pour mettre à disposition certains logements communaux et/ou sociaux vacants pour accueillir les personnes en détresse le temps de trouver une solution pour les réinsérer vers un logement autonome (travailler en lien avec les bailleurs sociaux).
 - 2) Etudier la possibilité de nouer un partenariat avec l'association « Quill'abri » pour favoriser l'accompagnement social des personnes défavorisées sur le territoire (centré sur Quillan mais en élargissant le rayonnement si nécessaire).
- **Prévenir les phénomènes de sédentarisation :**
 - 1) Veiller aux installations illégales de type « cabanisation » sur le territoire intercommunal, chaque commune veille sur son territoire et fait du reporting sur sa situation. Dans le cas des gens du voyage, les orienter vers la commune de Limoux qui dispose d'une aire d'accueil.
 - 2) Dans les cas de cabanisation localisée mettre en œuvre la Police du Maire en dressant un Procès-Verbal d'infraction (commune compétente).
 - 3) Communiquer sur les risques liés à la cabanisation à échelle intercommunale, aussi bien en interne (communes membres) qu'en externe (Mairie ou EPCI vers les occupants de la cabanisation).
 - 4) Adhérer à la Charte Départementale de Lutte contre la cabanisation.

ESTIMATIONS FINANCIERES

- Accompagner les personnes en situation d'urgence :
 - 1) Coût interne.
 - 2) Coût interne.
- Prévenir les phénomènes de sédentarisation :
 - 1) Coût interne.
 - 2) Coût interne.
 - 3) Coût interne.

DELAIS MISE EN OEUVRE

- Accompagner les personnes en situation d'urgence :
 - 1) Action permanente dès le début du PLUi-H (2020)
 - 2) Selon l'avancée du 1), 2022.
- Prévenir les phénomènes de sédentarisation :
 - 1) Action permanente dès le début du PLUi-H (2020).
 - 2) Action permanente dès 2020.
 - 3) Action permanente du Volet Habitat, dès 2021.
 - 4) Dès le début du PLUi-H (2020).

PARTENAIRES

- Associations (Quill'Abri, Médecins du Monde, Restaurants du Cœur, Secours Catholique...), CD 11, Communauté de Communes du Limouxin (aire gens du voyage).

INDICATEURS DE SUIVI

- Suivre l'offre en hébergements d'urgence mobilisables sur le territoire, et principalement sur la ville de Quillan et ses alentours.
- Recenser et suivre l'évolution de la cabanisation, faire un bilan à l'évaluation triennale pour connaître l'impact des actions menées dans le domaine.

ARTICULATION

Action 1.1.

Action 3.3 : Œuvrer en faveur de projets novateurs sur les formes d'habitat

CONTEXTE

La Communauté de Communes doit répondre aux besoins liés à la population de personnes âgées présentes et à venir sur le territoire vu le vieillissement de sa population. La réflexion à porter sur de nouvelles façons d'habiter réside en partie sur l'amélioration de l'autonomie et sur le maintien à domicile des personnes âgées. En outre, des nouvelles formes d'habiter et de concevoir l'habitat peuvent être envisagées sur le territoire, notamment pour mieux satisfaire les besoins des jeunes.

OBJECTIFS

- Encourager l'émergence de projets novateurs en matière d'hébergement à destination des jeunes et des personnes âgées, de sorte à mieux répondre aux besoins de ces catégories de population.
- Faciliter et mettre en avant tout projet novateur, permettant de concevoir un habitat plus durable, économe, socialement adapté à ses habitants, ou en lien avec les ressources territoriales.

OUTILS & MISE EN OEUVRE

- **Inciter et soutenir les projets d'habitat alternatif pour les séniors (familles d'accueil, résidences intergénérationnelles, résidences autonomie...) :**
 - 1) Collaborer avec les bailleurs sociaux pour développer des résidences intergénérationnelles et/ou des résidences autonomie, proche des centres-bourgs. Les soutenir à travers la décote foncière ou par un système d'aides à déployer (le même que celui présenté à l'Action 1.2).
 - 2) Se rapprocher du Conseil Départemental de l'Aude pour promouvoir sur le territoire intercommunal le dispositif « Famille d'accueil pour personnes âgées » dont il est le porteur.
- **Expérimenter de nouvelles formes d'habiter et innover sur les formes urbaines :**
 - 1) Etudier les propositions novatrices tel que l'habitat participatif et accompagner les porteurs de projets dans le choix foncier et administrativement.
 - 2) Inciter à une conception plus durable et s'insérant dans l'environnement pour les constructions en extension :
 - Emplacement du bâti sur la parcelle,
 - Traitement des « franges » avec les voisins et l'espace rural,
 - Réduction des tailles de parcelles pour une urbanisation plus dense,
 - Orientation du bâti.

Accompagner les porteurs de projet dès le dépôt de l'autorisation d'urbanisme, par l'intermédiaire des techniciens compétents (service urbanisme de la Communauté de Communes, CAUE, UDAP).

ESTIMATIONS FINANCIERES

- Inciter et soutenir les projets d'habitat alternatif pour les séniors (familles d'accueil, résidences intergénérationnelles, résidence autonomie...) :
 - 1) Coût interne.
 - 2) Coût interne.
- Expérimenter de nouvelles formes d'habiter et innover sur les formes urbaines :
 - 1) Coût interne.
 - 2) Coût interne.

DELAIS MISE EN OEUVRE

- Inciter et soutenir les projets d'habitat alternatif pour les séniors (familles d'accueil, résidences intergénérationnelles, résidences autonomie...) :
 - 1) Après analyse triennale, avant si besoins recensés.
 - 2) Dès 2021.
- Expérimenter de nouvelles formes d'habiter et innover sur les formes urbaines :
 - 1) Action permanente au fil des projets.
 - 2) Action permanente, dès 2020.

PARTENAIRES

- CD11, bailleurs sociaux, EPF Occitanie, CAUE, UDAP, ADEME.

INDICATEURS DE SUIVI

- Comptabiliser les projets dédiés aux séniors et leur nature.
- Mettre en place un suivi des nouvelles façons d'habiter expérimentées sur le territoire et éventuellement en tirer le bilan à travers une enquête (questionnaire aux habitants).

ARTICULATION

Action 1.1, Action 2.1, Action 3.1.

ORIENTATION 4 . DEFINIR DES MODALITES DE GOUVERNANCE ET ORGANISATIONNELLES SPECIFIQUES A L'HABITAT

La mise en œuvre du PLU intercommunal et de son volet Habitat a permis de mobiliser de nombreux acteurs du territoire et de les fédérer sur une même problématique. La Communauté de Communes souhaite que cette dynamique perdure une fois le plan approuvé.

Cette continuité des démarches est en effet essentielle à la réussite de la mise en œuvre du PLU intercommunal dans son ensemble, mais surtout de son volet Habitat du fait de sa temporalité plus courte et de son caractère « programmatique ». Ainsi, en définissant une gouvernance structurée et opérationnelle, l'intercommunalité veut se donner les moyens d'agir et de faire en sorte que ce programme ait les effets escomptés.

PERENNISER LES INSTANCES DE GOUVERNANCE MISES EN PLACE DURANT L'ELABORATION DU PLUi

Au cours de l'élaboration du PLUi-H, deux instances ont activement contribué aux travaux menés sur le volet Habitat : une instance politique, le comité de pilotage (COPIL) du PLUi-H, et une instance technique, le comité technique « Habitat » spécialement créé à cet effet.

La Communauté de Communes souhaite poursuivre cette dynamique et structurer la mise en œuvre de sa politique de l'habitat à travers deux instances complémentaires qui seront notamment chargées de suivre la réalisation des objectifs quantitatifs et qualitatifs du programme, de réévaluer si nécessaire ces objectifs, de veiller à la mise en œuvre des actions du programme aux différentes échelles du territoire et d'évaluer le programme à mi-parcours et au terme des six ans. La mise en œuvre d'une gouvernance solide est notamment essentielle pour rester réactif au regard des évolutions du territoire et du contexte réglementaire.

L'instance politique est composée de l' élu communautaire référent et de plusieurs élus locaux. Il s'agit de l'organe politique décisionnel qui fixe la ligne directrice à suivre et acte les décisions importantes. Cette instance établit le lien avec le Conseil Communautaire et les autres commissions politiques intercommunales. Elle est aussi responsable de la préparation de la délibération annuelle de l'intercommunalité portant sur l'avancement du programme d'actions (exigence réglementaire). Les élus concernés se réunissent au moins une fois par an, soit dans le cadre du COPIL du PLUi-H qui serait reconduit pour la mise en œuvre du plan, soit via la création d'une nouvelle commission communautaire spécifique, la Commission « Habitat ».

Le comité technique « Habitat » est exclusivement composé de techniciens à l'exception de l' élu communautaire référent qui le préside. Il rassemble différents acteurs locaux du domaine de l'habitat (bailleurs sociaux, services de l'Etat, l'établissement public foncier d'Occitanie, CAUE...). Sa composition est évolutive autant que de besoin. Cet organe participe au suivi du programme tout au long de sa mise en œuvre et fait le relais avec l'instance politique. Il permet d'informer, d'échanger et de garantir une bonne coordination avec les différents acteurs locaux ainsi que d'assurer une bonne complémentarité entre les différents outils et démarches à l'œuvre sur le territoire.

MOBILISER LES RESSOURCES TECHNIQUES NECESSAIRES AU SUIVI ET A LA MISE EN ŒUVRE DU POA

Afin de faire de ce premier volet Habitat une réussite, la Communauté de Communes souhaite se donner les moyens d'agir en mettant son appui technique et son ingénierie au service des communes membres. L'atteinte des objectifs fixés passe inévitablement par la mobilisation de ressources techniques permettant de mettre en œuvre quotidiennement la politique de l'habitat à l'échelle de l'intercommunalité. En effet, la Communauté de Communes doit s'attacher à :

- Mobiliser les ressources techniques nécessaires (en interne ou en externe) pour réaliser les études liées à la mise en œuvre et au suivi du volet Habitat ;
- Faciliter la mise en œuvre opérationnelle des projets portés par l'intercommunalité ou ses communes membres ;
- Développer la collaboration avec les communes ;
- Fournir un appui technique aux élus locaux et aux autres acteurs du territoire impliqués dans le domaine de l'habitat ;
- Etre vecteur d'informations et « faire vivre » le volet Habitat ;
- Mettre en œuvre en interne une méthode de travail facilitant la collaboration entre les services et avec les différentes instances de la collectivité ;
- Développer les collaborations avec les partenaires techniques et financiers ;
- Réunir régulièrement les instances spécifiques pour poursuivre la dynamique initiée lors de la réalisation du document ;
- Octroyer un budget prévisionnel permettant d'acter la démarche volontariste de l'intercommunalité dans le domaine de l'habitat, afin de se doter de moyens financiers concrets pour agir.

La mobilisation d'un agent de la Communauté de Communes ou l'éventuel recrutement d'un agent - qui peut être envisagé en mutualisation avec un territoire voisin - apparaît ainsi essentiel à la mise en œuvre du programme. L'agent qui se verra confier les missions liées à l'habitat devra avoir une proximité étroite avec l'élu communautaire référent, formant ainsi un binôme opérationnel et efficace.

REPENDRE AUX BESOINS D'ACCOMPAGNEMENT, DE FORMATION ET D'INFORMATION DES COMMUNES

La mise en œuvre de la politique de l'habitat est pilotée par la Communauté de Communes mais elle doit se mener en concertation régulière avec toutes les communes membres de l'intercommunalité. La Communauté de Communes assure le rôle de chef d'orchestre et accompagne les maires et leurs équipes, tout en mobilisant lorsqu'il est nécessaire les partenaires compétents. Cet accompagnement passe notamment par la poursuite de l'organisation des « Rencontres de l'habitat », débutées durant l'élaboration du PLU intercommunal.

Le rôle de la Communauté de Communes est en effet indispensable pour accompagner les communes dans leurs projets et la réalisation de leurs objectifs. Au regard de la ruralité du territoire et de la présence de communes de petites tailles disposant de ressources limitées et ne possédant généralement pas de techniciens dédiés aux questions d'urbanisme ou

d'habitat, le rôle joué par l'intercommunalité en matière d'accompagnement et d'information est en effet essentiel (conseils, accompagnement, illustration de retour d'expériences, porté à connaissance d'outils appropriés, proposition de partenaires, retour sur la mise en œuvre locale du programme...). La pédagogie est aussi primordiale pour rendre le programme plus abordable et exposer son rôle d'outil et non de contrainte, ainsi que plus globalement pour faire évoluer les visions de l'urbanisme en général, et plus précisément de l'habitat.

Ce suivi permet aussi de dresser le bilan sur le terrain des réussites et des difficultés des dispositifs mis en œuvre, et donc d'en ajuster les variables si besoin (objectifs, outils, partenaires...).

METTRE EN PLACE L'OBSERVATOIRE DE L'HABITAT ET DU FONCIER

Dans le respect de l'article R.302-1-4 du code de la Construction et de l'Habitation, la Communauté de Communes doit mettre en place un dispositif d'observation de l'habitat et du foncier portant notamment sur :

- L'analyse de la conjoncture du marché immobilier et du marché foncier ;
- L'analyse de l'offre foncière et des marchés fonciers, permettant d'appréhender les perspectives d'utilisation des terrains et immeubles susceptibles d'accueillir des logements, ainsi que des mécanismes de fixation des prix ;
- Le suivi de la demande en logements locatifs sociaux ;
- Le suivi des évolutions constatées dans le parc de logements locatifs sociaux et le parc de logements privés.

Cet observatoire est un outil qui doit permettre de suivre et d'évaluer les actions menées en matière d'habitat sur le territoire, en les confrontant aux évolutions sociologiques et au dynamisme des marchés immobiliers et fonciers. Par le suivi de dynamiques territoriales et d'indicateurs particuliers, il constitue un outil d'aide à la décision destiné aux élus locaux et il permet d'ajuster les objectifs, les actions et les outils pour être au plus proche des tendances et besoins du territoire. Outre son caractère obligatoire, l'observatoire de l'habitat et du foncier doit donc être utilisé par la Communauté de Communes comme une véritable variable d'ajustement de sa politique de l'habitat dans le temps.

Cette mission demande la mobilisation d'une certaine ingénierie en matière de traitement statistique des données liées à l'habitat. Pour ce faire, la Communauté de Communes doit mobiliser des ressources spécifiques (en interne ou en externe) et s'appuyer sur les compétences et les savoir-faire de ses partenaires, notamment ceux déjà présents lors de l'élaboration du PLUi-H.

DEVELOPPER L'ANIMATION ET LA COMMUNICATION AUTOUR DE CETTE NOUVELLE POLITIQUE

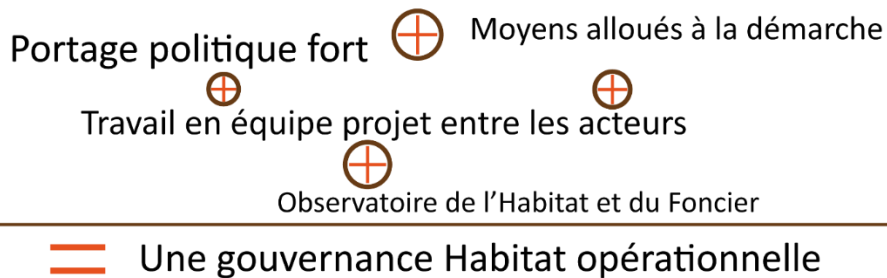
« Faire vivre » le volet Habitat passe nécessairement par une communication et une animation du programme auprès de ses interlocuteurs principaux, à savoir les élus, techniciens et partenaires (comme évoqué précédemment) mais aussi la population locale.

Auprès des habitants, la communication adoptée est axée sur l'information des dispositifs existants, principalement des aides, qui peuvent permettre de répondre aux besoins de certaines populations ou d'améliorer leur confort et leur quotidien. Ces dispositifs peuvent

aussi bien concerner la recherche de logements sociaux, d'hébergements ou de places en foyer, que la réhabilitation de logements. La Communauté de Communes compte dans son effectif un agent dédié à la communication, cette personne pourra être mobilisée pour la création en interne de documents dédiés (flyers, plaquettes, affiches...).

Les échanges avec la population sont en effet essentiels. Ils peuvent être bénéfiques à plusieurs titres pour le territoire : ils sont indispensables à la mise en œuvre du programme (vu l'importance du parc privé), ils permettent de mettre en avant des acteurs économiques locaux ainsi que les travaux entrepris par des partenaires, ils peuvent insuffler une dynamique très positive participant activement à la revitalisation des centres anciens notamment...

Communication à la population



Cette orientation comprend les actions suivantes :

- Action 4.1 : « Faire vivre » le programme en s'appuyant sur un portage communautaire fort et la mobilisation de ressources.
- Action 4.2: Animer et communiquer sur la politique de l'habitat.
- Action 4.3: Mettre en œuvre l'observatoire communautaire de l'habitat et du foncier.
- Action 4.4 : Gérer la demande et les attributions des logements locatifs sociaux.

Action 4.1 : « Faire vivre » le programme en s'appuyant sur un portage communautaire fort et la mobilisation de ressources

CONTEXTE

Ce premier Volet Habitat a pour vocation de structurer la politique de l'habitat de la Communauté de Communes des Pyrénées-Audoises, c'est pourquoi la mise en place d'un portage politique fort constitue un préalable indispensable. Au vu du peu de structuration technique et budgétaire existante en matière d'Habitat, un travail de fond devra être réalisé pour allouer des moyens humains et financiers à cette démarche, de sorte à garantir l'utilité et la pérennité du Volet Habitat. Enfin, le document est l'occasion pour renforcer l'étroite collaboration entre les communes et la Communauté de Communes.

OBJECTIFS

- Animer la politique de l'habitat à travers la mobilisation des élus et des techniciens autour du Volet Habitat du PLUi.
- Octroyer des moyens financiers et humains à la réalisation opérationnelle du Volet Habitat.

OUTILS & MISE EN OEUVRE

- **La structuration du Volet Habitat :**
 - 1) Définir une instance de gouvernance politique responsable de la mise en œuvre du programme (Copil du PLUi-H ou création de la Commission « Habitat »).
 - 2) Pérenniser le Comité Technique du Volet Habitat pour suivre la mise en œuvre du programme, articuler les différents outils ainsi que les acteurs et élus de l'habitat.
 - 3) Délibérer en Conseil Communautaire sur l'avancée du Volet Habitat (obligatoire).
- **Dédier au Volet Habitat des moyens concrets :**
 - 1) Allouer une ligne budgétaire en section fonctionnement, à la politique de l'habitat. Voter un budget dédié annuellement.
 - 2) Recruter un agent (1 ETP) en charge de l'Habitat sur le territoire intercommunal. Cet ETP peut être envisagé en mutualisation avec une autre structure, dont les caractéristiques territoriales sont similaires aux Pyrénées-Audoises.

ESTIMATIONS FINANCIERES

- **La structuration du Volet Habitat :** Coût interne pour l'ensemble des actions.
- **Dédier au Volet Habitat des moyens concrets :** Coût interne, salaire d'un ETP selon grade et ancienneté (catégorie A ou B), charge moindre si mutualisé.

DELAIS MISE EN OEUVRE

- **La structuration du Volet Habitat :**
 - 1) Réunion 1fois/trimestre.
 - 2) Réunion 2 fois/an minimum.
 - 3) Délibération 1 fois/an.
- **Dédier au Volet Habitat des moyens concrets :**

- 1) Dès le lancement du Volet Habitat.
- 2) Recrutement à prévoir dès le lancement du Volet Habitat.

PARTENAIRES

- CD11, Région Occitanie, DDTM, techniciens de l'habitat.

INDICATEURS DE SUIVI

- Suivi des délibérations annuelles sur l'avancement du Volet Habitat pour obtenir une vision d'ensemble des réalisations et avancements.

ARTICULATION

Transversale à toutes les Actions (gouvernance).

Action 4.2 : Animer et communiquer sur la politique de l'habitat

CONTEXTE

Un des constats qui est régulièrement tiré lors de réunions auprès des élus et des techniciens, est le manque de connaissances et d'informations sur les dispositifs existants en matière d'actions sur l'habitat. Ce manque d'informations est aussi bien valable chez les habitants qu'auprès des élus et techniciens communaux et communautaires.

OBJECTIFS

- Communiquer en interne et en externe sur la politique de l'Habitat menée sur le territoire intercommunal et accompagner la population et les porteurs de projets dans leurs démarches.
- Fédérer les équipes techniques et politiques autour de la politique de l'habitat.
- Accompagner les communes dans le déploiement local de la politique habitat.

OUTILS & MISE EN OEUVRE

- Communiquer et accompagner :

- 1) Etudier la création d'une structure fixe ou mobile dédiée à l'Habitat (exemple : Maison de l'habitat). Son rôle serait de :

- Communiquer sur les aides incitatives disponibles pour réhabiliter/améliorer/adapter les logements,
- Apporter une expertise et des éclaircissements à des problèmes rencontrés sur le territoire en matière de logement,
- Accompagner les porteurs de projets et les aiguiller,
- Orienter vers un habitat et un urbanisme durable, favorisant la qualité de vie (implantation des constructions, qualité des matériaux, végétalisation...),
- Aider à la recherche d'un logement, d'une place d'hébergement,
- Participer au déploiement du plan partenarial de gestion de la demande et d'information des demandeurs.

Cette structure serait animée conjointement par l'agent chargé de l'Habitat (recrutement à faire, voir Action 4.1) et par des permanences successives de techniciens spécialisés (CAUE 11, ANAH, DDTM 11, UDAP...).

- 2) Mettre en œuvre une campagne de communication autour de l'habitat destinée au grand public, informant sur :

- Les aides incitatives (ANAH principalement),
- Les aides ponctuelles ou permanentes de l'Etat (PTZ ancien, crédit d'impôts, chèque énergie...),
- Les appels à projets éventuels,
- Les réalisations significatives sous maîtrise d'ouvrage de l'intercommunalité ou des communes membres à valoriser.

Certaines de ces informations peuvent être transcrites sur le site internet de la Communauté de Communes, et/ou sur le journal de l'intercommunalité, distribuées à «la Maison de l'Habitat », ou encore

envoyées par courrier si nécessaire. Mobiliser l'agent chargé de la communication au sein de la Communauté de Communes pour la création d'affiches, plaquettes, flyers...

- **Fédérer les équipes techniques et politique autour de la politique de l'Habitat :**

- 1) Echanges réguliers entre élus/techniciens sur les avancées du volet Habitat et sur les outils à mettre en œuvre. Le duo Elu à l'Habitat/Chargé de l'Habitat devra travailler en parfaite synergie.
- 2) Organiser des rencontres entre élus communaux pour échanger sur l'agir local et faire un retour d'expérience. Le but est de partager les pratiques qui fonctionnent, mais aussi sur les difficultés rencontrées pour avancer collectivement.

ESTIMATIONS FINANCIERES

- **Communiquer et accompagner :**

- 1) Coût interne, à budgétiser selon le choix de développement choisi (mobile, sédentaire).
- 2) Coût interne.

- **Fédérer les équipes techniques et politique autour de la politique de l'Habitat :**

- 1) Coût interne.
- 2) Coût interne.

DELAIS MISE EN OEUVRE

- **Communiquer et accompagner :**

- 1) Lancer le projet dès le début du volet Habitat.
- 2) Communication à coordonner avec les programmes en cours (PIG, OPAH...), action permanente.

- **Fédérer les équipes techniques et politique autour de la politique de l'Habitat :**

- 1) Dès le lancement du Volet Habitat, action permanente.
- 2) Dès le lancement du Volet Habitat, action permanente.

PARTENAIRES

- CD11, Région Occitanie, DDTM, PETR de la Vallée de l'Aude, services de l'Etat, ensemble des acteurs mobilisables dans la « Maison de l'Habitat ».

INDICATEURS DE SUIVI

- Mettre en avant l'éventuelle corrélation entre la communication mise en œuvre en faveur des aides dédiées à l'habitat et le nombre de logements réhabilités/améliorés.

ARTICULATION

Transversale à toutes les Actions (gouvernance).

Action 4.3 : Mettre en œuvre l'observatoire communautaire de l'habitat et du foncier

CONTEXTE

La création de l'Observatoire de l'Habitat et du Foncier est rendue obligatoire par le Code de la Construction et de l'Habitation (CCH) dans le cadre de l'élaboration d'un PLH ou d'un PLUi-H. Outre cette obligation, l'Observatoire a un rôle d'ajustement face à la politique de l'habitat définie dans le Volet Habitat, grâce à l'analyse de nombreuses données et des évolutions qu'elles retracent sur le territoire d'études.

OBJECTIFS

- Mesurer l'impact des politiques engagées en faveur du logement (public et privé), mais aussi en terme d'hébergement.
- Rendre compte de l'avancée des projets de chaque commune et suivre leurs contributions aux objectifs définis par le Volet Habitat.
- Procéder si nécessaire aux réajustements des objectifs.

OUTILS & MISE EN OEUVRE

- Analyse du parc de logements au sens large,
- Analyse du marché immobilier (production, temps d'écoulement, niveaux de prix, renseignements sur les acquéreurs...),
- Suivi et analyse du marché foncier (surface, prix, vocation...),
- Suivi de la consommation foncière,
- Analyse de la construction neuve,
- Suivi de l'occupation du parc social et de la demande locative,
- Tenir un tableau par commune des opérations réalisées pour suivre la réalisation des objectifs fixés par le Volet Habitat.

L'ensemble de ces points implique le traitement et l'obtention de données statistiques spécifiques à l'Habitat.

ESTIMATIONS FINANCIERES

- Budgétiser l'externalisation de l'Observatoire.

DELAIS MISE EN OEUVRE

- Démarrage de l'Observatoire en 2021, puis production annuelle.

PARTENAIRES

- CD11, Région Occitanie, services de l'Etat, Agence d'Urbanisme Catalane (pour la mobilisation des données).

INDICATEURS DE SUIVI

- Analyse et traitement des données statistiques liées au parc de logements, au marché immobilier et foncier et à leur évolution.

ARTICULATION

Transversale à toutes les Actions (gouvernance).

Action 4.4 : Gérer la demande et les attributions des logements locatifs sociaux

CONTEXTE

L'article 97 de la loi ALUR rend obligatoire pour un EPCI doté d'un PLH (valable pour PLUi avec volet Habitat) de créer un **Plan partenarial de gestion de la demande et d'information des demandeurs**. D'autre part, la Communauté de Communes peut (au choix) créer une Conférence Intercommunale du Logement (CIL).

OBJECTIFS

- Offrir un droit à l'information aux demandeurs de LLS.
- Gérer de façon partagée et coordonnée la demande.
- Définir les orientations des LLS.
- Evaluer et adapter les dispositifs d'information et les orientations pour les attributions.

OUTILS & MISE EN OEUVRE

1) Plan partenarial de gestion de la demande et d'information des demandeurs :

- Mise en place d'un service d'accueil et d'information du demandeur : selon les potentiels présents sur le territoire, la « Maison de l'Habitat » peut remplir cette fonction,
- Le délai maximal pour l'accueil des demandeurs ayant enregistré une demande,
- Les informations délivrées aux demandeurs,
- La gestion partagée et coordonnée de la demande,
- Les demandes nécessitant un examen particulier,
- Précise les fonctions assurées par le dispositif de gestion partagée de la demande, son pilotage, et le calendrier de signature de la convention de mise en commun des demandes de logements sociaux,
- Modalités de qualification de l'offre de logements sociaux du territoire.

2) Facultatif : Conférence Intercommunale du Logement (CIL) :

Elle rassemble des Maires, des représentants de l'Etat, les bailleurs sociaux, le Département, des réservataires, des associations de locataires, des associations d'insertion..., et fixe :

- Les objectifs en matière d'attribution de logements et de mutations sur le parc social,
- Les modalités de relogement des personnes relevant de l'accord collectif (DALO) ou déclarées comme prioritaires,
- Les modalités de la coopération entre les bailleurs sociaux et les titulaires de droits de réservation,
- Le suivi de la mise en œuvre des outils en matière de peuplement et d'attribution et notamment le Plan partenarial de gestion de la demande.

ESTIMATIONS FINANCIERES

- 1) Etudier le financement et la possible externalisation de la rédaction des documents. Animation et suivi du plan : coût interne.

- 2) A évaluer selon le choix par la collectivité de créer une CIL.

DELAIS MISE EN OEUVRE

- 1) Dès le début du Volet Habitat, après délibération du Conseil Communautaire.
- 2) Si réalisée : conjointement au Plan partenarial.

PARTENAIRES

- CD11, Région Occitanie, services de l'Etat, Bailleurs Sociaux, Associations, Action Logement.

INDICATEURS DE SUIVI

- 1) **Plan partenarial de gestion de la demande et d'information des demandeurs :**
 - 1 fois/an délibération sur le bilan de la mise en œuvre du plan et des conventions signées avec les partenaires (ou avis de la CIL si elle existe).
 - Bilan triennal dressé par l'EPCI et adressé au Préfet pour avis.
 - 6 mois avant la fin du plan : évaluation conduite par l'EPCI pour engager le nouveau plan partenarial.
- 2) **A définir si mise en œuvre.**

ARTICULATION

Transversale à toutes les Actions (gouvernance).

LES FICHES TERRITORIALES

La Loi Mobilisation pour le Logement et la Lutte contre les Exclusions (MOLLE) du 25 Mars 2005 a rendu obligatoire la territorialisation des objectifs de production de logements à l'échelle communale. C'est dans le respect de ce cadre réglementaire et dans le but de venir préciser, de manière cohérente et équilibrée, ces objectifs à l'échelle infra-communautaire que le présent POA présente :

- 1 fiche dédiée à l'EPCI ; elle expose les objectifs globaux à atteindre à l'échelle de la Communauté de Communes des Pyrénées Audoises.
- 1 fiche dédiée à chaque unité territoriale (UT) ; elles exposent les objectifs à atteindre à l'échelle des quatre unités territoriales. Ces unités correspondent à des territoires intermédiaires, entre l'échelle communale et l'échelle intercommunale, formant des sous-bassins de vie au sein desquels rayonnent les polarités principales.
- 1 fiche dédiée à chaque commune ; elles exposent les objectifs à atteindre pour chaque commune du territoire, tant pour la ville-centre, les polarités principales, les polarités secondaires que les autres communes.

Ces fiches territoriales comprennent les objectifs à atteindre pour les 6 ans à venir en matière de production de logements, de production de logements locatifs sociaux (et de modes de financement), de reconquête urbaine, d'amélioration/réhabilitation du parc et de typologie de logements. Ces objectifs territorialisés et quantitatifs s'inscrivent en cohérence avec les orientations et les actions susvisées dans le POA. Ils ne constituent pas des « maximums » à ne pas dépasser mais bien des objectifs à viser par chaque commune et territoire pour contribuer à la mise en œuvre du volet Habitat.

Au regard des caractéristiques rurales du territoire, la majorité des communes présente des objectifs de production de logements très limités. En ce sens, à l'exception de la ville-centre et des polarités principales, certains objectifs sont « communs » à plusieurs communes (production de logements locatifs sociaux, réhabilitation/amélioration, reconquête urbaine, typologie de logements). Le but est ici que chaque commune, à son échelle et dans la limite de ses capacités, se réfère aux objectifs de son unité territoriale d'appartenance et contribue à leurs mises en œuvre.

De plus, les fiches communales présentent succinctement la localisation des capacités de production qui doivent permettre de satisfaire les objectifs de production de logements à atteindre. Cette localisation fait référence aux zones du règlement graphique du PLU intercommunal. De manière générale, les zones urbaines (zones U) accueillent les principales capacités mobilisables. Sur certaines communes, les zones à urbaniser ouvertes à l'urbanisation dès l'approbation du PLU intercommunal (zones 1AU) viennent compléter ces capacités.

En suivant, sont exposés les tableaux récapitulatifs des objectifs de production de logements et de logements locatifs sociaux (LLS) par commune, Unité Territoriale, et typologie de communes.

Unité Territoriale	Commune	Production log-6 ans	Production log - 6 ans
UT Axat	Artigues	70	6
	Axat		14
	Bessede-De-Sault		2
	Le Bousquet		3
	Cailla		3
	Le Clat		2
	Counozouls		3
	Escouloubre		3
	Gincla		2
	Marsa		3
	Montfort-Sur-Boulzane		5
	Puilaurens		9
	Quirbajou		3
	Roquefort-De-Sault		3
	Sainte-Colombe-Sur-Guette		4
	Saint-Martin-Lys		2
	Salvezines		2
UT PdS	Aunat	115	2
	Belcaire		22
	Belfort-Sur-Rebenty		3
	Belvis		10
	Campagna-De-Sault		3
	Camurac		13
	Comus		4
	Espezel		17
	La Fajolle		2
	Fontanes-De-Sault		2
	Galinagues		3
	Joucou		3
	Mazuby		2
	Merial		2
	Niort-De-Sault		2
	Rodome		8
	Roquefeuil		17
UT Chalabre	Chalabre	91	18
	Corbieres		2
	Courtauly		2
	Montjardin		4
	Peyrefitte-Du-Razes		3
	Puivert		12
	Rivel		7
	Saint-Benoit		5
	Sainte-Colombe-Sur-L'Hers		12
	Sonnac-Sur-L'Hers		7
	Treziers		6
	Val de Lambron		8
	Villefort		5
UT Quillan	Belvianes-Et-Cavirac	244	6
	Campagne-Sur-Aude		20
	Coudons		4
	Esperaza		35
	Ginols		20
	Granes		7
	Nebias		15
	Quillan		70
	Val du Faby		34
	Saint-Ferriol		9
	Saint-Jean-De-Paracol		7
	Saint-Julia-De-Bec		6
	Saint-Just-Et-Le-Bezu		5
	Saint-Louis-Et-Parahou		5
CCPA		520	

Répartition de la production de logements sur la période 2020-2025.

Légende :
Ville Centre
Polarités Principales
Polarités Secondaires
Commune Rurales

Typologie de Commune	Commune	Production en LLS - 6 ans	Taux de production LLS en %	Production en LLS - 6 ans
Ville Centre	Quillan	14	21%	14
Polarités Principales	Axat	31	47%	4
	Belcaire			4
	Espezel			4
	Roquefeuil			4
	Chalabre			6
	Esperaza			9
Polarités Secondaires	Puilaurens	8	12%	2
	Roquefort-De-Sault			0
	Rodome			1
	Puivert			2
	Sainte-Colombe-Sur-L'Hers			2
	Val de Lambronne			1
Communes Rurales	Artigues	13	20%	A définir selon les projets communaux
	Bessede-De-Sault			
	Le Bousquet			
	Cailla			
	Le Clat			
	Counozouls			
	Escouloubre			
	Gincla			
	Marsa			
	Montfort-Sur-Boulzane			
	Quirbajou			
	Sainte-Colombe-Sur-Guette			
	Saint-Martin-Lys			
	Salvezines			
	Aunat			
	Belfort-Sur-Rebenty			
	Belvis			
	Campagna-De-Sault			
	Camurac			
	Comus			
	La Fajolle			
	Fontanes-De-Sault			
	Galinagues			
	Joucou			
	Mazuby			
	Merial			
	Niort-De-Sault			
	Corbieres			
	Courtauly			
	Montjardin			
	Peyrefitte-Du-Razes			
	Rivel			
	Saint-Benoit			
	Sonnac-Sur-L'Hers			
	Treziers			
	Villefort			
	Belvianes-Et-Cavirac			
	Campagne-Sur-Aude			
	Coudons			
	Val de Faby			
	Ginoles			
	Granes			
	Nebias			
	Saint-Ferriol			
	Saint-Jean-De-Paracol			
	Saint-Julia-De-Bec			
	Saint-Just-Et-Le-Bezu			
	Saint-Louis-Et-Parahou			
CCPA		66	100%	

Répartition de la production en LLS pour la période 2020-2025.

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

PROGRAMMATION 2020-2025

OBJECTIFS DE PRODUCTION

CROISSANCE DEMO. PROJETEE **± 0.1%/an**

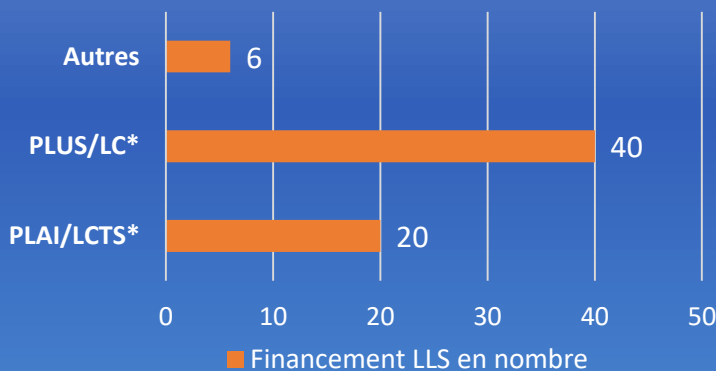
NOMBRE TOTAL DE LOGEMENTS **520 log**

Dont LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX **66 log**

- Dont financement PLAI (très social) : **20 log** soit 30%
- Dont conventionnement ANAH : **24 log** soit 36%
(avec ou sans travaux)

REPARTITION RP/RS (principales/secondaires) **50/50%**

OBJECTIFS DE MIXITÉ SOCIALE ET D'USAGE



OBJECTIFS DE RECONQUÊTE URBAINE **25%**

- Soit **130** logements
- Dont 76 logements en mutation, dont creuse ou division parcellaire
- Dont 54 logements vacants de longue durée remis sur le marché

LC* : Logements Conventionnés

LCTS* : Logements Conventionnés Très Social

PLUS* : Prêt Locatif à Usage Social

PLAI* : Prêt Locatif Aidé d'Insertion

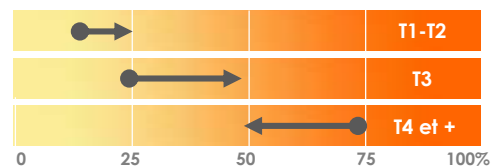
PRINCIPALES FICHES ACTIONS A MOBILISER

- Action 1.1
- Action 1.2
- Action 1.3
- Action 2.2
- Action 3.1
- Action 3.3
- Toutes les Actions de l'Orientatation 4

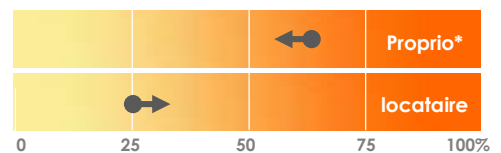
RECOMMANDATIONS

Orientations à donner à la production immobilière au cours des 6 prochaines années.

Typologie des logements

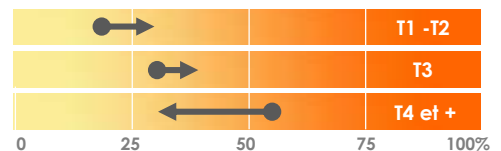


Statut d'occupation



*Hors accession aidée (PSLA, lot. com.)

Typologie des LLS visés



OBJECTIFS D'AMÉLIORATION/ REHABILITATION DE L'HABITAT (parc existant)

NOMBRE TOTAL DE LOGEMENTS **546**
à réhabiliter ou à améliorer

- Dont **33** logements indignes/dégradés
- Dont **147** adaptations à la vieillesse
- Dont **366** rénovations énergétiques

Ces objectifs s'appuient sur le rythme des réhabilitations enregistrées sur le territoire et tiennent compte de la tendance observée, des besoins manifestés et des revenus des habitants.

L'UNITE TERRITORIALE DE QUILLAN

PROGRAMMATION 2020-2025

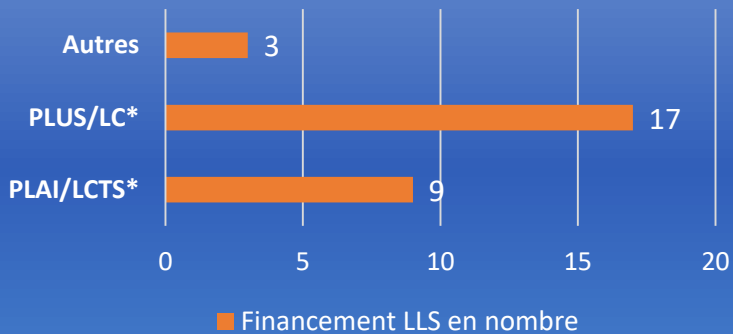
OBJECTIFS DE PRODUCTION

NOMBRE TOTAL DE LOGEMENTS **244 log**

Dont LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX **29 log**

- Dont financement PLAI (très social) : **9 log** soit 30%
- Dont conventionnement ANAH : **10 log** soit 36%
(avec ou sans travaux)

OBJECTIFS DE MIXITÉ SOCIALE ET D'USAGE



OBJECTIFS DE RECONQUÊTE URBAINE **25%**

- Soit **61 logements**
- Dont 33 logements en mutation, dont creuse ou division parcellaire
- Dont 28 logements vacants de longue durée remis sur le marché

LC*: Logements Conventionnés

LCTS*: Logements Conventionnés Très Social

PLUS*: Prêt Locatif à Usage Social

PLAI*: Prêt Locatif Aidé d'Insertion

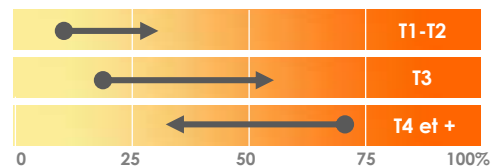
PRINCIPALES FICHES ACTIONS A MOBILISER

- Action 1.1
- Action 1.2
- Action 1.3
- Action 2.2
- Action 3.1
- Action 3.3
- Toutes les Actions de l'Orientation 4

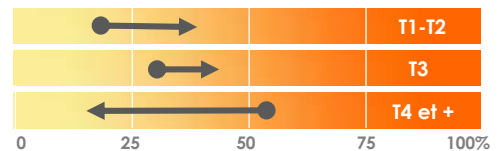
RECOMMANDATIONS

Orientations à donner à la production immobilière au cours des 6 prochaines années.

Typologie des logements



Typologie des LLS visés



OBJECTIFS D'AMÉLIORATION/ REHABILITATION DE L'HABITAT (parc existant)

NOMBRE TOTAL DE LOGEMENTS **295**
à réhabiliter ou à améliorer

- Dont **18** logements indignes/dégradés
- Dont **80** adaptations à la vieillesse
- Dont **197** rénovations énergétiques

Ces objectifs s'appuient sur le rythme des réhabilitations enregistrées sur le territoire et tiennent compte de la tendance observée, des besoins manifestés et des revenus des habitants.



LA COMMUNE DE QUILLAN

PROGRAMMATION 2020-2025

OBJECTIFS DE PRODUCTION

NOMBRE TOTAL DE LOGEMENTS **70 log**

Dont LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX **14 log**

Conventionnement et mixité sociale : se reporter aux objectifs de la fiche territoriale de l'UT de Quillan.

CAPACITE DE PRODUCTION DE LOGEMENTS :

- Les zones Urbaines
- Les zones 1AU : secteur « Laval » et « Lasserre-Haute » (potentiel d'environ 22 logements à 15 ans)

OBJECTIFS DE RECONQUÊTE URBAINE **29%**

- Soit **20** logements minimum

Via notamment la mobilisation de dents creuses et de logements vacants de longue durée, la division parcellaire et la mutation de bâtiments (voir fiche UT de Quillan).

PRINCIPALES FICHES ACTIONS A MOBILISER

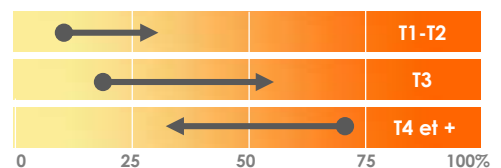
- Action 1.1
- Action 1.2
- Action 1.3
- Action 2.2
- Action 3.1
- Action 3.3
- Toutes les Actions de l'Orientatation 4

RECOMMANDATIONS

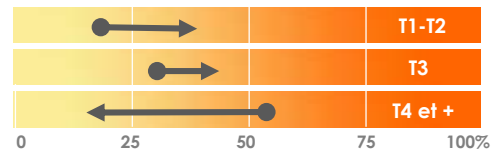
Orientations à donner à la production immobilière au cours des 6 prochaines années.

Rappel des recommandations à l'échelle de l'UT de Quillan :

Typologie des logements



Typologie des LLS visés



OBJECTIFS D'AMÉLIORATION/ REHABILITATION DE L'HABITAT (parc existant)

Rappel des objectifs à l'échelle de l'UT de Quillan :

NOMBRE TOTAL DE LOGEMENTS **295**
à réhabiliter ou à améliorer

- Dont **18** logements indignes/dégradés
- Dont **88** adaptations à la vieillesse
- Dont **197** rénovations énergétiques

Ces objectifs s'appuient sur le rythme des réhabilitations enregistrées sur le territoire et tiennent compte de la tendance observée, des besoins manifestés et des revenus des habitants.



LA COMMUNE D'ESPERAZA

PROGRAMMATION 2020-2025

OBJECTIFS DE PRODUCTION

NOMBRE TOTAL DE LOGEMENTS **35 log**

Dont LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX **9 log**

Conventionnement et mixité sociale : se reporter aux objectifs de la fiche territoriale de l'UT de Quillan.

CAPACITE DE PRODUCTION DE LOGEMENTS :

- Les zones Urbaines dont zone UB secteur « Jules » & secteur « Daudet » (potentiel d'environ 50 logements à 15 ans)
- La zone 1AU : secteur « Palacio » (potentiel d'environ 30 logements à 15 ans)

OBJECTIFS DE RECONQUÊTE URBAINE **29%**

- Soit **10** logements minimum

Via notamment la mobilisation de dents creuses et de logements vacants de longue durée, la division parcellaire et la mutation de bâtiments (voir fiche UT de Quillan).

PRINCIPALES FICHES ACTIONS A MOBILISER

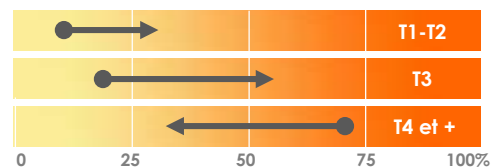
- Action 1.1
- Action 1.2
- Action 1.3
- Action 2.2
- Action 3.1
- Action 3.3
- Toutes les Actions de l'Orientatation 4

RECOMMANDATIONS

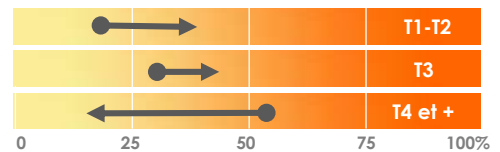
Orientations à donner à la production immobilière au cours des 6 prochaines années.

Rappel des recommandations à l'échelle de l'UT de Quillan :

Typologie des logements



Typologie des LLS visés



OBJECTIFS D'AMÉLIORATION/ REHABILITATION DE L'HABITAT (parc existant)

Rappel des objectifs à l'échelle de l'UT de Quillan :

NOMBRE TOTAL DE LOGEMENTS **295**
à réhabiliter ou à améliorer

- Dont **18** logements indignes/dégradés
- Dont **80** adaptations à la vieillesse
- Dont **197** rénovations énergétiques

Ces objectifs s'appuient sur le rythme des réhabilitations enregistrées sur le territoire et tiennent compte de la tendance observée, des besoins manifestés et des revenus des habitants.

LA COMMUNE DE BELVIANES ET CAVIRAC

PROGRAMMATION 2020-2025

OBJECTIFS DE PRODUCTION

NOMBRE TOTAL DE LOGEMENTS **6 log**

Logements Locatifs Sociaux : se reporter aux objectifs de la fiche territoriale de l'UT de Quillan.

CAPACITE DE PRODUCTION DE LOGEMENTS :

- Les zones Urbaines
- La zone 1AU : secteur « Chemin de la Loubatière » (potentiel d'environ 8 logements à 15 ans)

OBJECTIFS DE RECONQUÊTE URBAINE **25%**

Participation à l'objectif de reconquête urbaine de l'UT de Quillan via notamment la mobilisation de dents creuses et de logements vacants de longue durée, la division parcellaire et la mutation de bâtiments (voir fiche UT de Quillan).

PRINCIPALES FICHES ACTIONS A MOBILISER

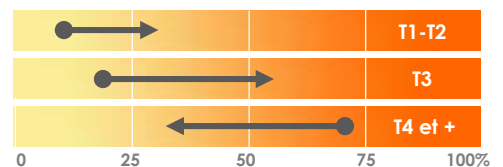
- | | |
|--------------|--------------|
| • Action 1.1 | • Action 2.2 |
| • Action 1.2 | • Action 3.1 |
| • Action 1.3 | • Action 3.3 |
- Toutes les Actions de l'Orientatation 4

RECOMMANDATIONS

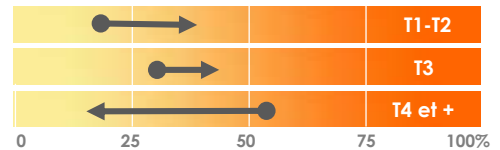
Orientations à donner à la production immobilière au cours des 6 prochaines années.

Rappel des recommandations à l'échelle de l'UT de Quillan :

Typologie des logements



Typologie des LLS visés



OBJECTIFS D'AMÉLIORATION/ REHABILITATION DE L'HABITAT (parc existant)

Rappel des objectifs à l'échelle de l'UT de Quillan :

NOMBRE TOTAL DE LOGEMENTS **295**
à réhabiliter ou à améliorer

- Dont **18** logements indignes/dégradés
- Dont **80** adaptations à la vieillesse
- Dont **197** rénovations énergétiques

Ces objectifs s'appuient sur le rythme des réhabilitations enregistrées sur le territoire et tiennent compte de la tendance observée, des besoins manifestés et des revenus des habitants.

LA COMMUNE DE CAMPAGNE SUR AUDE

PROGRAMMATION 2020-2025

OBJECTIFS DE PRODUCTION

NOMBRE TOTAL DE LOGEMENTS **20 log**

Logements Locatifs Sociaux : se reporter aux objectifs de la fiche territoriale de l'UT de Quillan.

CAPACITE DE PRODUCTION DE LOGEMENTS :

- Les zones Urbaines dont la zone UB secteur « Le Viala » (potentiel d'environ 17 logements à 15 ans)
- La zone 1AU : secteur « La Coumeille » (potentiel d'environ 7 logements à 15 ans)

OBJECTIFS DE RECONQUÊTE URBAINE **25%**

Participation à l'objectif de reconquête urbaine de l'UT de Quillan via notamment la mobilisation de dents creuses et de logements vacants de longue durée, la division parcellaire et la mutation de bâtiments (voir fiche UT de Quillan).

PRINCIPALES FICHES ACTIONS A MOBILISER

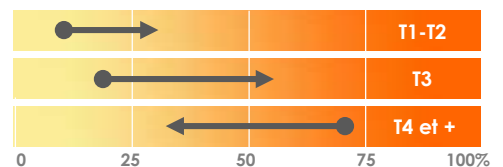
- | | |
|--------------|--------------|
| • Action 1.1 | • Action 2.2 |
| • Action 1.2 | • Action 3.1 |
| • Action 1.3 | • Action 3.3 |
- Toutes les Actions de l'Orientatation 4

RECOMMANDATIONS

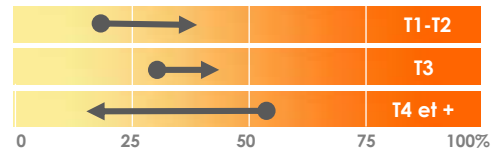
Orientations à donner à la production immobilière au cours des 6 prochaines années.

Rappel des recommandations à l'échelle de l'UT de Quillan :

Typologie des logements



Typologie des LLS visés



OBJECTIFS D'AMÉLIORATION/ REHABILITATION DE L'HABITAT (parc existant)

Rappel des objectifs à l'échelle de l'UT de Quillan :

NOMBRE TOTAL DE LOGEMENTS **295**
à réhabiliter ou à améliorer

- Dont **18** logements indignes/dégradés
- Dont **80** adaptations à la vieillesse
- Dont **197** rénovations énergétiques

Ces objectifs s'appuient sur le rythme des réhabilitations enregistrées sur le territoire et tiennent compte de la tendance observée, des besoins manifestés et des revenus des habitants.

LA COMMUNE DE COUDONS

PROGRAMMATION 2020-2025

OBJECTIFS DE PRODUCTION

NOMBRE TOTAL DE LOGEMENTS **4 log**

Logements Locatifs Sociaux : se reporter aux objectifs de la fiche territoriale de l'UT de Quillan.

CAPACITE DE PRODUCTION DE LOGEMENTS :

- Les zones Urbaines
- La zone 1AU : secteur « Rue du Canalot » (potentiel d'environ 4 logements à 15 ans)

OBJECTIFS DE RECONQUÊTE URBAINE **25%**

Participation à l'objectif de reconquête urbaine de l'UT de Quillan via notamment la mobilisation de dents creuses et de logements vacants de longue durée, la division parcellaire et la mutation de bâtiments (voir fiche UT de Quillan).

PRINCIPALES FICHES ACTIONS A MOBILISER

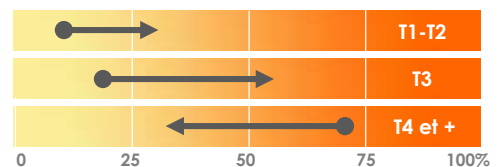
- | | |
|--------------|--------------|
| • Action 1.1 | • Action 2.2 |
| • Action 1.2 | • Action 3.1 |
| • Action 1.3 | • Action 3.3 |
- Toutes les Actions de l'Orientation 4

RECOMMANDATIONS

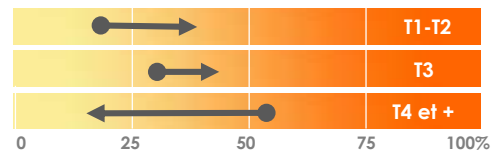
Orientations à donner à la production immobilière au cours des 6 prochaines années.

Rappel des recommandations à l'échelle de l'UT de Quillan :

Typologie des logements



Typologie des LLS visés



OBJECTIFS D'AMÉLIORATION/ REHABILITATION DE L'HABITAT (parc existant)

Rappel des objectifs à l'échelle de l'UT de Quillan :

NOMBRE TOTAL DE LOGEMENTS **295**
à réhabiliter ou à améliorer

- Dont **18** logements indignes/dégradés
- Dont **80** adaptations à la vieillesse
- Dont **197** rénovations énergétiques

Ces objectifs s'appuient sur le rythme des réhabilitations enregistrées sur le territoire et tiennent compte de la tendance observée, des besoins manifestés et des revenus des habitants.

LA COMMUNE DE GINOLES

PROGRAMMATION 2020-2025

OBJECTIFS DE PRODUCTION

NOMBRE TOTAL DE LOGEMENTS **20 log**

Logements Locatifs Sociaux : se reporter aux objectifs de la fiche territoriale de l'UT de Quillan.

CAPACITE DE PRODUCTION DE LOGEMENTS :

- Les zones Urbaines
- Les zones 1AU : secteur « A Juillo » & secteur « Prat de Fa » (potentiel d'environ 30 logements à 15 ans)

OBJECTIFS DE RECONQUÊTE URBAINE **25%**

Participation à l'objectif de reconquête urbaine de l'UT de Quillan via notamment la mobilisation de dents creuses et de logements vacants de longue durée, la division parcellaire et la mutation de bâtiments (voir fiche UT de Quillan).

PRINCIPALES FICHES ACTIONS A MOBILISER

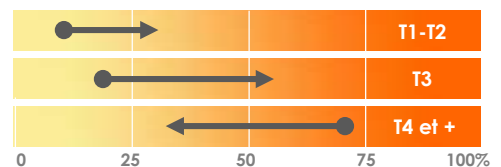
- | | |
|--------------|--------------|
| • Action 1.1 | • Action 2.2 |
| • Action 1.2 | • Action 3.1 |
| • Action 1.3 | • Action 3.3 |
- Toutes les Actions de l'Orientatation 4

RECOMMANDATIONS

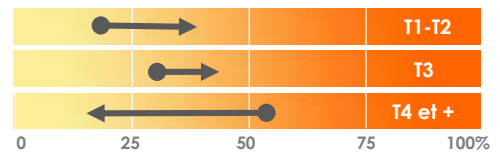
Orientations à donner à la production immobilière au cours des 6 prochaines années.

Rappel des recommandations à l'échelle de l'UT de Quillan :

Typologie des logements



Typologie des LLS visés



OBJECTIFS D'AMÉLIORATION/ REHABILITATION DE L'HABITAT (parc existant)

Rappel des objectifs à l'échelle de l'UT de Quillan :

NOMBRE TOTAL DE LOGEMENTS **295**
à réhabiliter ou à améliorer

- Dont **18** logements indignes/dégradés
- Dont **80** adaptations à la vieillesse
- Dont **197** rénovations énergétiques

Ces objectifs s'appuient sur le rythme des réhabilitations enregistrées sur le territoire et tiennent compte de la tendance observée, des besoins manifestés et des revenus des habitants.

LA COMMUNE DE GRANES

PROGRAMMATION 2020-2025

OBJECTIFS DE PRODUCTION

NOMBRE TOTAL DE LOGEMENTS 7 log

Logements Locatifs Sociaux : se reporter aux objectifs de la fiche territoriale de l'UT de Quillan.

CAPACITE DE PRODUCTION DE LOGEMENTS :

- Les zones Urbaines

OBJECTIFS DE RECONQUÊTE URBAINE 25%

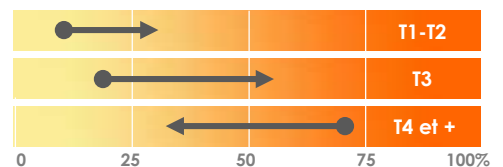
Participation à l'objectif de reconquête urbaine de l'UT de Quillan via notamment la mobilisation de dents creuses et de logements vacants de longue durée, la division parcellaire et la mutation de bâtiments (voir fiche UT de Quillan).

RECOMMANDATIONS

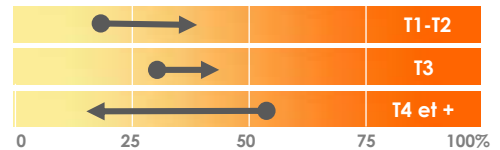
Orientations à donner à la production immobilière au cours des 6 prochaines années.

Rappel des recommandations à l'échelle de l'UT de Quillan :

Typologie des logements



Typologie des LLS visés



PRINCIPALES FICHES ACTIONS A MOBILISER

- Action 1.1
- Action 2.2
- Action 1.2
- Action 3.1
- Action 1.3
- Action 3.3
- Toutes les Actions de l'Orientation 4

OBJECTIFS D'AMÉLIORATION/ REHABILITATION DE L'HABITAT (parc existant)

Rappel des objectifs à l'échelle de l'UT de Quillan :

NOMBRE TOTAL DE LOGEMENTS 295
à réhabiliter ou à améliorer

- Dont **18** logements indignes/dégradés
- Dont **80** adaptations à la vieillesse
- Dont **197** rénovations énergétiques

Ces objectifs s'appuient sur le rythme des réhabilitations enregistrées sur le territoire et tiennent compte de la tendance observée, des besoins manifestés et des revenus des habitants.

LA COMMUNE DE NEBIAS

PROGRAMMATION 2020-2025

OBJECTIFS DE PRODUCTION

NOMBRE TOTAL DE LOGEMENTS 15 log

Logements Locatifs Sociaux : se reporter aux objectifs de la fiche territoriale de l'UT de Quillan.

CAPACITE DE PRODUCTION DE LOGEMENTS :

- Les zones Urbaines
- La zone 1AU : secteur « Chemin du Cimetière » (potentiel d'environ 10 logements à 15 ans)

OBJECTIFS DE RECONQUÊTE URBAINE 25%

Participation à l'objectif de reconquête urbaine de l'UT de Quillan via notamment la mobilisation de dents creuses et de logements vacants de longue durée, la division parcellaire et la mutation de bâtiments (voir fiche UT de Quillan).

PRINCIPALES FICHES ACTIONS A MOBILISER

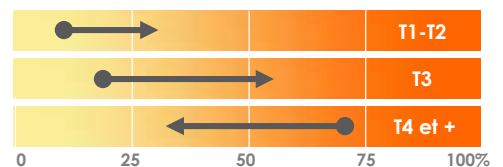
- | | |
|--------------|--------------|
| • Action 1.1 | • Action 2.2 |
| • Action 1.2 | • Action 3.1 |
| • Action 1.3 | • Action 3.3 |
- Toutes les Actions de l'Orientation 4

RECOMMANDATIONS

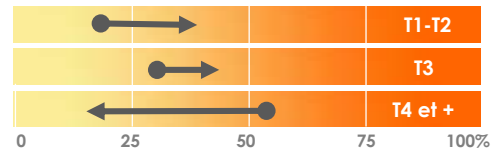
Orientations à donner à la production immobilière au cours des 6 prochaines années.

Rappel des recommandations à l'échelle de l'UT de Quillan :

Typologie des logements



Typologie des LLS visés



OBJECTIFS D'AMÉLIORATION/ REHABILITATION DE L'HABITAT (parc existant)

Rappel des objectifs à l'échelle de l'UT de Quillan :

NOMBRE TOTAL DE LOGEMENTS 295
à réhabiliter ou à améliorer

- Dont 18 logements indignes/dégradés
- Dont 80 adaptations à la vieillesse
- Dont 197 rénovations énergétiques

Ces objectifs s'appuient sur le rythme des réhabilitations enregistrées sur le territoire et tiennent compte de la tendance observée, des besoins manifestés et des revenus des habitants.

LA COMMUNE DE VAL DU FABY

PROGRAMMATION 2020-2025

OBJECTIFS DE PRODUCTION

NOMBRE TOTAL DE LOGEMENTS **34 log**

Logements Locatifs Sociaux : se reporter aux objectifs de la fiche territoriale de l'UT de Quillan.

CAPACITE DE PRODUCTION DE LOGEMENTS :

- Les zones Urbaines dont la Zone UB secteur « Rouvenac, Rue de la Mairie » (potentiel d'environ 4 logements à 15 ans)
- Les Zones 1AU : secteurs « Fa, les Carrières », « Fa, Blazines », « Fa, Fontvielle », « Fa, Ramounichoux » & « Rouvenac, Ferrajals » (potentiel d'environ 61 logements à 15 ans)

OBJECTIFS DE RECONQUÊTE URBAINE **25%**

Participation à l'objectif de reconquête urbaine de l'UT de Quillan via notamment la mobilisation de dents creuses et de logements vacants de longue durée, la division parcellaire et la mutation de bâtiments (voir fiche UT de Quillan).

PRINCIPALES FICHES ACTIONS A MOBILISER

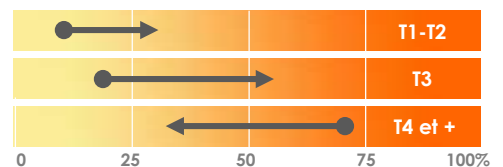
- | | |
|---|--------------|
| • Action 1.1 | • Action 2.2 |
| • Action 1.2 | • Action 3.1 |
| • Action 1.3 | • Action 3.3 |
| • Toutes les Actions de l'Orientatation 4 | |

RECOMMANDATIONS

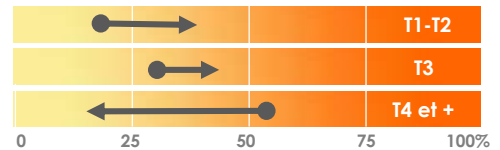
Orientations à donner à la production immobilière au cours des 6 prochaines années.

Rappel des recommandations à l'échelle de l'UT de Quillan :

Typologie des logements



Typologie des LLS visés



OBJECTIFS D'AMÉLIORATION/ REHABILITATION DE L'HABITAT (parc existant)

Rappel des objectifs à l'échelle de l'UT de Quillan :

NOMBRE TOTAL DE LOGEMENTS **295**
à réhabiliter ou à améliorer

- Dont **18** logements indignes/dégradés
- Dont **80** adaptations à la vieillesse
- Dont **197** rénovations énergétiques

Ces objectifs s'appuient sur le rythme des réhabilitations enregistrées sur le territoire et tiennent compte de la tendance observée, des besoins manifestés et des revenus des habitants.

LA COMMUNE DE SAINT FERRIOL

PROGRAMMATION 2020-2025

OBJECTIFS DE PRODUCTION

NOMBRE TOTAL DE LOGEMENTS 9 log

Logements Locatifs Sociaux : se reporter aux objectifs de la fiche territoriale de l'UT de Quillan.

CAPACITE DE PRODUCTION DE LOGEMENTS :

- Les zones Urbaines
- Les zones 1AU : secteur « du Calvaire » & secteur « du Lavoir » (potentiel d'environ 10 logements à 15 ans)

OBJECTIFS DE RECONQUÊTE URBAINE 25%

Participation à l'objectif de reconquête urbaine de l'UT de Quillan via notamment la mobilisation de dents creuses et de logements vacants de longue durée, la division parcellaire et la mutation de bâtiments (voir fiche UT de Quillan).

PRINCIPALES FICHES ACTIONS A MOBILISER

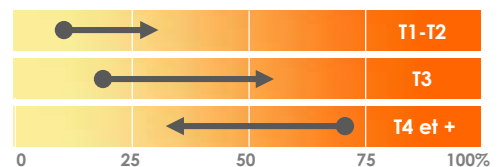
- | | |
|---|--------------|
| • Action 1.1 | • Action 2.2 |
| • Action 1.2 | • Action 3.1 |
| • Action 1.3 | • Action 3.3 |
| • Toutes les Actions de l'Orientation 4 | |

RECOMMANDATIONS

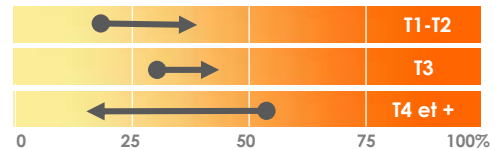
Orientations à donner à la production immobilière au cours des 6 prochaines années.

Rappel des recommandations à l'échelle de l'UT de Quillan :

Typologie des logements



Typologie des LLS visés



OBJECTIFS D'AMÉLIORATION/ REHABILITATION DE L'HABITAT (parc existant)

Rappel des objectifs à l'échelle de l'UT de Quillan :

NOMBRE TOTAL DE LOGEMENTS 295
à réhabiliter ou à améliorer

- Dont **18** logements indignes/dégradés
- Dont **80** adaptations à la vieillesse
- Dont **197** rénovations énergétiques

Ces objectifs s'appuient sur le rythme des réhabilitations enregistrées sur le territoire et tiennent compte de la tendance observée, des besoins manifestés et des revenus des habitants.

LA COMMUNE DE SAINT JEAN DE PARACOL

PROGRAMMATION 2020-2025

OBJECTIFS DE PRODUCTION

NOMBRE TOTAL DE LOGEMENTS **7 log**

Logements Locatifs Sociaux : se reporter aux objectifs de la fiche territoriale de l'UT de Quillan.

CAPACITE DE PRODUCTION DE LOGEMENTS :

- Les zones Urbaines

OBJECTIFS DE RECONQUÊTE URBAINE **25%**

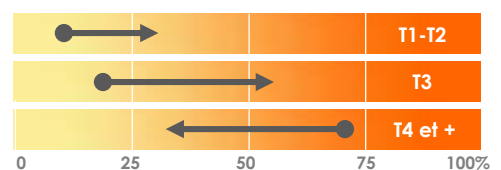
Participation à l'objectif de reconquête urbaine de l'UT de Quillan via notamment la mobilisation de dents creuses et de logements vacants de longue durée, la division parcellaire et la mutation de bâtiments (voir fiche UT de Quillan).

RECOMMANDATIONS

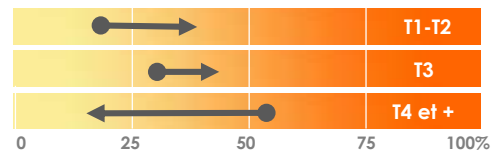
Orientations à donner à la production immobilière au cours des 6 prochaines années.

Rappel des recommandations à l'échelle de l'UT de Quillan :

Typologie des logements



Typologie des LLS visés



PRINCIPALES FICHES ACTIONS A MOBILISER

- Action 1.1
- Action 1.2
- Action 1.3
- Action 2.2
- Action 3.1
- Action 3.3
- Toutes les Actions de l'Orientation 4

OBJECTIFS D'AMÉLIORATION/ REHABILITATION DE L'HABITAT (parc existant)

Rappel des objectifs à l'échelle de l'UT de Quillan :

NOMBRE TOTAL DE LOGEMENTS 295
à réhabiliter ou à améliorer

- Dont **18** logements indignes/dégradés
- Dont **80** adaptations à la vieillesse
- Dont **197** rénovations énergétiques

Ces objectifs s'appuient sur le rythme des réhabilitations enregistrées sur le territoire et tiennent compte de la tendance observée, des besoins manifestés et des revenus des habitants.

LA COMMUNE DE SAINT JULIA DE BEC

PROGRAMMATION 2020-2025

OBJECTIFS DE PRODUCTION

NOMBRE TOTAL DE LOGEMENTS **6 log**

Logements Locatifs Sociaux : se reporter aux objectifs de la fiche territoriale de l'UT de Quillan.

CAPACITE DE PRODUCTION DE LOGEMENTS :

- Les zones Urbaines

OBJECTIFS DE RECONQUÊTE URBAINE **25%**

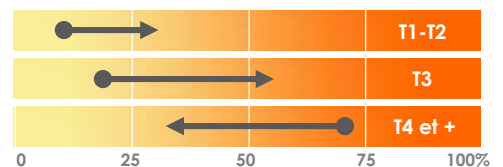
Participation à l'objectif de reconquête urbaine de l'UT de Quillan via notamment la mobilisation de dents creuses et de logements vacants de longue durée, la division parcellaire et la mutation de bâtiments (voir fiche UT de Quillan).

RECOMMANDATIONS

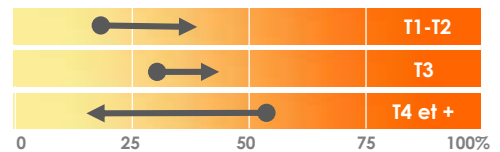
Orientations à donner à la production immobilière au cours des 6 prochaines années.

Rappel des recommandations à l'échelle de l'UT de Quillan :

Typologie des logements



Typologie des LLS visés



PRINCIPALES FICHES ACTIONS A MOBILISER

- Action 1.1
- Action 1.2
- Action 1.3
- Action 2.2
- Action 3.1
- Action 3.3
- Toutes les Actions de l'Orientation 4

OBJECTIFS D'AMÉLIORATION/ REHABILITATION DE L'HABITAT (parc existant)

Rappel des objectifs à l'échelle de l'UT de Quillan :

NOMBRE TOTAL DE LOGEMENTS 295
à réhabiliter ou à améliorer

- Dont **18** logements indignes/dégradés
- Dont **80** adaptations à la vieillesse
- Dont **197** rénovations énergétiques

Ces objectifs s'appuient sur le rythme des réhabilitations enregistrées sur le territoire et tiennent compte de la tendance observée, des besoins manifestés et des revenus des habitants.

LA COMMUNE DE SAINT JUST ET LE BEZU

PROGRAMMATION 2020-2025

OBJECTIFS DE PRODUCTION

NOMBRE TOTAL DE LOGEMENTS **5 log**

Logements Locatifs Sociaux : se reporter aux objectifs de la fiche territoriale de l'UT de Quillan.

CAPACITE DE PRODUCTION DE LOGEMENTS :

- Les zones Urbaines

OBJECTIFS DE RECONQUÊTE URBAINE **25%**

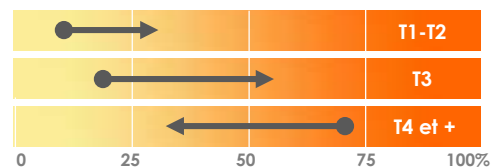
Participation à l'objectif de reconquête urbaine de l'UT de Quillan via notamment la mobilisation de dents creuses et de logements vacants de longue durée, la division parcellaire et la mutation de bâtiments (voir fiche UT de Quillan).

RECOMMANDATIONS

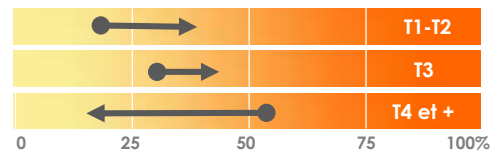
Orientations à donner à la production immobilière au cours des 6 prochaines années.

Rappel des recommandations à l'échelle de l'UT de Quillan :

Typologie des logements



Typologie des LLS visés



PRINCIPALES FICHES ACTIONS A MOBILISER

- Action 1.1
- Action 1.2
- Action 1.3
- Action 2.2
- Action 3.1
- Action 3.3
- Toutes les Actions de l'Orientation 4

OBJECTIFS D'AMÉLIORATION/ REHABILITATION DE L'HABITAT (parc existant)

Rappel des objectifs à l'échelle de l'UT de Quillan :

NOMBRE TOTAL DE LOGEMENTS 295
à réhabiliter ou à améliorer

- Dont **18** logements indignes/dégradés
- Dont **80** adaptations à la vieillesse
- Dont **197** rénovations énergétiques

Ces objectifs s'appuient sur le rythme des réhabilitations enregistrées sur le territoire et tiennent compte de la tendance observée, des besoins manifestés et des revenus des habitants.

LA COMMUNE DE SAINT LOUIS ET PARAHO

PROGRAMMATION 2020-2025

OBJECTIFS DE PRODUCTION

NOMBRE TOTAL DE LOGEMENTS **5 log**

Logements Locatifs Sociaux : se reporter aux objectifs de la fiche territoriale de l'UT de Quillan.

CAPACITE DE PRODUCTION DE LOGEMENTS :

- Les zones Urbaines
- La Zone 1AU : secteur « Parahou Petit » (potentiel d'environ 4 logements à 15 ans)

OBJECTIFS DE RECONQUÊTE URBAINE **25%**

Participation à l'objectif de reconquête urbaine de l'UT de Quillan via notamment la mobilisation de dents creuses et de logements vacants de longue durée, la division parcellaire et la mutation de bâtiments (voir fiche UT de Quillan).

PRINCIPALES FICHES ACTIONS A MOBILISER

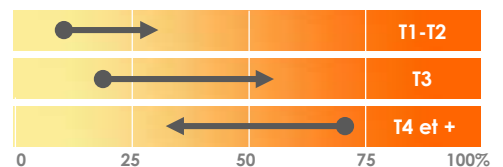
- | | |
|--------------|--------------|
| • Action 1.1 | • Action 2.2 |
| • Action 1.2 | • Action 3.1 |
| • Action 1.3 | • Action 3.3 |
- Toutes les Actions de l'Orientation 4

RECOMMANDATIONS

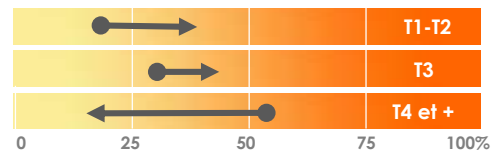
Orientations à donner à la production immobilière au cours des 6 prochaines années.

Rappel des recommandations à l'échelle de l'UT de Quillan :

Typologie des logements



Typologie des LLS visés



OBJECTIFS D'AMÉLIORATION/ REHABILITATION DE L'HABITAT (parc existant)

Rappel des objectifs à l'échelle de l'UT de Quillan :

NOMBRE TOTAL DE LOGEMENTS 295
à réhabiliter ou à améliorer

- Dont **18** logements indignes/dégradés
- Dont **80** adaptations à la vieillesse
- Dont **197** rénovations énergétiques

Ces objectifs s'appuient sur le rythme des réhabilitations enregistrées sur le territoire et tiennent compte de la tendance observée, des besoins manifestés et des revenus des habitants.

L'UNITE TERRITORIALE DE CHALABRE

PROGRAMMATION 2020-2025

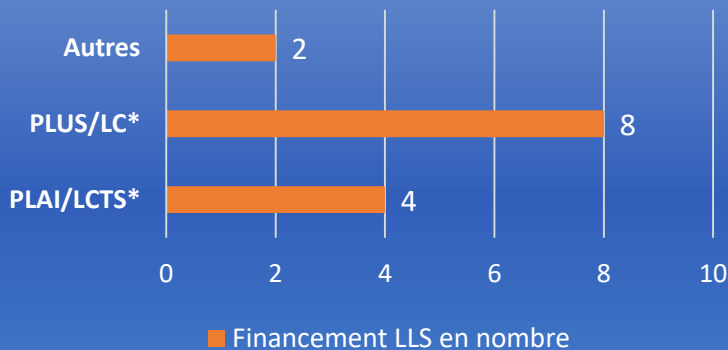
OBJECTIFS DE PRODUCTION

NOMBRE TOTAL DE LOGEMENTS **91 log**

Dont LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX **14 log**

- Dont financement PLAI (très social) : **4 log** soit 30%
- Dont conventionnement ANAH : **5 log** soit 36%
(avec ou sans travaux)

OBJECTIFS DE MIXITÉ SOCIALE ET D'USAGE



OBJECTIFS DE RECONQUÊTE URBAINE **25%**

- Soit **23** logements
- Dont **13** logements en mutation, dont creuse ou division parcellaire
- Dont **10** logements vacants de longue durée remis sur le marché

LC*: Logements Conventionnés

PLUS*: Prêt Locatif à Usage Social

LCTS* : Logements Conventionnés Très Social

PLAI* : Prêt Locatif Aidé d'Insertion

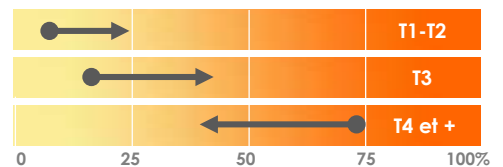
PRINCIPALES FICHES ACTIONS A MOBILISER

- Action 1.1
- Action 2.2
- Action 1.2
- Action 3.1
- Action 1.3
- Action 3.3
- Toutes les Actions de l'Orientation 4

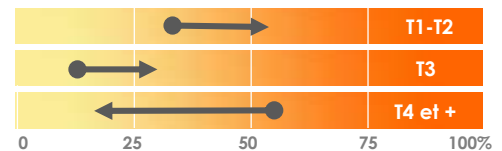
RECOMMANDATIONS

Orientations à donner à la production immobilière au cours des 6 prochaines années.

Typologie des logements



Typologie des LLS visés



OBJECTIFS D'AMÉLIORATION/ REHABILITATION DE L'HABITAT (parc existant)

NOMBRE TOTAL DE LOGEMENTS **109**
à réhabiliter ou à améliorer

- Dont **7** logements indignes/dégradés
- Dont **29** adaptations à la vieillesse
- Dont **73** rénovations énergétiques

Ces objectifs s'appuient sur le rythme des réhabilitations enregistrées sur le territoire et tiennent compte de la tendance observée, des besoins manifestés et des revenus des habitants.



LA COMMUNE DE CHALABRE

PROGRAMMATION 2020-2025

OBJECTIFS DE PRODUCTION

NOMBRE TOTAL DE LOGEMENTS **18 log**

Dont LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX **6 log**

Conventionnement et mixité sociale : se reporter aux objectifs de la fiche territoriale de l'UT de Chalabre.

CAPACITE DE PRODUCTION DE LOGEMENTS :

- Les zones Urbaines
- Les zones 1AU : secteurs « Gendarmerie » & « Cazal » (potentiel d'environ 21 logements à 15 ans)

OBJECTIFS DE RECONQUÊTE URBAINE **28%**

- Soit **5** logements minimum

Via notamment la mobilisation de dents creuses et de logements vacants de longue durée, la division parcellaire et la mutation de bâtiments (voir fiche UT de Chalabre).

PRINCIPALES FICHES ACTIONS A MOBILISER

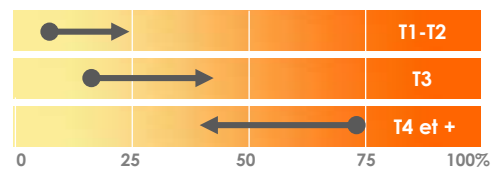
- Action 1.1
- Action 1.2
- Action 1.3
- Action 2.2
- Action 3.1
- Action 3.3
- Toutes les Actions de l'Orientation 4

RECOMMANDATIONS

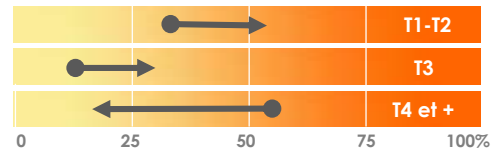
Orientations à donner à la production immobilière au cours des 6 prochaines années.

Rappel des recommandations à l'échelle de l'UT de Chalabre :

Typologie des logements



Typologie des LLS visés



OBJECTIFS D'AMÉLIORATION/ REHABILITATION DE L'HABITAT (parc existant)

Rappel des objectifs à l'échelle de l'UT de Chalabre :

NOMBRE TOTAL DE LOGEMENTS **109**
à réhabiliter ou à améliorer

- Dont **7** logements indignes/dégradés
- Dont **29** adaptations à la vieillesse
- Dont **73** rénovations énergétiques

Ces objectifs s'appuient sur le rythme des réhabilitations enregistrées sur le territoire et tiennent compte de la tendance observée, des besoins manifestés et des revenus des habitants.



LA COMMUNE DE PUIVERT

PROGRAMMATION 2020-2025

OBJECTIFS DE PRODUCTION

NOMBRE TOTAL DE LOGEMENTS **12 log**

Dont LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX **2 log**

Conventionnement et mixité sociale : se reporter aux objectifs de la fiche territoriale de l'UT de Chalabre.

CAPACITE DE PRODUCTION DE LOGEMENTS :

- Les zones Urbaines
- La zone 1AU : secteur « Sud hameau Campsadorouny » (potentiel d'environ 20 logements à 15 ans)

OBJECTIFS DE RECONQUÊTE URBAINE **25%**

Participation à l'objectif de reconquête urbaine de l'UT de Chalabre via notamment la mobilisation de dents creuses et de logements vacants de longue durée, la division parcellaire et la mutation de bâtiments (voir fiche UT de Chalabre).

PRINCIPALES FICHES ACTIONS A MOBILISER

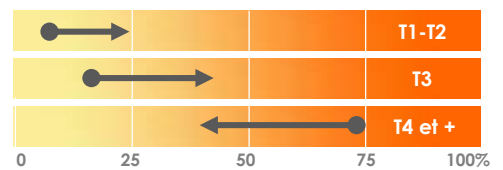
- Action 1.1
- Action 1.2
- Action 1.3
- Action 2.2
- Action 3.1
- Action 3.3
- Toutes les Actions de l'Orientation 4

RECOMMANDATIONS

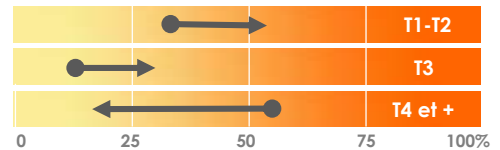
Orientations à donner à la production immobilière au cours des 6 prochaines années.

Rappel des recommandations à l'échelle de l'UT de Chalabre :

Typologie des logements



Typologie des LLS visés



OBJECTIFS D'AMÉLIORATION/ REHABILITATION DE L'HABITAT (parc existant)

Rappel des objectifs à l'échelle de l'UT de Chalabre :

NOMBRE TOTAL DE LOGEMENTS **109**
à réhabiliter ou à améliorer

- Dont **7** logements indignes/dégradés
- Dont **29** adaptations à la vieillesse
- Dont **73** rénovations énergétiques

Ces objectifs s'appuient sur le rythme des réhabilitations enregistrées sur le territoire et tiennent compte de la tendance observée, des besoins manifestés et des revenus des habitants.



LA COMMUNE DE SAINTE COLOMBE SUR L'HERS

PROGRAMMATION 2020-2025

OBJECTIFS DE PRODUCTION

NOMBRE TOTAL DE LOGEMENTS **12 log**

Dont LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX **2 log**

Conventionnement et mixité sociale : se reporter aux objectifs de la fiche territoriale de l'UT de Chalabre.

CAPACITE DE PRODUCTION DE LOGEMENTS :

- Les zones Urbaines dont zone UB secteur « Jean Bigou » & secteur « La Prade » (potentiel d'environ 30 logements à 15 ans)

OBJECTIFS DE RECONQUÊTE URBAINE **25%**

Participation à l'objectif de reconquête urbaine de l'UT de Chalabre via notamment la mobilisation de dents creuses et de logements vacants de longue durée, la division parcellaire et la mutation de bâtiments (voir fiche UT de Chalabre).

PRINCIPALES FICHES ACTIONS A MOBILISER

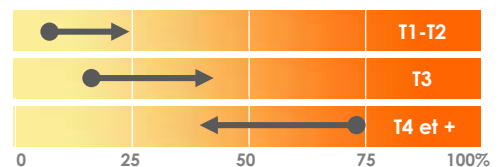
- Action 1.1
- Action 1.2
- Action 1.3
- Action 2.2
- Action 3.1
- Action 3.3
- Toutes les Actions de l'Orientatation 4

RECOMMANDATIONS

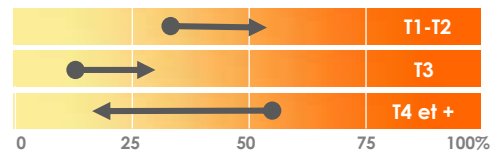
Orientations à donner à la production immobilière au cours des 6 prochaines années.

Rappel des recommandations à l'échelle de l'UT de Chalabre :

Typologie des logements



Typologie des LLS visés



OBJECTIFS D'AMÉLIORATION/ REHABILITATION DE L'HABITAT (parc existant)

Rappel des objectifs à l'échelle de l'UT de Chalabre :

NOMBRE TOTAL DE LOGEMENTS **109**
à réhabiliter ou à améliorer

- Dont **7** logements indignes/dégradés
- Dont **29** adaptations à la vieillesse
- Dont **73** rénovations énergétiques

Ces objectifs s'appuient sur le rythme des réhabilitations enregistrées sur le territoire et tiennent compte de la tendance observée, des besoins manifestés et des revenus des habitants.



LA COMMUNE DE VAL DE LAMBRONNE

PROGRAMMATION 2020-2025

OBJECTIFS DE PRODUCTION

NOMBRE TOTAL DE LOGEMENTS **8 log**

Dont LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX **1 log**

Conventionnement et mixité sociale : se reporter aux objectifs de la fiche territoriale de l'UT de Chalabre.

CAPACITE DE PRODUCTION DE LOGEMENTS :

- Les zones Urbaines

OBJECTIFS DE RECONQUÊTE URBAINE **25%**

Participation à l'objectif de reconquête urbaine de l'UT de Chalabre via notamment la mobilisation de dents creuses et de logements vacants de longue durée, la division parcellaire et la mutation de bâtiments (voir fiche UT de Chalabre).

PRINCIPALES FICHES ACTIONS A MOBILISER

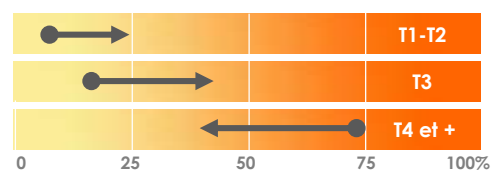
- Action 1.1
- Action 1.2
- Action 1.3
- Action 2.2
- Action 3.1
- Action 3.3
- Toutes les Actions de l'Orientations 4

RECOMMANDATIONS

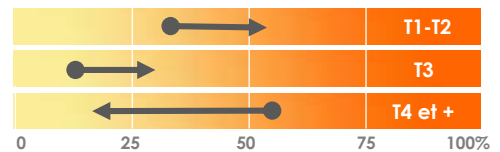
Orientations à donner à la production immobilière au cours des 6 prochaines années.

Rappel des recommandations à l'échelle de l'UT de Chalabre :

Typologie des logements



Typologie des LLS visés



OBJECTIFS D'AMÉLIORATION/ REHABILITATION DE L'HABITAT (parc existant)

Rappel des objectifs à l'échelle de l'UT de Chalabre :

NOMBRE TOTAL DE LOGEMENTS **109**
à réhabiliter ou à améliorer

- Dont **7** logements indignes/dégradés
- Dont **29** adaptations à la vieillesse
- Dont **73** rénovations énergétiques

Ces objectifs s'appuient sur le rythme des réhabilitations enregistrées sur le territoire et tiennent compte de la tendance observée, des besoins manifestés et des revenus des habitants.

LA COMMUNE DE CORBIERES

PROGRAMMATION 2020-2025

OBJECTIFS DE PRODUCTION

NOMBRE TOTAL DE LOGEMENTS 2 log

Logements Locatifs Sociaux : se reporter aux objectifs de la fiche territoriale de l'UT de Chalabre.

CAPACITE DE PRODUCTION DE LOGEMENTS :

- Les zones Urbaines

OBJECTIFS DE RECONQUÊTE URBAINE 25%

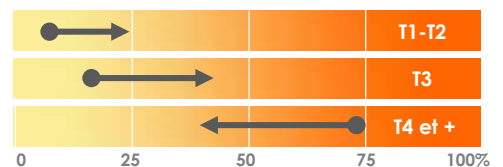
Participation à l'objectif de reconquête urbaine de l'UT de Chalabre via notamment la mobilisation de dents creuses et de logements vacants de longue durée, la division parcellaire et la mutation de bâtiments (voir fiche UT de Chalabre).

RECOMMANDATIONS

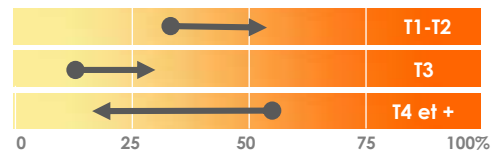
Orientations à donner à la production immobilière au cours des 6 prochaines années.

Rappel des recommandations à l'échelle de l'UT de Chalabre :

Typologie des logements



Typologie des LLS visés



PRINCIPALES FICHES ACTIONS A MOBILISER

- | | |
|--------------|--------------|
| • Action 1.1 | • Action 2.2 |
| • Action 1.2 | • Action 3.1 |
| • Action 1.3 | • Action 3.3 |
- Toutes les Actions de l'Orientation 4

OBJECTIFS D'AMÉLIORATION/ REHABILITATION DE L'HABITAT (parc existant)

Rappel des objectifs à l'échelle de l'UT de Chalabre :

NOMBRE TOTAL DE LOGEMENTS 109
à réhabiliter ou à améliorer

- Dont 7 logements indignes/dégradés
- Dont 29 adaptations à la vieillesse
- Dont 73 rénovations énergétiques

Ces objectifs s'appuient sur le rythme des réhabilitations enregistrées sur le territoire et tiennent compte de la tendance observée, des besoins manifestés et des revenus des habitants.

LA COMMUNE DE COURTAULY

PROGRAMMATION 2020-2025

OBJECTIFS DE PRODUCTION

NOMBRE TOTAL DE LOGEMENTS **2 log**

Logements Locatifs Sociaux : se reporter aux objectifs de la fiche territoriale de l'UT de Chalabre.

CAPACITE DE PRODUCTION DE LOGEMENTS :

- Les zones Urbaines

OBJECTIFS DE RECONQUÊTE URBAINE **25%**

Participation à l'objectif de reconquête urbaine de l'UT de Chalabre via notamment la mobilisation de dents creuses et de logements vacants de longue durée, la division parcellaire et la mutation de bâtiments (voir fiche UT de Chalabre).

PRINCIPALES FICHES ACTIONS A MOBILISER

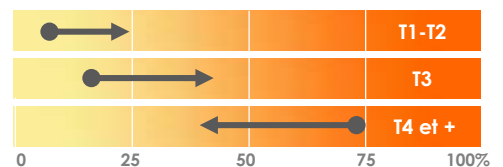
- | | |
|--------------|--------------|
| • Action 1.1 | • Action 2.2 |
| • Action 1.2 | • Action 3.1 |
| • Action 1.3 | • Action 3.3 |
- Toutes les Actions de l'Orientation 4

RECOMMANDATIONS

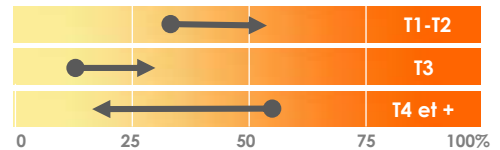
Orientations à donner à la production immobilière au cours des 6 prochaines années.

Rappel des recommandations à l'échelle de l'UT de Chalabre :

Typologie des logements



Typologie des LLS visés



OBJECTIFS D'AMÉLIORATION/ REHABILITATION DE L'HABITAT (parc existant)

Rappel des objectifs à l'échelle de l'UT de Chalabre :

NOMBRE TOTAL DE LOGEMENTS **109**
à réhabiliter ou à améliorer

- Dont **7** logements indignes/dégradés
- Dont **29** adaptations à la vieillesse
- Dont **73** rénovations énergétiques

Ces objectifs s'appuient sur le rythme des réhabilitations enregistrées sur le territoire et tiennent compte de la tendance observée, des besoins manifestés et des revenus des habitants.

LA COMMUNE DE MONTJARDIN

PROGRAMMATION 2020-2025

OBJECTIFS DE PRODUCTION

NOMBRE TOTAL DE LOGEMENTS **4 log**

Logements Locatifs Sociaux : se reporter aux objectifs de la fiche territoriale de l'UT de Chalabre.

CAPACITE DE PRODUCTION DE LOGEMENTS :

- Les zones Urbaines dont la zone UB secteur « Lotissement la Strade » (potentiel d'environ 8 logements à 15 ans)

OBJECTIFS DE RECONQUÊTE URBAINE **25%**

Participation à l'objectif de reconquête urbaine de l'UT de Chalabre via notamment la mobilisation de dents creuses et de logements vacants de longue durée, la division parcellaire et la mutation de bâtiments (voir fiche UT de Chalabre).

PRINCIPALES FICHES ACTIONS A MOBILISER

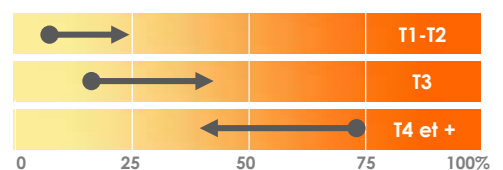
- | | |
|--------------|--------------|
| • Action 1.1 | • Action 2.2 |
| • Action 1.2 | • Action 3.1 |
| • Action 1.3 | • Action 3.3 |
- Toutes les Actions de l'Orientatation 4

RECOMMANDATIONS

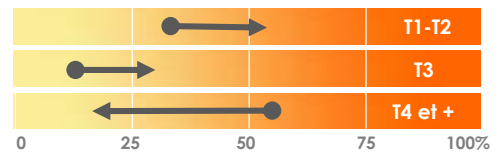
Orientations à donner à la production immobilière au cours des 6 prochaines années.

Rappel des recommandations à l'échelle de l'UT de Chalabre :

Typologie des logements



Typologie des LLS visés



OBJECTIFS D'AMÉLIORATION/ REHABILITATION DE L'HABITAT (parc existant)

Rappel des objectifs à l'échelle de l'UT de Chalabre :

NOMBRE TOTAL DE LOGEMENTS **109**
à réhabiliter ou à améliorer

- Dont 7 logements indignes/dégradés
- Dont 29 adaptations à la vieillesse
- Dont 73 rénovations énergétiques

Ces objectifs s'appuient sur le rythme des réhabilitations enregistrées sur le territoire et tiennent compte de la tendance observée, des besoins manifestés et des revenus des habitants.

LA COMMUNE DE PEYREFITTE DU RAZES

PROGRAMMATION 2020-2025

OBJECTIFS DE PRODUCTION

NOMBRE TOTAL DE LOGEMENTS 3 log

Logements Locatifs Sociaux : se reporter aux objectifs de la fiche territoriale de l'UT de Chalabre.

CAPACITE DE PRODUCTION DE LOGEMENTS :

- Les zones Urbaines
- La zone 1AU secteur « Nord Ouest du Village » (potentiel d'environ 4 logements à 15 ans)

OBJECTIFS DE RECONQUÊTE URBAINE 25%

Participation à l'objectif de reconquête urbaine de l'UT de Chalabre via notamment la mobilisation de dents creuses et de logements vacants de longue durée, la division parcellaire et la mutation de bâtiments (voir fiche UT de Chalabre).

PRINCIPALES FICHES ACTIONS A MOBILISER

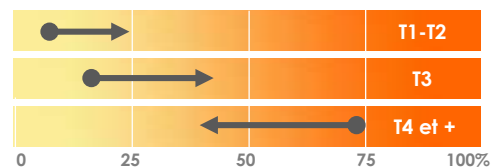
- | | |
|---|--------------|
| • Action 1.1 | • Action 2.2 |
| • Action 1.2 | • Action 3.1 |
| • Action 1.3 | • Action 3.3 |
| • Toutes les Actions de l'Orientatation 4 | |

RECOMMANDATIONS

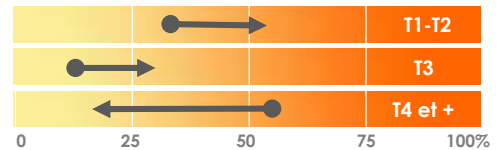
Orientations à donner à la production immobilière au cours des 6 prochaines années.

Rappel des recommandations à l'échelle de l'UT de Chalabre :

Typologie des logements



Typologie des LLS visés



OBJECTIFS D'AMÉLIORATION/ REHABILITATION DE L'HABITAT (parc existant)

Rappel des objectifs à l'échelle de l'UT de Chalabre :

NOMBRE TOTAL DE LOGEMENTS 109
à réhabiliter ou à améliorer

- Dont 7 logements indignes/dégradés
- Dont 29 adaptations à la vieillesse
- Dont 73 rénovations énergétiques

Ces objectifs s'appuient sur le rythme des réhabilitations enregistrées sur le territoire et tiennent compte de la tendance observée, des besoins manifestés et des revenus des habitants.

LA COMMUNE DE RIVEL

PROGRAMMATION 2020-2025

OBJECTIFS DE PRODUCTION

NOMBRE TOTAL DE LOGEMENTS 7 log

Logements Locatifs Sociaux : se reporter aux objectifs de la fiche territoriale de l'UT de Chalabre.

CAPACITE DE PRODUCTION DE LOGEMENTS :

- Les zones Urbaines
- Les zones 1AU secteur « La Coste » & secteur « Entrée Est » (potentiel de 20 logements à 15 ans)

OBJECTIFS DE RECONQUÊTE URBAINE 25%

Participation à l'objectif de reconquête urbaine de l'UT de Chalabre via notamment la mobilisation de dents creuses et de logements vacants de longue durée, la division parcellaire et la mutation de bâtiments (voir fiche UT de Chalabre).

PRINCIPALES FICHES ACTIONS A MOBILISER

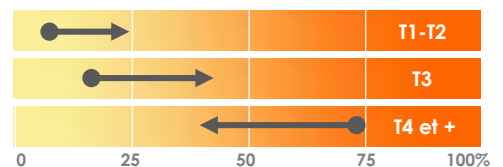
- | | |
|--------------|--------------|
| • Action 1.1 | • Action 2.2 |
| • Action 1.2 | • Action 3.1 |
| • Action 1.3 | • Action 3.3 |
- Toutes les Actions de l'Orientations 4

RECOMMANDATIONS

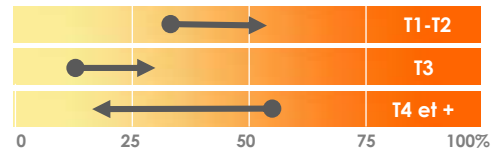
Orientations à donner à la production immobilière au cours des 6 prochaines années.

Rappel des recommandations à l'échelle de l'UT de Chalabre :

Typologie des logements



Typologie des LLS visés



OBJECTIFS D'AMÉLIORATION/ REHABILITATION DE L'HABITAT (parc existant)

Rappel des objectifs à l'échelle de l'UT de Chalabre :

NOMBRE TOTAL DE LOGEMENTS 109
à réhabiliter ou à améliorer

- Dont 7 logements indignes/dégradés
- Dont 29 adaptations à la vieillesse
- Dont 73 rénovations énergétiques

Ces objectifs s'appuient sur le rythme des réhabilitations enregistrées sur le territoire et tiennent compte de la tendance observée, des besoins manifestés et des revenus des habitants.

LA COMMUNE DE SAINT BENOIT

PROGRAMMATION 2020-2025

OBJECTIFS DE PRODUCTION

NOMBRE TOTAL DE LOGEMENTS **5 log**

Logements Locatifs Sociaux : se reporter aux objectifs de la fiche territoriale de l'UT de Chalabre.

CAPACITE DE PRODUCTION DE LOGEMENTS :

- Les zones Urbaines
- La zone 1AU secteur « Rue de la Chapelle » (potentiel d'environ 8 logements à 15 ans)

OBJECTIFS DE RECONQUÊTE URBAINE **25%**

Participation à l'objectif de reconquête urbaine de l'UT de Chalabre via notamment la mobilisation de dents creuses et de logements vacants de longue durée, la division parcellaire et la mutation de bâtiments (voir fiche UT de Chalabre).

PRINCIPALES FICHES ACTIONS A MOBILISER

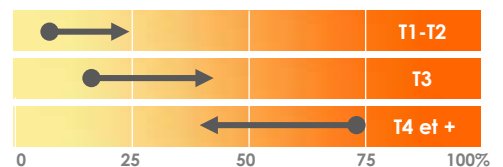
- | | |
|--------------|--------------|
| • Action 1.1 | • Action 2.2 |
| • Action 1.2 | • Action 3.1 |
| • Action 1.3 | • Action 3.3 |
- Toutes les Actions de l'Orientation 4

RECOMMANDATIONS

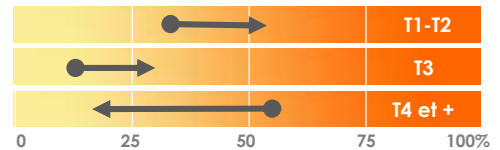
Orientations à donner à la production immobilière au cours des 6 prochaines années.

Rappel des recommandations à l'échelle de l'UT de Chalabre :

Typologie des logements



Typologie des LLS visés



OBJECTIFS D'AMÉLIORATION/ REHABILITATION DE L'HABITAT (parc existant)

Rappel des objectifs à l'échelle de l'UT de Chalabre :

NOMBRE TOTAL DE LOGEMENTS **109**
à réhabiliter ou à améliorer

- Dont **7** logements indignes/dégradés
- Dont **29** adaptations à la vieillesse
- Dont **73** rénovations énergétiques

Ces objectifs s'appuient sur le rythme des réhabilitations enregistrées sur le territoire et tiennent compte de la tendance observée, des besoins manifestés et des revenus des habitants.

LA COMMUNE DE SONNAC SUR L'HERS

PROGRAMMATION 2020-2025

OBJECTIFS DE PRODUCTION

NOMBRE TOTAL DE LOGEMENTS **7 log**

Logements Locatifs Sociaux : se reporter aux objectifs de la fiche territoriale de l'UT de Chalabre.

CAPACITE DE PRODUCTION DE LOGEMENTS :

- Les zones Urbaines
- La zone 1AU secteur « Ruisseau de la Vignasse » (potentiel d'environ 5 logements à 15 ans)

OBJECTIFS DE RECONQUÊTE URBAINE **25%**

Participation à l'objectif de reconquête urbaine de l'UT de Chalabre via notamment la mobilisation de dents creuses et de logements vacants de longue durée, la division parcellaire et la mutation de bâtiments (voir fiche UT de Chalabre).

PRINCIPALES FICHES ACTIONS A MOBILISER

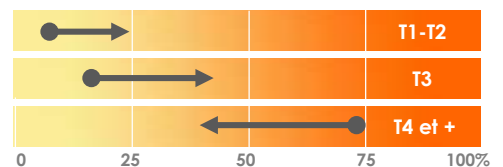
- | | |
|--------------|--------------|
| • Action 1.1 | • Action 2.2 |
| • Action 1.2 | • Action 3.1 |
| • Action 1.3 | • Action 3.3 |
- Toutes les Actions de l'Orientatation 4

RECOMMANDATIONS

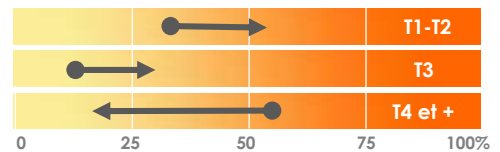
Orientations à donner à la production immobilière au cours des 6 prochaines années.

Rappel des recommandations à l'échelle de l'UT de Chalabre :

Typologie des logements



Typologie des LLS visés



OBJECTIFS D'AMÉLIORATION/ REHABILITATION DE L'HABITAT (parc existant)

Rappel des objectifs à l'échelle de l'UT de Chalabre :

NOMBRE TOTAL DE LOGEMENTS **109**
à réhabiliter ou à améliorer

- Dont **7** logements indignes/dégradés
- Dont **29** adaptations à la vieillesse
- Dont **73** rénovations énergétiques

Ces objectifs s'appuient sur le rythme des réhabilitations enregistrées sur le territoire et tiennent compte de la tendance observée, des besoins manifestés et des revenus des habitants.

LA COMMUNE DE TREZIER

PROGRAMMATION 2020-2025

OBJECTIFS DE PRODUCTION

NOMBRE TOTAL DE LOGEMENTS **6 log**

Logements Locatifs Sociaux : se reporter aux objectifs de la fiche territoriale de l'UT de Chalabre.

CAPACITE DE PRODUCTION DE LOGEMENTS :

- Les zones Urbaines
- La zone 1AU secteur « Entrée Sud RD 1625 » (potentiel d'environ 9 logements à 15 ans)

OBJECTIFS DE RECONQUÊTE URBAINE **25%**

Participation à l'objectif de reconquête urbaine de l'UT de Chalabre via notamment la mobilisation de dents creuses et de logements vacants de longue durée, la division parcellaire et la mutation de bâtiments (voir fiche UT de Chalabre).

PRINCIPALES FICHES ACTIONS A MOBILISER

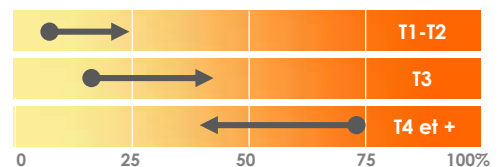
- | | |
|--------------|--------------|
| • Action 1.1 | • Action 2.2 |
| • Action 1.2 | • Action 3.1 |
| • Action 1.3 | • Action 3.3 |
- Toutes les Actions de l'Orientation 4

RECOMMANDATIONS

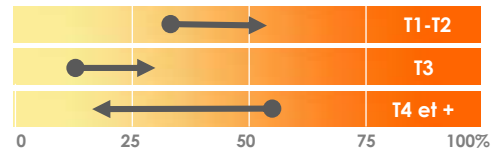
Orientations à donner à la production immobilière au cours des 6 prochaines années.

Rappel des recommandations à l'échelle de l'UT de Chalabre :

Typologie des logements



Typologie des LLS visés



OBJECTIFS D'AMÉLIORATION/ REHABILITATION DE L'HABITAT (parc existant)

Rappel des objectifs à l'échelle de l'UT de Chalabre :

NOMBRE TOTAL DE LOGEMENTS **109**
à réhabiliter ou à améliorer

- Dont 7 logements indignes/dégradés
- Dont 29 adaptations à la vieillesse
- Dont 73 rénovations énergétiques

Ces objectifs s'appuient sur le rythme des réhabilitations enregistrées sur le territoire et tiennent compte de la tendance observée, des besoins manifestés et des revenus des habitants.

LA COMMUNE DE VILLEFORT

PROGRAMMATION 2020-2025

OBJECTIFS DE PRODUCTION

NOMBRE TOTAL DE LOGEMENTS 5 log

Logements Locatifs Sociaux : se reporter aux objectifs de la fiche territoriale de l'UT de Chalabre.

CAPACITE DE PRODUCTION DE LOGEMENTS :

- Les zones Urbaines

OBJECTIFS DE RECONQUÊTE URBAINE 25%

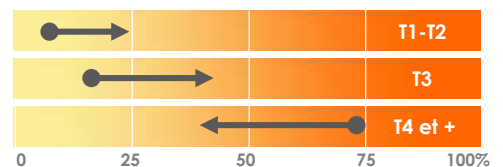
Participation à l'objectif de reconquête urbaine de l'UT de Chalabre via notamment la mobilisation de dents creuses et de logements vacants de longue durée, la division parcellaire et la mutation de bâtiments (voir fiche UT de Chalabre).

RECOMMANDATIONS

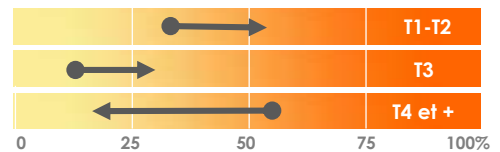
Orientations à donner à la production immobilière au cours des 6 prochaines années.

Rappel des recommandations à l'échelle de l'UT de Chalabre :

Typologie des logements



Typologie des LLS visés



PRINCIPALES FICHES ACTIONS A MOBILISER

- Action 1.1
- Action 1.2
- Action 1.3
- Action 2.2
- Action 3.1
- Action 3.3
- Toutes les Actions de l'Orientation 4

OBJECTIFS D'AMÉLIORATION/ REHABILITATION DE L'HABITAT (parc existant)

Rappel des objectifs à l'échelle de l'UT de Chalabre :

NOMBRE TOTAL DE LOGEMENTS 109
à réhabiliter ou à améliorer

- Dont 7 logements indignes/dégradés
- Dont 29 adaptations à la vieillesse
- Dont 73 rénovations énergétiques

Ces objectifs s'appuient sur le rythme des réhabilitations enregistrées sur le territoire et tiennent compte de la tendance observée, des besoins manifestés et des revenus des habitants.

L'UNITE TERRITORIALE DU PAYS DE SAULT

PROGRAMMATION 2020-2025

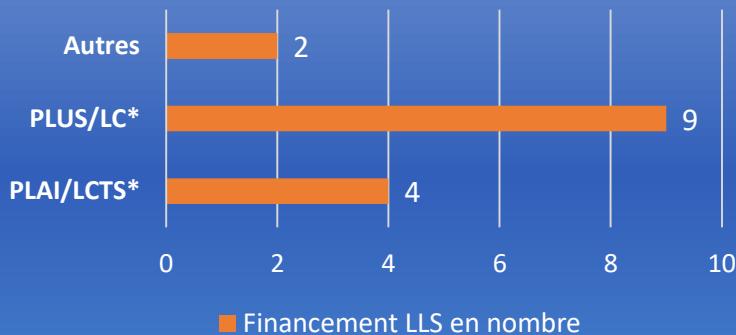
OBJECTIFS DE PRODUCTION

NOMBRE TOTAL DE LOGEMENTS **115 log**

Dont LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX **15 log**

- Dont financement PLAI (très social) : **4 log** soit 30%
- Dont conventionnement ANAH : **5 log** soit 36%
(avec ou sans travaux)

OBJECTIFS DE MIXITÉ SOCIALE ET D'USAGE



OBJECTIFS DE RECONQUÊTE URBAINE **25%**

- Soit **29** logements
- Dont **20** logements en mutation, dont creuse ou division parcellaire
- Dont **9** logements vacants de longue durée remis sur le marché

LC* : Logements Conventionnés

PLUS* : Prêt Locatif à Usage Social

LCTS* : Logements Conventionnés Très Social

PLAI* : Prêt Locatif Aidé d'Insertion

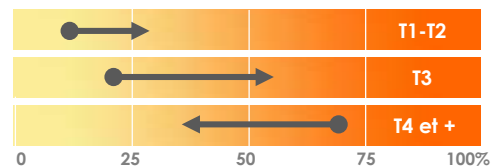
PRINCIPALES FICHES ACTIONS A MOBILISER

- Action 1.1
- Action 1.2
- Action 1.3
- Action 2.2
- Action 3.1
- Action 3.3
- Toutes les Actions de l'Orientat

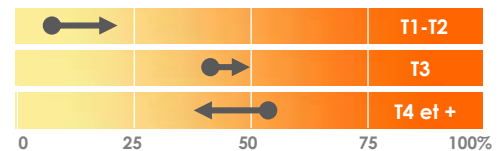
RECOMMANDATIONS

Orientations à donner à la production immobilière au cours des 6 prochaines années.

Typologie des logements



Typologie des LLS visés



OBJECTIFS D'AMÉLIORATION/ REHABILITATION DE L'HABITAT (parc existant)

NOMBRE TOTAL DE LOGEMENTS **63**
à réhabiliter ou à améliorer

- Dont **4** logements indignes/dégradés
- Dont **17** adaptations à la vieillesse
- Dont **42** rénovations énergétiques

Ces objectifs s'appuient sur le rythme des réhabilitations enregistrées sur le territoire et tiennent compte de la tendance observée, des besoins manifestés et des revenus des habitants.



LA COMMUNE DE BELCAIRE

PROGRAMMATION 2020-2025

OBJECTIFS DE PRODUCTION

NOMBRE TOTAL DE LOGEMENTS **22 log**

Dont LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX **4 log**

Conventionnement et mixité sociale : se reporter aux objectifs de la fiche territoriale de l'UT du Pays de Sault.

CAPACITE DE PRODUCTION DE LOGEMENTS :

- Les zones Urbaines dont UB secteur « La Petite Versane » (potentiel d'environ 6 logements à 15 ans)
- La zone 1AU : secteur « La Grande Versane » (potentiel d'environ 20 logements à 15 ans)

OBJECTIFS DE RECONQUÊTE URBAINE **27%**

- Soit **6** logements minimum

Via notamment la mobilisation de dents creuses et de logements vacants de longue durée, la division parcellaire et la mutation de bâtiments (voir fiche UT du Pays de Sault).

PRINCIPALES FICHES ACTIONS A MOBILISER

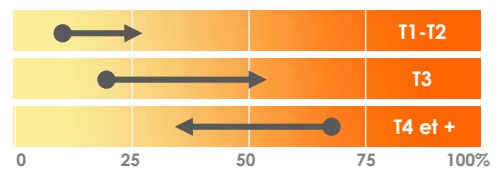
- Action 1.1
- Action 1.2
- Action 1.3
- Action 2.2
- Action 3.1
- Action 3.3
- Toutes les Actions de l'Orientatation 4

RECOMMANDATIONS

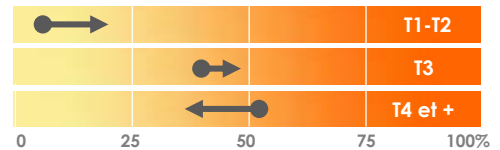
Orientations à donner à la production immobilière au cours des 6 prochaines années.

Rappel des recommandations à l'échelle de l'UT du Pays de Sault :

Typologie des logements



Typologie des LLS visés



OBJECTIFS D'AMÉLIORATION/ REHABILITATION DE L'HABITAT (parc existant)

Rappel des objectifs à l'échelle de l'UT du Pays de Sault :

NOMBRE TOTAL DE LOGEMENTS **63**
à réhabiliter ou à améliorer

- Dont **4** logements indignes/dégradés
- Dont **17** adaptations à la vieillesse
- Dont **42** rénovations énergétiques

Ces objectifs s'appuient sur le rythme des réhabilitations enregistrées sur le territoire et tiennent compte de la tendance observée, des besoins manifestés et des revenus des habitants.



LA COMMUNE DE ROQUEFEUIL

PROGRAMMATION 2020-2025

OBJECTIFS DE PRODUCTION

NOMBRE TOTAL DE LOGEMENTS **17 log**

Dont LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX **4 log**

Conventionnement et mixité sociale : se reporter aux objectifs de la fiche territoriale de l'UT du Pays de Sault.

CAPACITE DE PRODUCTION DE LOGEMENTS :

- Les zones Urbaines dont zone UB secteur « Village »
- Les zones 1AU : secteur « Village » & secteur « Nord » (potentiel d'environ 20 logements à 15 ans)

OBJECTIFS DE RECONQUÊTE URBAINE **29%**

- Soit **5** logements minimum

Via notamment la mobilisation de dents creuses et de logements vacants de longue durée, la division parcellaire et la mutation de bâtiments (voir fiche UT du Pays de Sault).

PRINCIPALES FICHES ACTIONS A MOBILISER

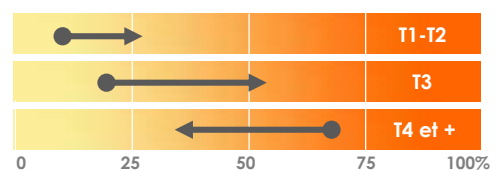
- Action 1.1
- Action 1.2
- Action 1.3
- Action 2.2
- Action 3.1
- Action 3.3
- Toutes les Actions de l'Orientation 4

RECOMMANDATIONS

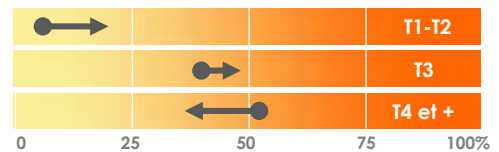
Orientations à donner à la production immobilière au cours des 6 prochaines années.

Rappel des recommandations à l'échelle de l'UT du Pays de Sault :

Typologie des logements



Typologie des LLS visés



OBJECTIFS D'AMÉLIORATION/ REHABILITATION DE L'HABITAT (parc existant)

Rappel des objectifs à l'échelle de l'UT du Pays de Sault :

NOMBRE TOTAL DE LOGEMENTS **63**
à réhabiliter ou à améliorer

- Dont **4** logements indignes/dégradés
- Dont **17** adaptations à la vieillesse
- Dont **42** rénovations énergétiques

Ces objectifs s'appuient sur le rythme des réhabilitations enregistrées sur le territoire et tiennent compte de la tendance observée, des besoins manifestés et des revenus des habitants.



LA COMMUNE D'ESPEZEL

PROGRAMMATION 2020-2025

OBJECTIFS DE PRODUCTION

NOMBRE TOTAL DE LOGEMENTS **17 log**

Dont LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX **4 log**

Conventionnement et mixité sociale : se reporter aux objectifs de la fiche territoriale de l'UT du Pays de Sault.

CAPACITE DE PRODUCTION DE LOGEMENTS :

- Les zones Urbaines dont la zone UB secteur « Peyre Rouge » (potentiel d'environ 6 logements à 15 ans)
- Les zones 1AU : secteur « Prats d'el Miez » & secteur « Village » (potentiel d'environ 18 logements à 15 ans)

OBJECTIFS DE RECONQUÊTE URBAINE **29%**

- Soit **5** logements minimum

Via notamment la mobilisation de dents creuses et de logements vacants de longue durée, la division parcellaire et la mutation de bâtiments (voir fiche UT du Pays de Sault).

PRINCIPALES FICHES ACTIONS A MOBILISER

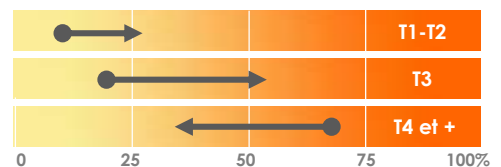
- Action 1.1
- Action 1.2
- Action 1.3
- Action 2.2
- Action 3.1
- Action 3.3
- Toutes les Actions de l'Orientat

RECOMMANDATIONS

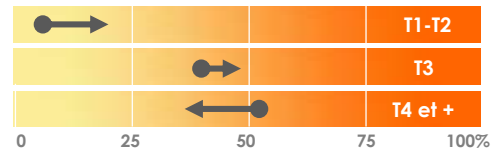
Orientations à donner à la production immobilière au cours des 6 prochaines années.

Rappel des recommandations à l'échelle de l'UT du Pays de Sault :

Typologie des logements



Typologie des LLS visés



OBJECTIFS D'AMÉLIORATION/ REHABILITATION DE L'HABITAT (parc existant)

Rappel des objectifs à l'échelle de l'UT du Pays de Sault :

NOMBRE TOTAL DE LOGEMENTS **63**
à réhabiliter ou à améliorer

- Dont **4** logements indignes/dégradés
- Dont **17** adaptations à la vieillesse
- Dont **42** rénovations énergétiques

Ces objectifs s'appuient sur le rythme des réhabilitations enregistrées sur le territoire et tiennent compte de la tendance observée, des besoins manifestés et des revenus des habitants.



LA COMMUNE DE RODOME

PROGRAMMATION 2020-2025

OBJECTIFS DE PRODUCTION

NOMBRE TOTAL DE LOGEMENTS **8 log**

Dont LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX **1 log**

Conventionnement et mixité sociale : se reporter aux objectifs de la fiche territoriale de l'UT du Pays de Sault.

CAPACITE DE PRODUCTION DE LOGEMENTS :

- Les zones Urbaines
- Les zones 1AU : secteur « Village » & secteur « Caillens » (potentiel d'environ 10 logements à 15 ans)

OBJECTIFS DE RECONQUÊTE URBAINE **25%**

Participation à l'objectif de reconquête urbaine de l'UT de Pays de Sault via notamment la mobilisation de dents creuses et de logements vacants de longue durée, la division parcellaire et la mutation de bâtiments (voir fiche UT du Pays de Sault).

PRINCIPALES FICHES ACTIONS A MOBILISER

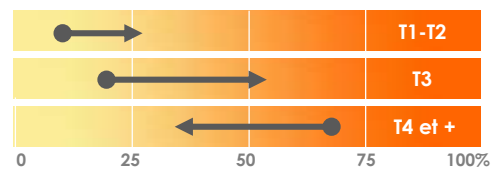
- Action 1.1
- Action 1.2
- Action 1.3
- Action 2.2
- Action 3.1
- Action 3.3
- Toutes les Actions de l'Orientation 4

RECOMMANDATIONS

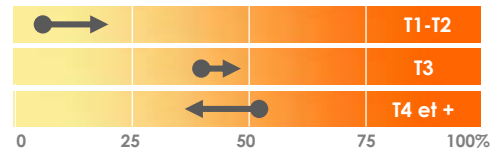
Orientations à donner à la production immobilière au cours des 6 prochaines années.

Rappel des recommandations à l'échelle de l'UT du Pays de Sault :

Typologie des logements



Typologie des LLS visés



OBJECTIFS D'AMÉLIORATION/ REHABILITATION DE L'HABITAT (parc existant)

Rappel des objectifs à l'échelle de l'UT du Pays de Sault :

NOMBRE TOTAL DE LOGEMENTS **63**
à réhabiliter ou à améliorer

- Dont **4** logements indignes/dégradés
- Dont **17** adaptations à la vieillesse
- Dont **42** rénovations énergétiques

Ces objectifs s'appuient sur le rythme des réhabilitations enregistrées sur le territoire et tiennent compte de la tendance observée, des besoins manifestés et des revenus des habitants.

LA COMMUNE D'AUNAT

PROGRAMMATION 2020-2025

OBJECTIFS DE PRODUCTION

NOMBRE TOTAL DE LOGEMENTS **2 log**

Logements Locatifs Sociaux : se reporter aux objectifs de la fiche territoriale de l'UT du Pays de Sault.

CAPACITE DE PRODUCTION DE LOGEMENTS :

- Les zones Urbaines

OBJECTIFS DE RECONQUÊTE URBAINE **25%**

Participation à l'objectif de reconquête urbaine de l'UT de Pays de Sault via notamment la mobilisation de dents creuses et de logements vacants de longue durée, la division parcellaire et la mutation de bâtiments (voir fiche UT du Pays de Sault).

PRINCIPALES FICHES ACTIONS A MOBILISER

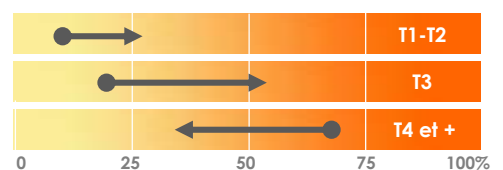
- | | |
|--------------|--------------|
| • Action 1.1 | • Action 2.2 |
| • Action 1.2 | • Action 3.1 |
| • Action 1.3 | • Action 3.3 |
- Toutes les Actions de l'Orientatation 4

RECOMMANDATIONS

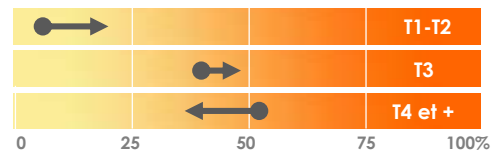
Orientations à donner à la production immobilière au cours des 6 prochaines années.

Rappel des recommandations à l'échelle de l'UT du Pays de Sault :

Typologie des logements



Typologie des LLS visés



OBJECTIFS D'AMÉLIORATION/ REHABILITATION DE L'HABITAT (parc existant)

Rappel des objectifs à l'échelle de l'UT du Pays de Sault :

NOMBRE TOTAL DE LOGEMENTS **63**
à réhabiliter ou à améliorer

- Dont **4** logements indignes/dégradés
- Dont **17** adaptations à la vieillesse
- Dont **42** rénovations énergétiques

Ces objectifs s'appuient sur le rythme des réhabilitations enregistrées sur le territoire et tiennent compte de la tendance observée, des besoins manifestés et des revenus des habitants.

LA COMMUNE DE BELFORT SUR REBENTY

PROGRAMMATION 2020-2025

OBJECTIFS DE PRODUCTION

NOMBRE TOTAL DE LOGEMENTS **3 log**

Logements Locatifs Sociaux : se reporter aux objectifs de la fiche territoriale de l'UT du Pays de Sault.

CAPACITE DE PRODUCTION DE LOGEMENTS :

- Les zones Urbaines
- La zone 1AU secteur « Nord du Village » (potentiel d'environ 4 logements à 15 ans)

OBJECTIFS DE RECONQUÊTE URBAINE **25%**

Participation à l'objectif de reconquête urbaine de l'UT de Pays de Sault via notamment la mobilisation de dents creuses et de logements vacants de longue durée, la division parcellaire et la mutation de bâtiments (voir fiche UT du Pays de Sault).

PRINCIPALES FICHES ACTIONS A MOBILISER

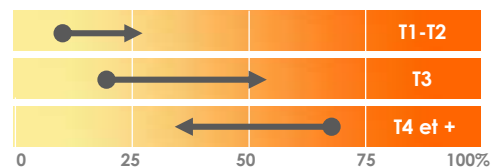
- | | |
|---|--------------|
| • Action 1.1 | • Action 2.2 |
| • Action 1.2 | • Action 3.1 |
| • Action 1.3 | • Action 3.3 |
| • Toutes les Actions de l'Orientatation 4 | |

RECOMMANDATIONS

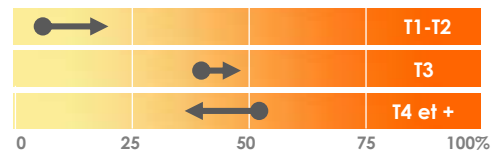
Orientations à donner à la production immobilière au cours des 6 prochaines années.

Rappel des recommandations à l'échelle de l'UT du Pays de Sault :

Typologie des logements



Typologie des LLS visés



OBJECTIFS D'AMÉLIORATION/ REHABILITATION DE L'HABITAT (parc existant)

Rappel des objectifs à l'échelle de l'UT du Pays de Sault :

NOMBRE TOTAL DE LOGEMENTS **63**
à réhabiliter ou à améliorer

- Dont **4** logements indignes/dégradés
- Dont **17** adaptations à la vieillesse
- Dont **42** rénovations énergétiques

Ces objectifs s'appuient sur le rythme des réhabilitations enregistrées sur le territoire et tiennent compte de la tendance observée, des besoins manifestés et des revenus des habitants.

LA COMMUNE DE BELVIS

PROGRAMMATION 2020-2025

OBJECTIFS DE PRODUCTION

NOMBRE TOTAL DE LOGEMENTS 10 log

Logements Locatifs Sociaux : se reporter aux objectifs de la fiche territoriale de l'UT du Pays de Sault.

CAPACITE DE PRODUCTION DE LOGEMENTS :

- Les zones Urbaines
- La zone 1AU secteur « Village » (potentiel d'environ 10 logements à 15 ans)

OBJECTIFS DE RECONQUÊTE URBAINE 25%

Participation à l'objectif de reconquête urbaine de l'UT de Pays de Sault via notamment la mobilisation de dents creuses et de logements vacants de longue durée, la division parcellaire et la mutation de bâtiments (voir fiche UT du Pays de Sault).

PRINCIPALES FICHES ACTIONS A MOBILISER

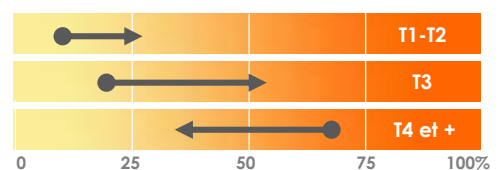
- | | |
|--------------|--------------|
| • Action 1.1 | • Action 2.2 |
| • Action 1.2 | • Action 3.1 |
| • Action 1.3 | • Action 3.3 |
- Toutes les Actions de l'Orientations 4

RECOMMANDATIONS

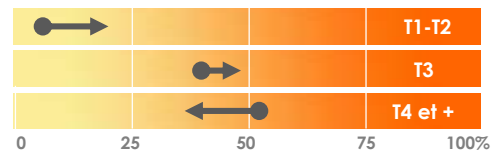
Orientations à donner à la production immobilière au cours des 6 prochaines années.

Rappel des recommandations à l'échelle de l'UT du Pays de Sault :

Typologie des logements



Typologie des LLS visés



OBJECTIFS D'AMÉLIORATION/ REHABILITATION DE L'HABITAT (parc existant)

Rappel des objectifs à l'échelle de l'UT du Pays de Sault :

NOMBRE TOTAL DE LOGEMENTS 63
à réhabiliter ou à améliorer

- Dont **4** logements indignes/dégradés
- Dont **17** adaptations à la vieillesse
- Dont **42** rénovations énergétiques

Ces objectifs s'appuient sur le rythme des réhabilitations enregistrées sur le territoire et tiennent compte de la tendance observée, des besoins manifestés et des revenus des habitants.

LA COMMUNE DE CAMPAGNA DE SAULT

PROGRAMMATION 2020-2025

OBJECTIFS DE PRODUCTION

NOMBRE TOTAL DE LOGEMENTS 3 log

Logements Locatifs Sociaux : se reporter aux objectifs de la fiche territoriale de l'UT du Pays de Sault.

CAPACITE DE PRODUCTION DE LOGEMENTS :

- Les zones Urbaines
- La zone 1AUB secteur « Nord Est du Village » (potentiel d'environ 5 logements à 15 ans)

OBJECTIFS DE RECONQUÊTE URBAINE 25%

Participation à l'objectif de reconquête urbaine de l'UT de Pays de Sault via notamment la mobilisation de dents creuses et de logements vacants de longue durée, la division parcellaire et la mutation de bâtiments (voir fiche UT du Pays de Sault).

PRINCIPALES FICHES ACTIONS A MOBILISER

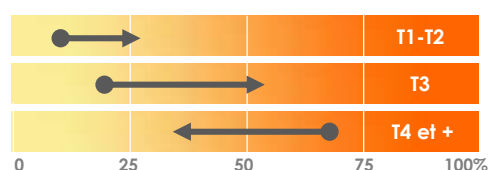
- | | |
|---|--------------|
| • Action 1.1 | • Action 2.2 |
| • Action 1.2 | • Action 3.1 |
| • Action 1.3 | • Action 3.3 |
| • Toutes les Actions de l'Orientatation 4 | |

RECOMMANDATIONS

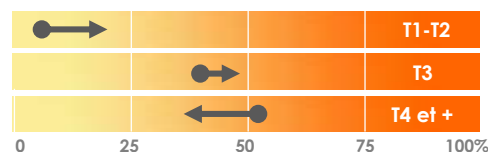
Orientations à donner à la production immobilière au cours des 6 prochaines années.

Rappel des recommandations à l'échelle de l'UT du Pays de Sault :

Typologie des logements



Typologie des LLS visés



OBJECTIFS D'AMÉLIORATION/ REHABILITATION DE L'HABITAT (parc existant)

Rappel des objectifs à l'échelle de l'UT du Pays de Sault :

NOMBRE TOTAL DE LOGEMENTS 63
à réhabiliter ou à améliorer

- Dont 4 logements indignes/dégradés
- Dont 17 adaptations à la vieillesse
- Dont 42 rénovations énergétiques

Ces objectifs s'appuient sur le rythme des réhabilitations enregistrées sur le territoire et tiennent compte de la tendance observée, des besoins manifestés et des revenus des habitants.

LA COMMUNE DE CAMURAC

PROGRAMMATION 2020-2025

OBJECTIFS DE PRODUCTION

NOMBRE TOTAL DE LOGEMENTS 13 log

Logements Locatifs Sociaux : se reporter aux objectifs de la fiche territoriale de l'UT du Pays de Sault.

CAPACITE DE PRODUCTION DE LOGEMENTS :

- Les zones Urbaines
- Les zones 1AUab et 1AUB « Entrée Sud du Village » (potentiel total d'environ 32 logements à 15 ans)

OBJECTIFS DE RECONQUÊTE URBAINE 25%

Participation à l'objectif de reconquête urbaine de l'UT de Pays de Sault via notamment la mobilisation de dents creuses et de logements vacants de longue durée, la division parcellaire et la mutation de bâtiments (voir fiche UT du Pays de Sault).

PRINCIPALES FICHES ACTIONS A MOBILISER

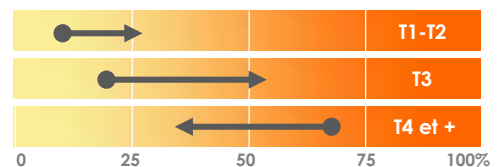
- | | |
|--------------|--------------|
| • Action 1.1 | • Action 2.2 |
| • Action 1.2 | • Action 3.1 |
| • Action 1.3 | • Action 3.3 |
- Toutes les Actions de l'Orientatation 4

RECOMMANDATIONS

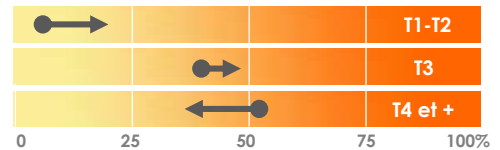
Orientations à donner à la production immobilière au cours des 6 prochaines années.

Rappel des recommandations à l'échelle de l'UT du Pays de Sault :

Typologie des logements



Typologie des LLS visés



OBJECTIFS D'AMÉLIORATION/ REHABILITATION DE L'HABITAT (parc existant)

Rappel des objectifs à l'échelle de l'UT du Pays de Sault :

NOMBRE TOTAL DE LOGEMENTS 63
à réhabiliter ou à améliorer

- Dont 4 logements indignes/dégradés
- Dont 17 adaptations à la vieillesse
- Dont 42 rénovations énergétiques

Ces objectifs s'appuient sur le rythme des réhabilitations enregistrées sur le territoire et tiennent compte de la tendance observée, des besoins manifestés et des revenus des habitants.

LA COMMUNE DE COMUS

PROGRAMMATION 2020-2025

OBJECTIFS DE PRODUCTION

NOMBRE TOTAL DE LOGEMENTS **4 log**

Logements Locatifs Sociaux : se reporter aux objectifs de la fiche territoriale de l'UT du Pays de Sault.

CAPACITE DE PRODUCTION DE LOGEMENTS :

- Les zones Urbaines

OBJECTIFS DE RECONQUÊTE URBAINE **25%**

Participation à l'objectif de reconquête urbaine de l'UT de Pays de Sault via notamment la mobilisation de dents creuses et de logements vacants de longue durée, la division parcellaire et la mutation de bâtiments (voir fiche UT du Pays de Sault).

PRINCIPALES FICHES ACTIONS A MOBILISER

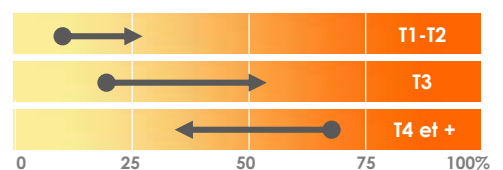
- | | |
|--------------|--------------|
| • Action 1.1 | • Action 2.2 |
| • Action 1.2 | • Action 3.1 |
| • Action 1.3 | • Action 3.3 |
- Toutes les Actions de l'Orientation 4

RECOMMANDATIONS

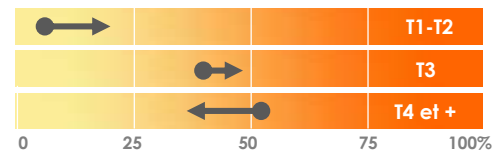
Orientations à donner à la production immobilière au cours des 6 prochaines années.

Rappel des recommandations à l'échelle de l'UT du Pays de Sault :

Typologie des logements



Typologie des LLS visés



OBJECTIFS D'AMÉLIORATION/ REHABILITATION DE L'HABITAT (parc existant)

Rappel des objectifs à l'échelle de l'UT du Pays de Sault :

NOMBRE TOTAL DE LOGEMENTS **63**
à réhabiliter ou à améliorer

- Dont **4** logements indignes/dégradés
- Dont **17** adaptations à la vieillesse
- Dont **42** rénovations énergétiques

Ces objectifs s'appuient sur le rythme des réhabilitations enregistrées sur le territoire et tiennent compte de la tendance observée, des besoins manifestés et des revenus des habitants.

LA COMMUNE DE LA FAJOLLE

PROGRAMMATION 2020-2025

OBJECTIFS DE PRODUCTION

NOMBRE TOTAL DE LOGEMENTS **2 log**

Logements Locatifs Sociaux : se reporter aux objectifs de la fiche territoriale de l'UT du Pays de Sault.

CAPACITE DE PRODUCTION DE LOGEMENTS :

- Les zones Urbaines

OBJECTIFS DE RECONQUÊTE URBAINE **25%**

Participation à l'objectif de reconquête urbaine de l'UT de Pays de Sault via notamment la mobilisation de dents creuses et de logements vacants de longue durée, la division parcellaire et la mutation de bâtiments (voir fiche UT du Pays de Sault).

PRINCIPALES FICHES ACTIONS A MOBILISER

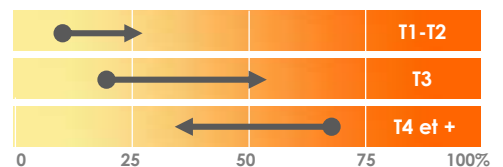
- | | |
|---|--------------|
| • Action 1.1 | • Action 2.2 |
| • Action 1.2 | • Action 3.1 |
| • Action 1.3 | • Action 3.3 |
| • Toutes les Actions de l'Orientation 4 | |

RECOMMANDATIONS

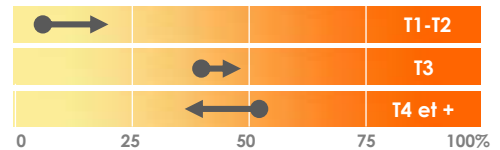
Orientations à donner à la production immobilière au cours des 6 prochaines années.

Rappel des recommandations à l'échelle de l'UT du Pays de Sault :

Typologie des logements



Typologie des LLS visés



OBJECTIFS D'AMÉLIORATION/ REHABILITATION DE L'HABITAT (parc existant)

Rappel des objectifs à l'échelle de l'UT du Pays de Sault :

NOMBRE TOTAL DE LOGEMENTS **63**
à réhabiliter ou à améliorer

- Dont **4** logements indignes/dégradés
- Dont **17** adaptations à la vieillesse
- Dont **42** rénovations énergétiques

Ces objectifs s'appuient sur le rythme des réhabilitations enregistrées sur le territoire et tiennent compte de la tendance observée, des besoins manifestés et des revenus des habitants.

LA COMMUNE DE FONTANES DE SAULT

PROGRAMMATION 2020-2025

OBJECTIFS DE PRODUCTION

NOMBRE TOTAL DE LOGEMENTS **2 log**

Logements Locatifs Sociaux : se reporter aux objectifs de la fiche territoriale de l'UT du Pays de Sault.

CAPACITE DE PRODUCTION DE LOGEMENTS :

- Les zones Urbaines

OBJECTIFS DE RECONQUÊTE URBAINE **25%**

Participation à l'objectif de reconquête urbaine de l'UT de Pays de Sault via notamment la mobilisation de dents creuses et de logements vacants de longue durée, la division parcellaire et la mutation de bâtiments (voir fiche UT du Pays de Sault).

PRINCIPALES FICHES ACTIONS A MOBILISER

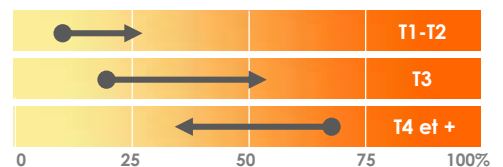
- | | |
|---|--------------|
| • Action 1.1 | • Action 2.2 |
| • Action 1.2 | • Action 3.1 |
| • Action 1.3 | • Action 3.3 |
| • Toutes les Actions de l'Orientation 4 | |

RECOMMANDATIONS

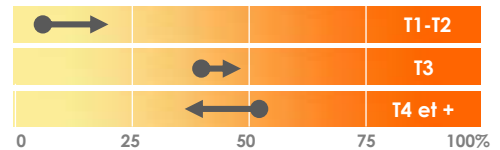
Orientations à donner à la production immobilière au cours des 6 prochaines années.

Rappel des recommandations à l'échelle de l'UT du Pays de Sault :

Typologie des logements



Typologie des LLS visés



OBJECTIFS D'AMÉLIORATION/ REHABILITATION DE L'HABITAT (parc existant)

Rappel des objectifs à l'échelle de l'UT du Pays de Sault :

NOMBRE TOTAL DE LOGEMENTS **63**
à réhabiliter ou à améliorer

- Dont **4** logements indignes/dégradés
- Dont **17** adaptations à la vieillesse
- Dont **42** rénovations énergétiques

Ces objectifs s'appuient sur le rythme des réhabilitations enregistrées sur le territoire et tiennent compte de la tendance observée, des besoins manifestés et des revenus des habitants.

LA COMMUNE DE GALINAGUES

PROGRAMMATION 2020-2025

OBJECTIFS DE PRODUCTION

NOMBRE TOTAL DE LOGEMENTS **3 log**

Logements Locatifs Sociaux : se reporter aux objectifs de la fiche territoriale de l'UT du Pays de Sault.

CAPACITE DE PRODUCTION DE LOGEMENTS :

- Les zones Urbaines
- La zone 1AU secteur « Ouest du Village » (potentiel d'environ 5 logements à 15 ans)

OBJECTIFS DE RECONQUÊTE URBAINE **25%**

Participation à l'objectif de reconquête urbaine de l'UT de Pays de Sault via notamment la mobilisation de dents creuses et de logements vacants de longue durée, la division parcellaire et la mutation de bâtiments (voir fiche UT du Pays de Sault).

PRINCIPALES FICHES ACTIONS A MOBILISER

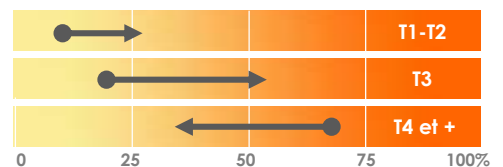
- | | |
|--------------|--------------|
| • Action 1.1 | • Action 2.2 |
| • Action 1.2 | • Action 3.1 |
| • Action 1.3 | • Action 3.3 |
- Toutes les Actions de l'Orientatation 4

RECOMMANDATIONS

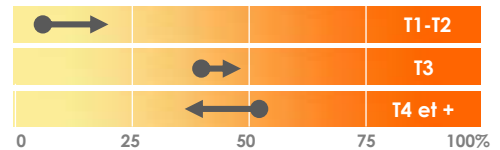
Orientations à donner à la production immobilière au cours des 6 prochaines années.

Rappel des recommandations à l'échelle de l'UT du Pays de Sault :

Typologie des logements



Typologie des LLS visés



OBJECTIFS D'AMÉLIORATION/ REHABILITATION DE L'HABITAT (parc existant)

Rappel des objectifs à l'échelle de l'UT du Pays de Sault :

NOMBRE TOTAL DE LOGEMENTS **63**
à réhabiliter ou à améliorer

- Dont **4** logements indignes/dégradés
- Dont **17** adaptations à la vieillesse
- Dont **42** rénovations énergétiques

Ces objectifs s'appuient sur le rythme des réhabilitations enregistrées sur le territoire et tiennent compte de la tendance observée, des besoins manifestés et des revenus des habitants.

LA COMMUNE DE JOUCOU

PROGRAMMATION 2020-2025

OBJECTIFS DE PRODUCTION

NOMBRE TOTAL DE LOGEMENTS **3 log**

Logements Locatifs Sociaux : se reporter aux objectifs de la fiche territoriale de l'UT du Pays de Sault.

CAPACITE DE PRODUCTION DE LOGEMENTS :

- Les zones Urbaines

OBJECTIFS DE RECONQUÊTE URBAINE **25%**

Participation à l'objectif de reconquête urbaine de l'UT de Pays de Sault via notamment la mobilisation de dents creuses et de logements vacants de longue durée, la division parcellaire et la mutation de bâtiments (voir fiche UT du Pays de Sault).

PRINCIPALES FICHES ACTIONS A MOBILISER

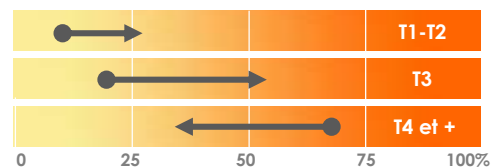
- | | |
|--------------|--------------|
| • Action 1.1 | • Action 2.2 |
| • Action 1.2 | • Action 3.1 |
| • Action 1.3 | • Action 3.3 |
- Toutes les Actions de l'Orientation 4

RECOMMANDATIONS

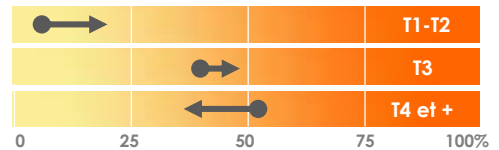
Orientations à donner à la production immobilière au cours des 6 prochaines années.

Rappel des recommandations à l'échelle de l'UT du Pays de Sault :

Typologie des logements



Typologie des LLS visés



OBJECTIFS D'AMÉLIORATION/ REHABILITATION DE L'HABITAT (parc existant)

Rappel des objectifs à l'échelle de l'UT du Pays de Sault :

NOMBRE TOTAL DE LOGEMENTS **63**
à réhabiliter ou à améliorer

- Dont **4** logements indignes/dégradés
- Dont **17** adaptations à la vieillesse
- Dont **42** rénovations énergétiques

Ces objectifs s'appuient sur le rythme des réhabilitations enregistrées sur le territoire et tiennent compte de la tendance observée, des besoins manifestés et des revenus des habitants.

LA COMMUNE DE MAZUBY

PROGRAMMATION 2020-2025

OBJECTIFS DE PRODUCTION

NOMBRE TOTAL DE LOGEMENTS **2 log**

Logements Locatifs Sociaux : se reporter aux objectifs de la fiche territoriale de l'UT du Pays de Sault.

CAPACITE DE PRODUCTION DE LOGEMENTS :

- Les zones Urbaines

OBJECTIFS DE RECONQUÊTE URBAINE **25%**

Participation à l'objectif de reconquête urbaine de l'UT de Pays de Sault via notamment la mobilisation de dents creuses et de logements vacants de longue durée, la division parcellaire et la mutation de bâtiments (voir fiche UT du Pays de Sault).

PRINCIPALES FICHES ACTIONS A MOBILISER

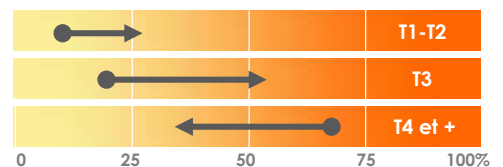
- | | |
|--------------|--------------|
| • Action 1.1 | • Action 2.2 |
| • Action 1.2 | • Action 3.1 |
| • Action 1.3 | • Action 3.3 |
- Toutes les Actions de l'Orientation 4

RECOMMANDATIONS

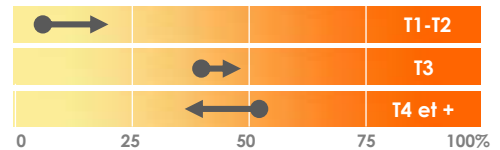
Orientations à donner à la production immobilière au cours des 6 prochaines années.

Rappel des recommandations à l'échelle de l'UT du Pays de Sault :

Typologie des logements



Typologie des LLS visés



OBJECTIFS D'AMÉLIORATION/ REHABILITATION DE L'HABITAT (parc existant)

Rappel des objectifs à l'échelle de l'UT du Pays de Sault :

NOMBRE TOTAL DE LOGEMENTS **63**
à réhabiliter ou à améliorer

- Dont **4** logements indignes/dégradés
- Dont **17** adaptations à la vieillesse
- Dont **42** rénovations énergétiques

Ces objectifs s'appuient sur le rythme des réhabilitations enregistrées sur le territoire et tiennent compte de la tendance observée, des besoins manifestés et des revenus des habitants.

LA COMMUNE DE MERIAL

PROGRAMMATION 2020-2025

OBJECTIFS DE PRODUCTION

NOMBRE TOTAL DE LOGEMENTS **2 log**

Logements Locatifs Sociaux : se reporter aux objectifs de la fiche territoriale de l'UT du Pays de Sault.

CAPACITE DE PRODUCTION DE LOGEMENTS :

- Les zones Urbaines

OBJECTIFS DE RECONQUÊTE URBAINE **25%**

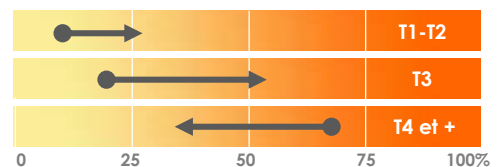
Participation à l'objectif de reconquête urbaine de l'UT de Pays de Sault via notamment la mobilisation de dents creuses et de logements vacants de longue durée, la division parcellaire et la mutation de bâtiments (voir fiche UT du Pays de Sault).

RECOMMANDATIONS

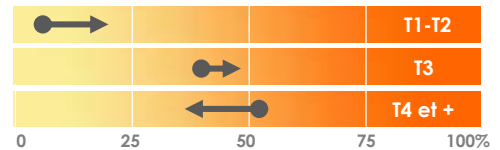
Orientations à donner à la production immobilière au cours des 6 prochaines années.

Rappel des recommandations à l'échelle de l'UT du Pays de Sault :

Typologie des logements



Typologie des LLS visés



PRINCIPALES FICHES ACTIONS A MOBILISER

- Action 1.1
- Action 1.2
- Action 1.3
- Action 2.2
- Action 3.1
- Action 3.3
- Toutes les Actions de l'Orientatation 4

OBJECTIFS D'AMÉLIORATION/ REHABILITATION DE L'HABITAT (parc existant)

Rappel des objectifs à l'échelle de l'UT du Pays de Sault :

NOMBRE TOTAL DE LOGEMENTS **63**
à réhabiliter ou à améliorer

- Dont **4** logements indignes/dégradés
- Dont **17** adaptations à la vieillesse
- Dont **42** rénovations énergétiques

Ces objectifs s'appuient sur le rythme des réhabilitations enregistrées sur le territoire et tiennent compte de la tendance observée, des besoins manifestés et des revenus des habitants.

LA COMMUNE DE NIORT DE SAULT

PROGRAMMATION 2020-2025

OBJECTIFS DE PRODUCTION

NOMBRE TOTAL DE LOGEMENTS **2 log**

Logements Locatifs Sociaux : se reporter aux objectifs de la fiche territoriale de l'UT du Pays de Sault.

CAPACITE DE PRODUCTION DE LOGEMENTS :

- Les zones Urbaines

OBJECTIFS DE RECONQUÊTE URBAINE **25%**

Participation à l'objectif de reconquête urbaine de l'UT de Pays de Sault via notamment la mobilisation de dents creuses et de logements vacants de longue durée, la division parcellaire et la mutation de bâtiments (voir fiche UT du Pays de Sault).

PRINCIPALES FICHES ACTIONS A MOBILISER

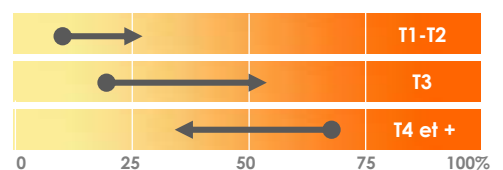
- | | |
|--------------|--------------|
| • Action 1.1 | • Action 2.2 |
| • Action 1.2 | • Action 3.1 |
| • Action 1.3 | • Action 3.3 |
- Toutes les Actions de l'Orientatation 4

RECOMMANDATIONS

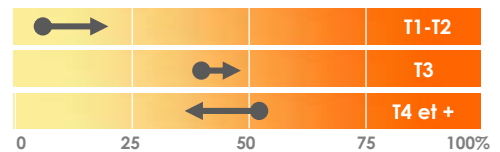
Orientations à donner à la production immobilière au cours des 6 prochaines années.

Rappel des recommandations à l'échelle de l'UT du Pays de Sault :

Typologie des logements



Typologie des LLS visés



OBJECTIFS D'AMÉLIORATION/ REHABILITATION DE L'HABITAT (parc existant)

Rappel des objectifs à l'échelle de l'UT du Pays de Sault :

NOMBRE TOTAL DE LOGEMENTS **63**
à réhabiliter ou à améliorer

- Dont **4** logements indignes/dégradés
- Dont **17** adaptations à la vieillesse
- Dont **42** rénovations énergétiques

Ces objectifs s'appuient sur le rythme des réhabilitations enregistrées sur le territoire et tiennent compte de la tendance observée, des besoins manifestés et des revenus des habitants.

L'UNITE TERRITORIALE D'AXAT

PROGRAMMATION 2020-2025

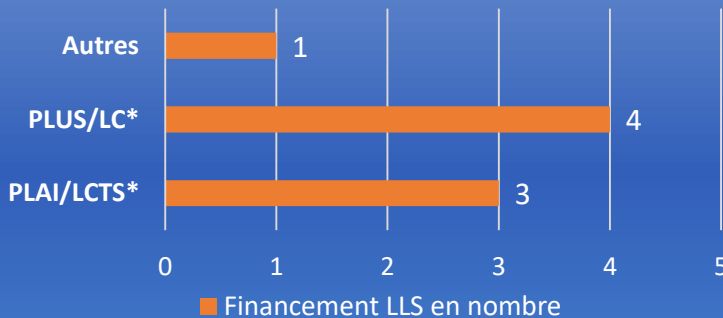
OBJECTIFS DE PRODUCTION

NOMBRE TOTAL DE LOGEMENTS **70 log**

Dont LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX **8 log**

- Dont financement PLAI (très social) : **3 log** soit 30%
- Dont conventionnement ANAH : **3 log** soit 36%
(avec ou sans travaux)

OBJECTIFS DE MIXITÉ SOCIALE ET D'USAGE



OBJECTIFS DE RECONQUÊTE URBAINE **25%**

- Soit **17** logements
- Dont 10 logements en mutation, dont creuse ou division parcellaire
- Dont 7 logements vacants de longue durée remis sur le marché

LC* : Logements Conventionnés

PLUS* : Prêt Locatif à Usage Social

LCTS* : Logements Conventionnés Très Social

PLAI* : Prêt Locatif Aidé d'Insertion

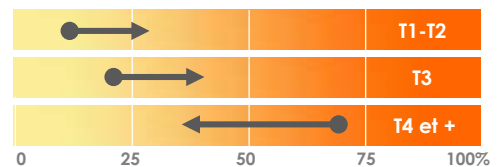
PRINCIPALES FICHES ACTIONS A MOBILISER

- Action 1.1
- Action 1.2
- Action 1.3
- Action 2.2
- Action 3.1
- Action 3.3
- Toutes les Actions de l'Orientat

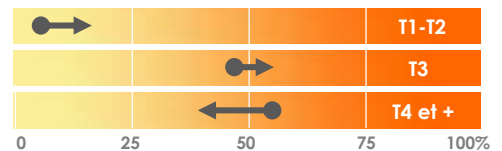
RECOMMANDATIONS

Orientations à donner à la production immobilière au cours des 6 prochaines années.

Typologie des logements



Typologie des LLS visés



OBJECTIFS D'AMÉLIORATION/ REHABILITATION DE L'HABITAT (parc existant)

NOMBRE TOTAL DE LOGEMENTS 79
à réhabiliter ou à améliorer

- Dont **5** logements indignes/dégradés
- Dont **21** adaptations à la vieillesse
- Dont **53** rénovations énergétiques

Ces objectifs s'appuient sur le rythme des réhabilitations enregistrées sur le territoire et tiennent compte de la tendance observée, des besoins manifestés et des revenus des habitants.



LA COMMUNE D'AXAT

PROGRAMMATION 2020-2025

OBJECTIFS DE PRODUCTION

NOMBRE TOTAL DE LOGEMENTS **14 log**

Dont LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX **4 log**

Conventionnement et mixité sociale : se reporter aux objectifs de la fiche territoriale de l'UT d'Axat.

CAPACITE DE PRODUCTION DE LOGEMENTS :

- Les zones Urbaines
- Les zones 1AU : secteur « Illhes » & secteur « La Sabirote Sud » (potentiel d'environ 18 logements à 15 ans)

OBJECTIFS DE RECONQUÊTE URBAINE **29%**

- Soit **4** logements minimum

Via notamment la mobilisation de dents creuses et de logements vacants de longue durée, la division parcellaire et la mutation de bâtiments (voir fiche UT d'Axat).

PRINCIPALES FICHES ACTIONS A MOBILISER

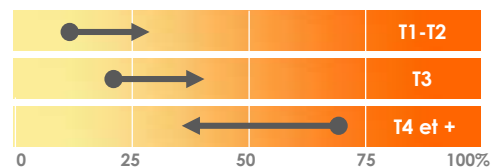
- Action 1.1
- Action 1.2
- Action 1.3
- Action 2.2
- Action 3.1
- Action 3.3
- Toutes les Actions de l'Orientatation 4

RECOMMANDATIONS

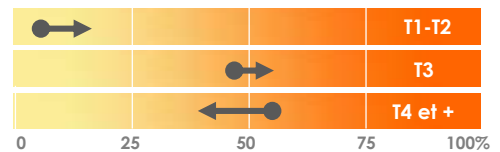
Orientations à donner à la production immobilière au cours des 6 prochaines années.

Rappel des recommandations à l'échelle de l'UT d'Axat :

Typologie des logements



Typologie des LLS visés



OBJECTIFS D'AMÉLIORATION/ REHABILITATION DE L'HABITAT (parc existant)

Rappel des objectifs à l'échelle de l'UT d'Axat :

NOMBRE TOTAL DE LOGEMENTS **79**
à réhabiliter ou à améliorer

- Dont **5** logements indignes/dégradés
- Dont **21** adaptations à la vieillesse
- Dont **53** rénovations énergétiques

Ces objectifs s'appuient sur le rythme des réhabilitations enregistrées sur le territoire et tiennent compte de la tendance observée, des besoins manifestés et des revenus des habitants.



LA COMMUNE DE PUILAURENS

PROGRAMMATION 2020-2025

OBJECTIFS DE PRODUCTION

NOMBRE TOTAL DE LOGEMENTS **9 log**

Dont LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX **2 log**

Conventionnement et mixité sociale : se reporter aux objectifs de la fiche territoriale de l'UT d'Ayat.

CAPACITE DE PRODUCTION DE LOGEMENTS :

- Les zones Urbaines dont zone UB secteur « Entrée Est du Village » (potentiel d'environ 15 logements à 15 ans)

OBJECTIFS DE RECONQUÊTE URBAINE **25%**

Participation à l'objectif de reconquête urbaine de l'UT d'Ayat via notamment la mobilisation de dents creuses et de logements vacants de longue durée, la division parcellaire et la mutation de bâtiments (voir fiche UT d'Ayat).

PRINCIPALES FICHES ACTIONS A MOBILISER

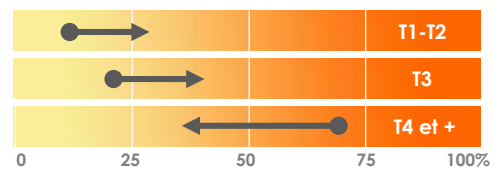
- Action 1.1
- Action 1.2
- Action 1.3
- Action 2.2
- Action 3.1
- Action 3.3
- Toutes les Actions de l'Orientat 4

RECOMMANDATIONS

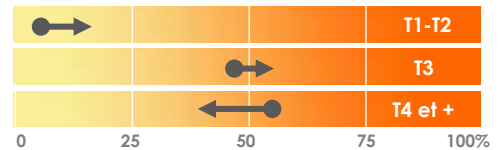
Orientations à donner à la production immobilière au cours des 6 prochaines années.

Rappel des recommandations à l'échelle de l'UT d'Ayat :

Typologie des logements



Typologie des LLS visés



OBJECTIFS D'AMÉLIORATION/ REHABILITATION DE L'HABITAT (parc existant)

Rappel des objectifs à l'échelle de l'UT d'Ayat :

NOMBRE TOTAL DE LOGEMENTS **79**
à réhabiliter ou à améliorer

- Dont **5** logements indignes/dégradés
- Dont **21** adaptations à la vieillesse
- Dont **53** rénovations énergétiques

Ces objectifs s'appuient sur le rythme des réhabilitations enregistrées sur le territoire et tiennent compte de la tendance observée, des besoins manifestés et des revenus des habitants.



LA COMMUNE DE ROQUEFORT-DE-SAULT

PROGRAMMATION 2020-2025

OBJECTIFS DE PRODUCTION

NOMBRE TOTAL DE LOGEMENTS **3 log**

Logements Locatifs Sociaux : se reporter aux objectifs de la fiche territoriale de l'UT d'Ayat.

CAPACITE DE PRODUCTION DE LOGEMENTS :

- Les zones Urbaines

OBJECTIFS DE RECONQUÊTE URBAINE **25%**

Participation à l'objectif de reconquête urbaine de l'UT d'Ayat via notamment la mobilisation de dents creuses et de logements vacants de longue durée, la division parcellaire et la mutation de bâtiments (voir fiche UT d'Ayat).

PRINCIPALES FICHES ACTIONS A MOBILISER

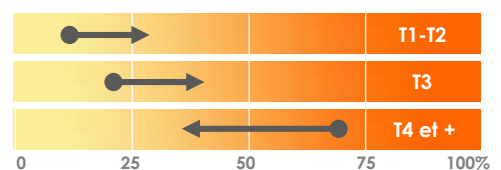
- Action 1.1
- Action 1.2
- Action 1.3
- Action 2.2
- Action 3.1
- Action 3.3
- Toutes les Actions de l'Orientat

RECOMMANDATIONS

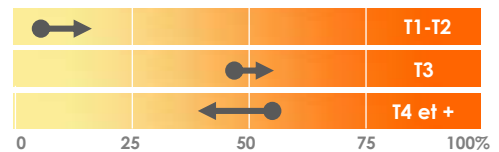
Orientations à donner à la production immobilière au cours des 6 prochaines années.

Rappel des recommandations à l'échelle de l'UT d'Ayat :

Typologie des logements



Typologie des LLS visés



OBJECTIFS D'AMÉLIORATION/ REHABILITATION DE L'HABITAT (parc existant)

Rappel des objectifs à l'échelle de l'UT d'Ayat :

NOMBRE TOTAL DE LOGEMENTS **79**

à réhabiliter ou à améliorer

- Dont 5 logements indignes/dégradés
- Dont 21 adaptations à la vieillesse
- Dont 53 rénovations énergétiques

Ces objectifs s'appuient sur le rythme des réhabilitations enregistrées sur le territoire et tiennent compte de la tendance observée, des besoins manifestés et des revenus des habitants.

LA COMMUNE D'ARTIGUES

PROGRAMMATION 2020-2025

OBJECTIFS DE PRODUCTION

NOMBRE TOTAL DE LOGEMENTS 6 log

Logements Locatifs Sociaux : se reporter aux objectifs de la fiche territoriale de l'UT d'Ayat.

CAPACITE DE PRODUCTION DE LOGEMENTS :

- Les zones Urbaines
- La zone 1AU : secteur « Est noyau ancien » (potentiel d'environ 10 logements à 15 ans)

OBJECTIFS DE RECONQUÊTE URBAINE 25%

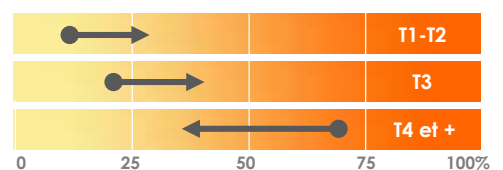
Participation à l'objectif de reconquête urbaine de l'UT d'Ayat via notamment la mobilisation de dents creuses et de logements vacants de longue durée, la division parcellaire et la mutation de bâtiments (voir fiche UT d'Ayat).

RECOMMANDATIONS

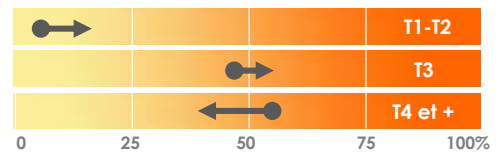
Orientations à donner à la production immobilière au cours des 6 prochaines années.

Rappel des recommandations à l'échelle de l'UT d'Ayat :

Typologie des logements



Typologie des LLS visés



PRINCIPALES FICHES ACTIONS A MOBILISER

- Action 1.1
- Action 1.2
- Action 1.3
- Action 2.2
- Action 3.1
- Action 3.3
- Toutes les Actions de l'Orientation 4

OBJECTIFS D'AMÉLIORATION/ REHABILITATION DE L'HABITAT (parc existant)

Rappel des objectifs à l'échelle de l'UT d'Ayat :

NOMBRE TOTAL DE LOGEMENTS 79
à réhabiliter ou à améliorer

- Dont 5 logements indignes/dégradés
- Dont 21 adaptations à la vieillesse
- Dont 53 rénovations énergétiques

Ces objectifs s'appuient sur le rythme des réhabilitations enregistrées sur le territoire et tiennent compte de la tendance observée, des besoins manifestés et des revenus des habitants.

LA COMMUNE DE BESSEDE DE SAULT

PROGRAMMATION 2020-2025

OBJECTIFS DE PRODUCTION

NOMBRE TOTAL DE LOGEMENTS **2 log**

Logements Locatifs Sociaux : se reporter aux objectifs de la fiche territoriale de l'UT d'Ayat.

CAPACITE DE PRODUCTION DE LOGEMENTS :

- Les zones Urbaines

OBJECTIFS DE RECONQUÊTE URBAINE **25%**

Participation à l'objectif de reconquête urbaine de l'UT d'Ayat via notamment la mobilisation de dents creuses et de logements vacants de longue durée, la division parcellaire et la mutation de bâtiments (voir fiche UT d'Ayat).

PRINCIPALES FICHES ACTIONS A MOBILISER

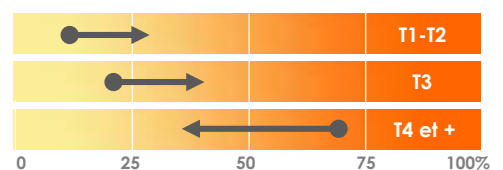
- Action 1.1
- Action 1.2
- Action 1.3
- Action 2.2
- Action 3.1
- Action 3.3
- Toutes les Actions de l'Orientat

RECOMMANDATIONS

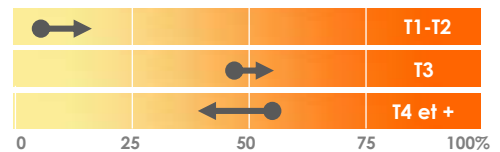
Orientations à donner à la production immobilière au cours des 6 prochaines années.

Rappel des recommandations à l'échelle de l'UT d'Ayat :

Typologie des logements



Typologie des LLS visés



OBJECTIFS D'AMÉLIORATION/ REHABILITATION DE L'HABITAT (parc existant)

Rappel des objectifs à l'échelle de l'UT d'Ayat :

NOMBRE TOTAL DE LOGEMENTS **79**
à réhabiliter ou à améliorer

- Dont **5** logements indignes/dégradés
- Dont **21** adaptations à la vieillesse
- Dont **53** rénovations énergétiques

Ces objectifs s'appuient sur le rythme des réhabilitations enregistrées sur le territoire et tiennent compte de la tendance observée, des besoins manifestés et des revenus des habitants.

LA COMMUNE DU (LE) BOUSQUET

PROGRAMMATION 2020-2025

OBJECTIFS DE PRODUCTION

NOMBRE TOTAL DE LOGEMENTS **3 log**

Logements Locatifs Sociaux : se reporter aux objectifs de la fiche territoriale de l'UT d'Ayat.

CAPACITE DE PRODUCTION DE LOGEMENTS :

- Les zones Urbaines
- La zone 1Aub : secteur « Sud Est du Village » (potentiel d'environ 4 logements à 15 ans)

OBJECTIFS DE RECONQUÊTE URBAINE **25%**

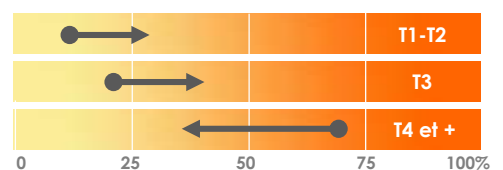
Participation à l'objectif de reconquête urbaine de l'UT d'Ayat via notamment la mobilisation de dents creuses et de logements vacants de longue durée, la division parcellaire et la mutation de bâtiments (voir fiche UT d'Ayat).

RECOMMANDATIONS

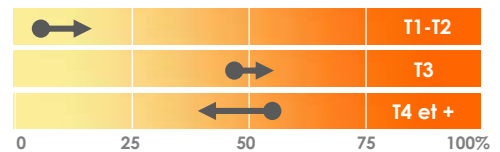
Orientations à donner à la production immobilière au cours des 6 prochaines années.

Rappel des recommandations à l'échelle de l'UT d'Ayat :

Typologie des logements



Typologie des LLS visés



PRINCIPALES FICHES ACTIONS A MOBILISER

- Action 1.1
- Action 1.2
- Action 1.3
- Action 2.2
- Action 3.1
- Action 3.3
- Toutes les Actions de l'Orientation 4

OBJECTIFS D'AMÉLIORATION/ REHABILITATION DE L'HABITAT (parc existant)

Rappel des objectifs à l'échelle de l'UT d'Ayat :

NOMBRE TOTAL DE LOGEMENTS 79
à réhabiliter ou à améliorer

- Dont 5 logements indignes/dégradés
- Dont 21 adaptations à la vieillesse
- Dont 53 rénovations énergétiques

Ces objectifs s'appuient sur le rythme des réhabilitations enregistrées sur le territoire et tiennent compte de la tendance observée, des besoins manifestés et des revenus des habitants.

LA COMMUNE DE CAILLA

PROGRAMMATION 2020-2025

OBJECTIFS DE PRODUCTION

NOMBRE TOTAL DE LOGEMENTS **3 log**

Logements Locatifs Sociaux : se reporter aux objectifs de la fiche territoriale de l'UT d'Ayat.

CAPACITE DE PRODUCTION DE LOGEMENTS :

- Les zones Urbaines
- La zone 1AU : secteur « Nord du Village » (potentiel d'environ 3 logements à 15 ans)

OBJECTIFS DE RECONQUÊTE URBAINE **25%**

Participation à l'objectif de reconquête urbaine de l'UT d'Ayat via notamment la mobilisation de dents creuses et de logements vacants de longue durée, la division parcellaire et la mutation de bâtiments (voir fiche UT d'Ayat).

PRINCIPALES FICHES ACTIONS A MOBILISER

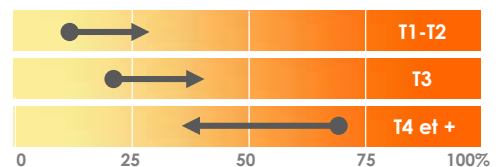
- | | |
|--------------|--------------|
| • Action 1.1 | • Action 2.2 |
| • Action 1.2 | • Action 3.1 |
| • Action 1.3 | • Action 3.3 |
- Toutes les Actions de l'Orientatation 4

RECOMMANDATIONS

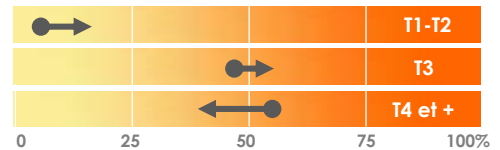
Orientations à donner à la production immobilière au cours des 6 prochaines années.

Rappel des recommandations à l'échelle de l'UT d'Ayat :

Typologie des logements



Typologie des LLS visés



OBJECTIFS D'AMÉLIORATION/ REHABILITATION DE L'HABITAT (parc existant)

Rappel des objectifs à l'échelle de l'UT d'Ayat :

NOMBRE TOTAL DE LOGEMENTS **79**
à réhabiliter ou à améliorer

- Dont **5** logements indignes/dégradés
- Dont **21** adaptations à la vieillesse
- Dont **53** rénovations énergétiques

Ces objectifs s'appuient sur le rythme des réhabilitations enregistrées sur le territoire et tiennent compte de la tendance observée, des besoins manifestés et des revenus des habitants.

LA COMMUNE DU (LE) CLAT

PROGRAMMATION 2020-2025

OBJECTIFS DE PRODUCTION

NOMBRE TOTAL DE LOGEMENTS 2 log

Logements Locatifs Sociaux : se reporter aux objectifs de la fiche territoriale de l'UT d'Ayat.

CAPACITE DE PRODUCTION DE LOGEMENTS :

- Les zones Urbaines

OBJECTIFS DE RECONQUÊTE URBAINE 25%

Participation à l'objectif de reconquête urbaine de l'UT d'Ayat via notamment la mobilisation de dents creuses et de logements vacants de longue durée, la division parcellaire et la mutation de bâtiments (voir fiche UT d'Ayat).

PRINCIPALES FICHES ACTIONS A MOBILISER

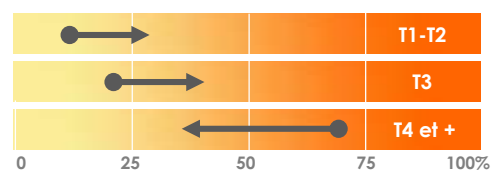
- | | |
|------------------------------------|--------------|
| • Action 1.1 | • Action 2.2 |
| • Action 1.2 | • Action 3.1 |
| • Action 1.3 | • Action 3.3 |
| • Toutes les Actions de l'Orientat | |

RECOMMANDATIONS

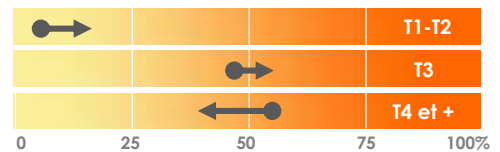
Orientations à donner à la production immobilière au cours des 6 prochaines années.

Rappel des recommandations à l'échelle de l'UT d'Ayat :

Typologie des logements



Typologie des LLS visés



OBJECTIFS D'AMÉLIORATION/ REHABILITATION DE L'HABITAT (parc existant)

Rappel des objectifs à l'échelle de l'UT d'Ayat :

NOMBRE TOTAL DE LOGEMENTS 79
à réhabiliter ou à améliorer

- Dont 5 logements indignes/dégradés
- Dont 21 adaptations à la vieillesse
- Dont 53 rénovations énergétiques

Ces objectifs s'appuient sur le rythme des réhabilitations enregistrées sur le territoire et tiennent compte de la tendance observée, des besoins manifestés et des revenus des habitants.

LA COMMUNE DE COUNOZOULS

PROGRAMMATION 2020-2025

OBJECTIFS DE PRODUCTION

NOMBRE TOTAL DE LOGEMENTS **3 log**

Logements Locatifs Sociaux : se reporter aux objectifs de la fiche territoriale de l'UT d'Ayat.

CAPACITE DE PRODUCTION DE LOGEMENTS :

- Les zones Urbaines

OBJECTIFS DE RECONQUÊTE URBAINE **25%**

Participation à l'objectif de reconquête urbaine de l'UT d'Ayat via notamment la mobilisation de dents creuses et de logements vacants de longue durée, la division parcellaire et la mutation de bâtiments (voir fiche UT d'Ayat).

PRINCIPALES FICHES ACTIONS A MOBILISER

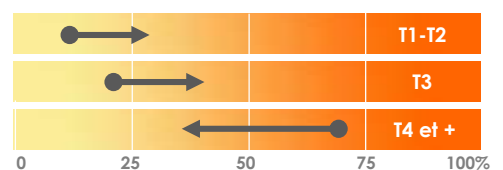
- | | |
|---|--------------|
| • Action 1.1 | • Action 2.2 |
| • Action 1.2 | • Action 3.1 |
| • Action 1.3 | • Action 3.3 |
| • Toutes les Actions de l'Orientatation 4 | |

RECOMMANDATIONS

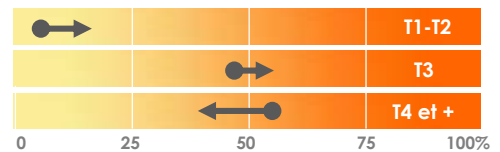
Orientations à donner à la production immobilière au cours des 6 prochaines années.

Rappel des recommandations à l'échelle de l'UT d'Ayat :

Typologie des logements



Typologie des LLS visés



OBJECTIFS D'AMÉLIORATION/ REHABILITATION DE L'HABITAT (parc existant)

Rappel des objectifs à l'échelle de l'UT d'Ayat :

NOMBRE TOTAL DE LOGEMENTS **79**
à réhabiliter ou à améliorer

- Dont **5** logements indignes/dégradés
- Dont **21** adaptations à la vieillesse
- Dont **53** rénovations énergétiques

Ces objectifs s'appuient sur le rythme des réhabilitations enregistrées sur le territoire et tiennent compte de la tendance observée, des besoins manifestés et des revenus des habitants.

LA COMMUNE D'ESCOULOUBRE

PROGRAMMATION 2020-2025

OBJECTIFS DE PRODUCTION

NOMBRE TOTAL DE LOGEMENTS 3 log

Logements Locatifs Sociaux : se reporter aux objectifs de la fiche territoriale de l'UT d'Ayat.

CAPACITE DE PRODUCTION DE LOGEMENTS :

- Les zones Urbaines

OBJECTIFS DE RECONQUÊTE URBAINE 25%

Participation à l'objectif de reconquête urbaine de l'UT d'Ayat via notamment la mobilisation de dents creuses et de logements vacants de longue durée, la division parcellaire et la mutation de bâtiments (voir fiche UT d'Ayat).

PRINCIPALES FICHES ACTIONS A MOBILISER

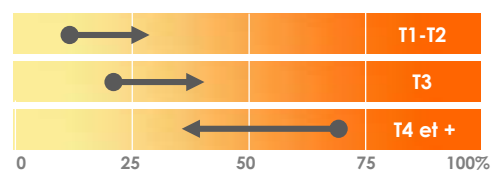
- | | |
|---|--------------|
| • Action 1.1 | • Action 2.2 |
| • Action 1.2 | • Action 3.1 |
| • Action 1.3 | • Action 3.3 |
| • Toutes les Actions de l'Orientatation 4 | |

RECOMMANDATIONS

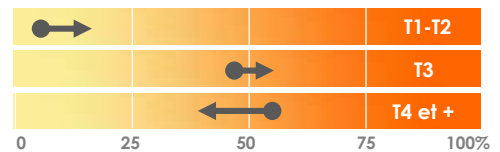
Orientations à donner à la production immobilière au cours des 6 prochaines années.

Rappel des recommandations à l'échelle de l'UT d'Ayat :

Typologie des logements



Typologie des LLS visés



OBJECTIFS D'AMÉLIORATION/ REHABILITATION DE L'HABITAT (parc existant)

Rappel des objectifs à l'échelle de l'UT d'Ayat :

NOMBRE TOTAL DE LOGEMENTS 79
à réhabiliter ou à améliorer

- Dont 5 logements indignes/dégradés
- Dont 21 adaptations à la vieillesse
- Dont 53 rénovations énergétiques

Ces objectifs s'appuient sur le rythme des réhabilitations enregistrées sur le territoire et tiennent compte de la tendance observée, des besoins manifestés et des revenus des habitants.

LA COMMUNE DE GINCLA

PROGRAMMATION 2020-2025

OBJECTIFS DE PRODUCTION

NOMBRE TOTAL DE LOGEMENTS **2 log**

Logements Locatifs Sociaux : se reporter aux objectifs de la fiche territoriale de l'UT d'Ayat.

CAPACITE DE PRODUCTION DE LOGEMENTS :

- Les zones Urbaines

OBJECTIFS DE RECONQUÊTE URBAINE **25%**

Participation à l'objectif de reconquête urbaine de l'UT d'Ayat via notamment la mobilisation de dents creuses et de logements vacants de longue durée, la division parcellaire et la mutation de bâtiments (voir fiche UT d'Ayat).

PRINCIPALES FICHES ACTIONS A MOBILISER

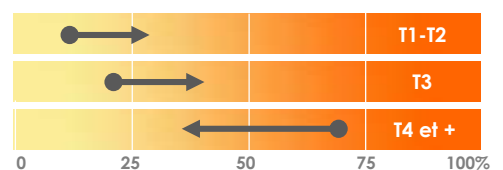
- | | |
|---|--------------|
| • Action 1.1 | • Action 2.2 |
| • Action 1.2 | • Action 3.1 |
| • Action 1.3 | • Action 3.3 |
| • Toutes les Actions de l'Orientatation 4 | |

RECOMMANDATIONS

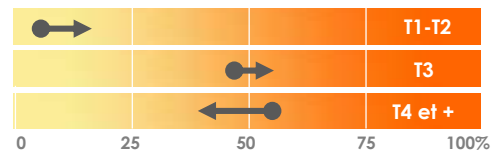
Orientations à donner à la production immobilière au cours des 6 prochaines années.

Rappel des recommandations à l'échelle de l'UT d'Ayat :

Typologie des logements



Typologie des LLS visés



OBJECTIFS D'AMÉLIORATION/ REHABILITATION DE L'HABITAT (parc existant)

Rappel des objectifs à l'échelle de l'UT d'Ayat :

NOMBRE TOTAL DE LOGEMENTS **79**
à réhabiliter ou à améliorer

- Dont 5 logements indignes/dégradés
- Dont 21 adaptations à la vieillesse
- Dont 53 rénovations énergétiques

Ces objectifs s'appuient sur le rythme des réhabilitations enregistrées sur le territoire et tiennent compte de la tendance observée, des besoins manifestés et des revenus des habitants.

LA COMMUNE DE MARSA

PROGRAMMATION 2020-2025

OBJECTIFS DE PRODUCTION

NOMBRE TOTAL DE LOGEMENTS 3 log

Logements Locatifs Sociaux : se reporter aux objectifs de la fiche territoriale de l'UT d'Ayat.

CAPACITE DE PRODUCTION DE LOGEMENTS :

- Les zones Urbaines

OBJECTIFS DE RECONQUÊTE URBAINE 25%

Participation à l'objectif de reconquête urbaine de l'UT d'Ayat via notamment la mobilisation de dents creuses et de logements vacants de longue durée, la division parcellaire et la mutation de bâtiments (voir fiche UT d'Ayat).

PRINCIPALES FICHES ACTIONS A MOBILISER

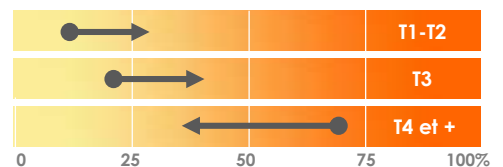
- | | |
|---|--------------|
| • Action 1.1 | • Action 2.2 |
| • Action 1.2 | • Action 3.1 |
| • Action 1.3 | • Action 3.3 |
| • Toutes les Actions de l'Orientatation 4 | |

RECOMMANDATIONS

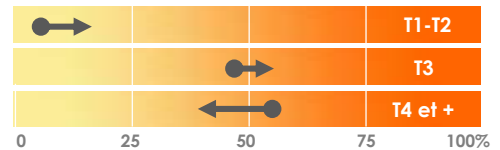
Orientations à donner à la production immobilière au cours des 6 prochaines années.

Rappel des recommandations à l'échelle de l'UT d'Ayat :

Typologie des logements



Typologie des LLS visés



OBJECTIFS D'AMÉLIORATION/ REHABILITATION DE L'HABITAT (parc existant)

Rappel des objectifs à l'échelle de l'UT d'Ayat :

NOMBRE TOTAL DE LOGEMENTS 79
à réhabiliter ou à améliorer

- Dont 5 logements indignes/dégradés
- Dont 21 adaptations à la vieillesse
- Dont 53 rénovations énergétiques

Ces objectifs s'appuient sur le rythme des réhabilitations enregistrées sur le territoire et tiennent compte de la tendance observée, des besoins manifestés et des revenus des habitants.

LA COMMUNE DE MONTFORT SUR BOULZANE

PROGRAMMATION 2020-2025

OBJECTIFS DE PRODUCTION

NOMBRE TOTAL DE LOGEMENTS 5 log

Logements Locatifs Sociaux : se reporter aux objectifs de la fiche territoriale de l'UT d'Ayat.

CAPACITE DE PRODUCTION DE LOGEMENTS :

- Les zones Urbaines

OBJECTIFS DE RECONQUÊTE URBAINE 25%

Participation à l'objectif de reconquête urbaine de l'UT d'Ayat via notamment la mobilisation de dents creuses et de logements vacants de longue durée, la division parcellaire et la mutation de bâtiments (voir fiche UT d'Ayat).

PRINCIPALES FICHES ACTIONS A MOBILISER

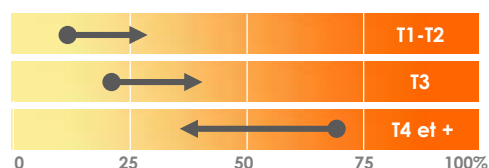
- Action 1.1
- Action 1.2
- Action 1.3
- Action 2.2
- Action 3.1
- Action 3.3
- Toutes les Actions de l'Orientat

RECOMMANDATIONS

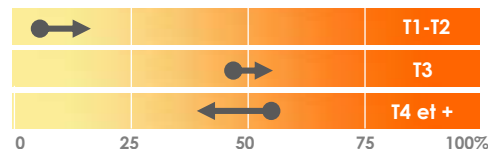
Orientations à donner à la production immobilière au cours des 6 prochaines années.

Rappel des recommandations à l'échelle de l'UT d'Ayat :

Typologie des logements



Typologie des LLS visés



OBJECTIFS D'AMÉLIORATION/ REHABILITATION DE L'HABITAT (parc existant)

Rappel des objectifs à l'échelle de l'UT d'Ayat :

NOMBRE TOTAL DE LOGEMENTS 79
à réhabiliter ou à améliorer

- Dont 5 logements indignes/dégradés
- Dont 21 adaptations à la vieillesse
- Dont 53 rénovations énergétiques

Ces objectifs s'appuient sur le rythme des réhabilitations enregistrées sur le territoire et tiennent compte de la tendance observée, des besoins manifestés et des revenus des habitants.

LA COMMUNE DE QUIRBAJOU

PROGRAMMATION 2020-2025

OBJECTIFS DE PRODUCTION

NOMBRE TOTAL DE LOGEMENTS 3 log

Logements Locatifs Sociaux : se reporter aux objectifs de la fiche territoriale de l'UT d'Ayat.

CAPACITE DE PRODUCTION DE LOGEMENTS :

- Les zones Urbaines

OBJECTIFS DE RECONQUÊTE URBAINE 25%

Participation à l'objectif de reconquête urbaine de l'UT d'Ayat via notamment la mobilisation de dents creuses et de logements vacants de longue durée, la division parcellaire et la mutation de bâtiments (voir fiche UT d'Ayat).

PRINCIPALES FICHES ACTIONS A MOBILISER

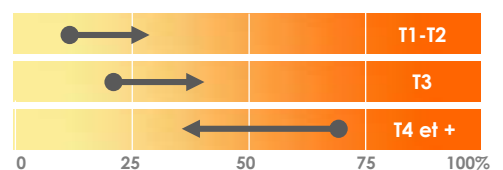
- | | |
|-------------------------------------|--------------|
| • Action 1.1 | • Action 2.2 |
| • Action 1.2 | • Action 3.1 |
| • Action 1.3 | • Action 3.3 |
| • Toutes les Actions de l'Orientat4 | |

RECOMMANDATIONS

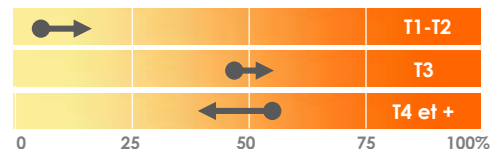
Orientations à donner à la production immobilière au cours des 6 prochaines années.

Rappel des recommandations à l'échelle de l'UT d'Ayat :

Typologie des logements



Typologie des LLS visés



OBJECTIFS D'AMÉLIORATION/ REHABILITATION DE L'HABITAT (parc existant)

Rappel des objectifs à l'échelle de l'UT d'Ayat :

NOMBRE TOTAL DE LOGEMENTS 79
à réhabiliter ou à améliorer

- Dont 5 logements indignes/dégradés
- Dont 21 adaptations à la vieillesse
- Dont 53 rénovations énergétiques

Ces objectifs s'appuient sur le rythme des réhabilitations enregistrées sur le territoire et tiennent compte de la tendance observée, des besoins manifestés et des revenus des habitants.

LA COMMUNE DE SAINTE COLOMBE SUR GUETTE

PROGRAMMATION 2020-2025

OBJECTIFS DE PRODUCTION

NOMBRE TOTAL DE LOGEMENTS 4 log

Logements Locatifs Sociaux : se reporter aux objectifs de la fiche territoriale de l'UT d'Ayat.

CAPACITE DE PRODUCTION DE LOGEMENTS :

- Les zones Urbaines dont la zone UBb secteur « Ouest du Village »
- La zone 1AUB : secteur « Ouest du Village » (potentiel d'environ 3 logements à 15 ans)

OBJECTIFS DE RECONQUÊTE URBAINE 25%

Participation à l'objectif de reconquête urbaine de l'UT d'Ayat via notamment la mobilisation de dents creuses et de logements vacants de longue durée, la division parcellaire et la mutation de bâtiments (voir fiche UT d'Ayat).

PRINCIPALES FICHES ACTIONS A MOBILISER

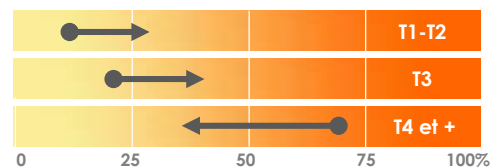
- | | |
|--------------|--------------|
| • Action 1.1 | • Action 2.2 |
| • Action 1.2 | • Action 3.1 |
| • Action 1.3 | • Action 3.3 |
- Toutes les Actions de l'Orientatation 4

RECOMMANDATIONS

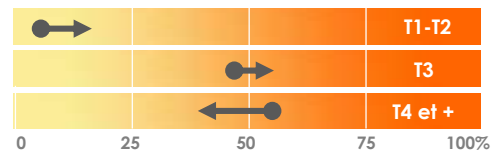
Orientations à donner à la production immobilière au cours des 6 prochaines années.

Rappel des recommandations à l'échelle de l'UT d'Ayat :

Typologie des logements



Typologie des LLS visés



OBJECTIFS D'AMÉLIORATION/ REHABILITATION DE L'HABITAT (parc existant)

Rappel des objectifs à l'échelle de l'UT d'Ayat :

NOMBRE TOTAL DE LOGEMENTS 79
à réhabiliter ou à améliorer

- Dont 5 logements indignes/dégradés
- Dont 21 adaptations à la vieillesse
- Dont 53 rénovations énergétiques

Ces objectifs s'appuient sur le rythme des réhabilitations enregistrées sur le territoire et tiennent compte de la tendance observée, des besoins manifestés et des revenus des habitants.

LA COMMUNE DE SAINT MARTIN LYS

PROGRAMMATION 2020-2025

OBJECTIFS DE PRODUCTION

NOMBRE TOTAL DE LOGEMENTS **2 log**

Logements Locatifs Sociaux : se reporter aux objectifs de la fiche territoriale de l'UT d'Aaxat.

CAPACITE DE PRODUCTION DE LOGEMENTS :

- Les zones Urbaines

OBJECTIFS DE RECONQUÊTE URBAINE **25%**

Participation à l'objectif de reconquête urbaine de l'UT d'Aaxat via notamment la mobilisation de dents creuses et de logements vacants de longue durée, la division parcellaire et la mutation de bâtiments (voir fiche UT d'Aaxat).

PRINCIPALES FICHES ACTIONS A MOBILISER

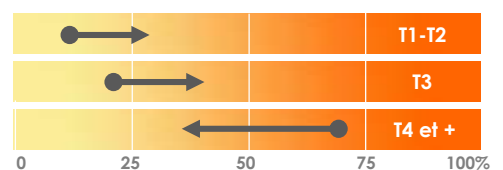
- | | |
|---|--------------|
| • Action 1.1 | • Action 2.2 |
| • Action 1.2 | • Action 3.1 |
| • Action 1.3 | • Action 3.3 |
| • Toutes les Actions de l'Orientalion 4 | |

RECOMMANDATIONS

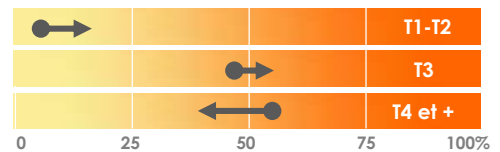
Orientalions à donner à la production immobilière au cours des 6 prochaines années.

Rappel des recommandations à l'échelle de l'UT d'Aaxat :

Typologie des logements



Typologie des LLS visés



OBJECTIFS D'AMÉLIORATION/ REHABILITATION DE L'HABITAT (parc existant)

Rappel des objectifs à l'échelle de l'UT d'Aaxat :

NOMBRE TOTAL DE LOGEMENTS **79**
à réhabiliter ou à améliorer

- Dont **5** logements indignes/dégradés
- Dont **21** adaptations à la vieillesse
- Dont **53** rénovations énergétiques

Ces objectifs s'appuient sur le rythme des réhabilitations enregistrées sur le territoire et tiennent compte de la tendance observée, des besoins manifestés et des revenus des habitants.

LA COMMUNE DE SALVEZINES

PROGRAMMATION 2020-2025

OBJECTIFS DE PRODUCTION

NOMBRE TOTAL DE LOGEMENTS **2 log**

Logements Locatifs Sociaux : se reporter aux objectifs de la fiche territoriale de l'UT d'Aaxat.

CAPACITE DE PRODUCTION DE LOGEMENTS :

- Les zones Urbaines

OBJECTIFS DE RECONQUÊTE URBAINE **25%**

Participation à l'objectif de reconquête urbaine de l'UT d'Aaxat via notamment la mobilisation de dents creuses et de logements vacants de longue durée, la division parcellaire et la mutation de bâtiments (voir fiche UT d'Aaxat).

PRINCIPALES FICHES ACTIONS A MOBILISER

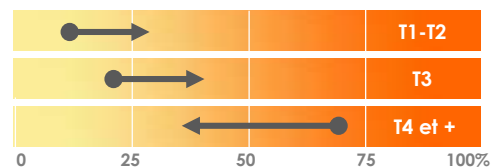
- | | |
|---|--------------|
| • Action 1.1 | • Action 2.2 |
| • Action 1.2 | • Action 3.1 |
| • Action 1.3 | • Action 3.3 |
| • Toutes les Actions de l'Orientalion 4 | |

RECOMMANDATIONS

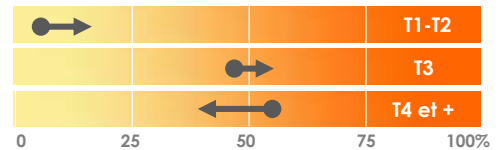
Orientalions à donner à la production immobilière au cours des 6 prochaines années.

Rappel des recommandations à l'échelle de l'UT d'Aaxat :

Typologie des logements



Typologie des LLS visés



OBJECTIFS D'AMÉLIORATION/ REHABILITATION DE L'HABITAT (parc existant)

Rappel des objectifs à l'échelle de l'UT d'Aaxat :

NOMBRE TOTAL DE LOGEMENTS **79**
à réhabiliter ou à améliorer

- Dont **5** logements indignes/dégradés
- Dont **21** adaptations à la vieillesse
- Dont **53** rénovations énergétiques

Ces objectifs s'appuient sur le rythme des réhabilitations enregistrées sur le territoire et tiennent compte de la tendance observée, des besoins manifestés et des revenus des habitants.

REALISATION - MAITRISE D'OUVRAGE



Communauté de Communes des Pyrénées Audoises

1, Avenue François Mitterrand
11500 QUILLAN
Tél. : 04 68 20 00 10 - Fax : 04 68 31 59 19
Email : communication@pyreneesaudioises.fr

PARTICIPATION AUX ETUDES - CONCEPTION GRAPHIQUE



Agence d'Urbanisme Catalane

PLUi approuvé le 19 décembre 2019

Tous droits réservés